La Vie Intellectuelle

T. XIV — N° 1 10 Janvier 1932

SOMMAIRE

QUESTIONS RELIGIEUSES

Georges Renard . L'Église et la souveraineté. 8

NOTES ET RÉFLEXIONS. *Au Pays des « Athées militants »*, par **H. Bezymia**, p. 31. — *Le Tsarisme serbe*, par ***, p. 41.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES

A.-D. Sertillanges, O.P. L'ordre du monde et les causes finales 48

NOTES ET RÉFLEXIONS. *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique*, par **R. Dalbiez**, p. 67. — *Maître Robert l'Anglais*, par **Pierre Humbert**, p. 82.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

Auguste Viatte . Le problème mandchou. . . 88

Fou Nou-En . . . La Chine au carrefour . . 106

NOTES ET RÉFLEXIONS. *En Suisse : Le referendum sur la « loi Schulthess »*, par **Max Turmann**, p. 127. — *« Incertitudes allemandes »*, par **Albert Garreau**, p. 135. — *Stresemann*, par **Édouard Trogan**, p. 142.

LES ARTS ET LES LETTRES

André George. La musique et le mécanisme . . 148

NOTES ET RÉFLEXIONS. *Une « conscience artistique » devant des monuments,* par **Raymond Régamey, O. P.**, p. 161. — *Deux livres sur J.-K. Huysmans*, par **René Dumesnil**, p. 173.

QUESTIONS RELIGIEUSES

GEORGES RENARD.
Professeur de Droit public
à l'Université de Nancy.

L'Église et la souveraineté.

Un théologien a exposé naguère ici même le fondement de la solidarité catholique internationale (cf. *La Vie Intellectuelle,* 10 novembre 1931). Mais les catholiques ne sont pas seulement unis spirituellement dans la charité. Ils appartiennent à une société visible, qui transcende les nations et se prétend souveraine. Comment, sur le terrain juridique, concilier cette souveraineté avec celle que revendiquent pour eux seuls les Etats? Les catholiques — on le leur reproche souvent — seraient-ils donc « sujets » d'une « puissance étrangère »? En réalité, c'est toute l'orthodoxie politico-juridique qu'il faut reviser, en restaurant la « conception institutionnelle du droit ».

H. BEZYMIA.

Au Pays des « Athées militants ».

Le voyageur anglais dont nous avons déjà publié quelques-unes des réflexions nous dit comment les Soviets mènent « la lutte contre Dieu » et « la lutte contre la famille ».

★ ★ ★

Le Tsarisme serbe.

On ignore généralement en France la persécution que fait subir la dictature serbe, appuyée sur une Église orthodoxe asservie, à nos frères catholiques slovènes et croates. Voici des renseignements puisés à bonne source.

L'Église et la souveraineté

L'intérêt juridique exceptionnel qui s'attache au problème des relations de l'Église et de l'État tient à ce qu'il engage toute la théorie de la souveraineté.

L'Église est souveraine : elle se proclame telle ; et, en fait, le Saint-Siège est reconnu comme souverain dans la société internationale : il accrédite des agents diplomatiques auprès des États, et les États accréditent des agents diplomatiques auprès de lui. Et non seulement la représentation diplomatique de la Papauté est une vieille tradition internationale : cette tradition s'enracine ; la représentation diplomatique du Saint-Siège s'est considérablement accrue depuis une dizaine d'années ; sa position internationale — nous dirons bientôt transnationale — va se consolidant et se renforçant : cela, c'est un fait à frapper les esprits les plus positifs.

Or ce fait est un scandale pour le droit : nous l'entendons de cette vieille conception du droit dans laquelle ont été nourris ceux de notre génération et des générations antérieures en remontant plusieurs siècles en arrière, — cette vieille conception jacobine du droit qui, elle non plus, n'est pas morte, mais qui perd du moins de son prestige, et qui finira bien par n'être plus qu'un souvenir.

Pour nos maîtres, la souveraineté s'entendait d'un pouvoir *absolu* : un pouvoir qui ne souffre aucune restriction, aucune concurrence, si ce n'est qu'il est cantonné entre des frontières territoriales ; toute souveraineté est *abso-*

lue, toute souveraineté est *territoriale* ; une souveraineté relative ne serait plus souveraine ; souveraineté et relativité sont des termes antinomiques ; et donc *il ne peut s'exercer deux souverainetés à l'endroit des mêmes sujets et des mêmes territoires* : voilà le dogme. Absolutisme, territorialité, ces deux premiers caractères conjugués en engendrent un troisième et dernier : il n'y a pas d'autre souverain que l'État, et donc pas d'autres rapports intersouverains, que les rapports interétatiques, pas d'autre droit intersouverain que le droit international. Donc l'Église n'est pas souveraine ; sa prétention à la souveraineté est intolérable ; le succès de cette prétention est un scandale : cela ne peut pas être, cela ne doit pas être.

Seulement, cela est. Et puisque cela est, la conclusion à en tirer, c'est le jugement que portent tous les hommes de science sur les théories qui ne s'adaptent pas aux réalités : les théories de la science rationnelle ont pour but de constituer en synthèse les données de l'expérience, et lorsqu'elles ne cadrent pas avec les faits, ce ne sont pas les faits qui ont tort, c'est la théorie qui est fausse. Ainsi des théories de la science physique ; ainsi, dans une large mesure du moins, des théories juridiques : « dans une large mesure », car enfin le droit est de la catégorie des sciences morales, lesquelles ne sont pas aussi rigoureusement tributaires des faits que les sciences physiques ; du moins les doctrines juridiques ne peuvent-elles faire abstraction des faits, et la contradiction des faits éveille-t-elle des soupçons sur le mérite des doctrines auxquelles ils résistent.

C'est donc la vieille doctrine de la souveraineté absolue, territoriale, incluse tout entière dans l'État, qui se trouve placée sur la sellette.

Cette vieille théorie, c'est sans doute celle de la Révolution française, mais la Révolution ne l'a pas trouvée ;

sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la Révolution fut une consolidation des errements de l'Ancien Régime... en quoi elle n'était pas tellement révolutionnaire. La vieille théorie de la souveraineté — exclusive de toute souveraineté pour l'Église — fut celle des légistes et de cette monarchie dite très chrétienne, qui jugeait plus expédient pour sa politique d'asservir l'Église que de la combattre.

Pour ramener la souveraineté spirituelle à l'orthodoxie de la souveraineté absolue, territoriale et étatique, elle usa de ce que les savants appellent une « correction » et les juristes une « fiction ». La voici : Dans ce bloc indivisible qu'est l'Église catholique, dans la continuité ininterrompue de cette hiérarchie qui part de Rome et qui se ramifie de proche en proche jusqu'au plus humble membre du clergé campagnard, voire jusqu'au plus obscur de ses fidèles, dans cette unité, elle pratiqua une coupure : d'un côté, le clergé national, qui relève du droit public interne et de la souveraineté de l'État ; de l'autre, la Papauté, qui est assimilée à un État et qui relève du droit international, non au titre de la souveraineté spirituelle (il n'y a pas de souveraineté spirituelle), mais au titre de sa souveraineté temporelle sur les États de l'Église. Cette correction, cette fiction — cet « abus d'analyse » et cette mutilation, — cela s'appelle le *gallicanisme*. La monarchie très chrétienne n'était qu'une monarchie gallicane.

Mais les fictions ne sont jamais que des expédients, destinés, comme disaient les Grecs, à σώζειν τὰ φαινόμενα. Les expédients, les fictions, cela ne dure pas. La réalité finit toujours par reprendre ses droits. Les corrections, ce sont des appareils orthopédiques pour masquer la boiterie des systèmes mal équilibrés ; elles dénoncent leur infirmité. Corrections, fictions, ce n'est que du ravaudage pour vieux habits, c'est aussi l'avertissement que l'heure est

venue d'en tailler un nouveau, à la mesure des nouvelles réalités.

Ces nouvelles réalités, en faveur desquelles nous réclamons... chaussure à leur pied, sont très nombreuses. Il suffit d'en relever une seule : c'est que la représentation diplomatique du Saint-Siège a survécu au pouvoir temporel des Papes. De 1870 à 1929, le Pape a continué à recevoir et entretenir de nombreuses légations, et donc à se comporter en souverain, de l'aveu des Puissances avec lesquelles il entretenait des relations. A quel titre, puisqu'il n'avait plus un pouce de souveraineté territoriale?... N'était-ce point la reconnaissance d'une souveraineté spirituelle concurrente de la souveraineté temporelle, — et donc du dédoublement de la souveraineté, — l'imposition du signe de la relativité sur cette antique notion dont l'absolutisme avait été tenu jusqu'alors pour l'attribut essentiel?

La relativité de la souveraineté est une transposition de la conception institutionnelle du droit. La conception relative de la souveraineté implique une nouvelle représentation du pouvoir temporel des Papes, enfin la nouvelle conception du pouvoir temporel trouve une remarquable consécration dans le traité du Latran du 11 février 1929 : telles sont les trois idées que nous développerons.

I

Les juristes ne se sont pas résignés de bonne grâce à la relativité de la souveraineté.

Les uns, pour sauver l'idole de la souveraineté absolue, territoriale et étatique, se sont avisés de proclamer que le Saint-Siège, même dépouillé du pouvoir temporel, est un

État fictif, un « quasi-État », tributaire, comme tel, du droit international ; mais une fiction n'est pas une justification. Les autres, plutôt que de consentir à une nouvelle formule de la souveraineté, ont tout bonnement proclamé l'abolition de la souveraineté : ce mot serait à rayer du vocabulaire du droit public ; mais comment le remplacer ?

La doctrine institutionnelle est plus mesurée ; et voici comment on peut la présenter.

Toute institution est hiérarchisée ; elle est donc le siège d'une autorité. L'institution est un réseau de postes de service, assortis chacun d'une certaine dotation de compétence et échelonnés les uns par rapport aux autres. C'est une hiérarchie : et c'est par là que l'institution diffère du contrat : l'égalité est la loi des contrats ; la hiérarchie, l'autorité, est la loi des institutions.

Transposé en termes de *métaphysique*, ce premier principe peut se formuler ainsi : le *contrat* n'est qu'une *relation* entre deux *personnes*, — créancier et débiteur ; *l'institution* est une *incorporation* de *parties* dans un tout ; l'institution est plus qu'une relation entre deux ou plusieurs sujets de droit, elle est elle-même un sujet de droit ; or cet exhaussement, cette incorporation, cette intégration, c'est le fait de la hiérarchie, avec les différenciations et les encadrements qui s'ensuivent, c'est donc le fait de l'autorité. C'est l'autorité qui, d'un troupeau de conscrits, fait un régiment : un régiment, ce n'est pas une simple relation d'homme à homme, c'est un corps, c'est une institution ; en langage philosophique, la foule des conscrits, c'est la *matière* du régiment ; l'autorité ; c'est la *forme* ; et c'est par cette forme que la foule devient régiment. Toute institution est le siège d'une autorité.

Transposé en termes de *philosophie morale*, le même principe signifie qu'à la différence du contrat, qui relève

le la *justice commutative*, l'institution relève d'une *justice différentielle*, — *justice distributive* qui descend du tout aux parties, de l'autorité aux sujets, et *justice générale ou sociale* qui remonte des parties au tout ou des sujets à l'autorité, — une manière de *justice organique* qu'on peut représenter par la figure des veines et des artères : a hiérarchie institutionnelle comporte un appel de bas en haut et un contrôle de haut en bas ; c'est cette gradation qui caractérise la structure institutionnelle ; voilà le principe d'où il faut partir.

Deuxième principe : Toute gradation doit avoir un terme ; il faut bien s'arrêter quelque part. L'autorité au-delà de laquelle on ne remonte pas, c'est celle-là qui est dite *souveraine*.

Ainsi donc — et nous empruntons cette pensée à notre cher collègue Le Fur, — la souveraineté n'a rien d'une *substance* : c'est seulement un qualificatif, — la qualité de l'autorité au-delà de laquelle on ne remonte pas, celle qui a la « compétence du dernier mot ».

Et de là découle le partage des institutions en deux catégories : celles qui ont à l'intérieur d'elles-mêmes la « compétence du dernier mot » et celles dont les autorités intérieures n'ont compétence qu'à charge d'appel à quelque autorité extérieure et supérieure. L'image des premières, c'est la sphère parfaite ; en philosophie scolastique, on les désigne par le terme de « sociétés parfaites ». Les secondes peuvent être figurées par une sphère inachevée, — une sphère qui se termine par une cheminée d'appel : ce sont les « sociétés imparfaites ». D'où suit qu'il y a coïncidence exacte entre la théorie juridique de la souveraineté et la notion scolastique de « société parfaite » ; une fois de plus la doctrine institutionnelle nous amène à la pensée médiévale ; aussi bien n'avons-nous

jamais revendiqué à son profit le moindre « brevet d'invention », — tout au plus un « certificat d'addition ».

La souveraineté est l'attribut de l'autorité qui préside à la « société parfaite ». Mais quelles sont les sociétés parfaites?

On pourrait concevoir qu'il n'y en ait qu'une seule, et il en fut ainsi jusqu'au christianisme. C'est cette unité que le christianisme a brisée.

Certes, ce n'est pas lui qui a affirmé le premier les droits de la conscience à l'encontre de l'État : ces droits, l'antiquité païenne les a proclamés; ses héros en ont témoigné, son théâtre les a célébrés : Socrate a bu la ciguë, et Sophocle a glorifié Antigone. L'apport du christianisme est l'organisation des droits de la conscience par l'établissement d'une société extérieure, parfaite et souveraine comme l'État, rivale de l'État ; l'Église est, de ce point de vue, une armature juridique et politique propre à la protection des droits de la conscience pour ceux-là mêmes qui n'ont pas des âmes de héros ; l'institution de l'Église implique une séparation fondamentale des pouvoirs : spirituel et temporel ; une division de la souveraineté ; une « décentralisation » de la souveraineté. Depuis le christianisme, la souveraineté n'est plus seulement « décentralisée par territoires », elle est « décentralisée par spécialités » ; depuis le christianisme, la souveraineté est affectée de relativité : deux souverainetés s'exercent simultanément sur les mêmes territoires et sur les mêmes sujets ; depuis le christianisme, par conséquent, le droit intersouverain ne se réduit plus au droit interétatique ou international : le droit intersouverain se divise en deux branches articulées mais distinctes : celui qui règle les rapports des diverses souverainetés territoriales entre elles, et celui qui règle les rapports des diver-

ses souverainetés territoriales avec cette souveraineté extra-territoriale, transnationale et non point internationale qu'est l'Église, — l'Église entendue dans son indivisible unité, le Saint-Siège et les clergés nationaux.

La véritable Révolution, la voilà ! J'en conviens : cette Révolution est longtemps demeurée latente ; surtout, son éclat fut voilé durant cette longue période que j'appelle volontiers la grande parenthèse de notre histoire nationale française, — celle qui s'ouvre à la Renaissance, qui englobe indistinctement la monarchie absolue, la Révolution française et ses lendemains — la parenthèse du gallicanisme. Tout de même, du jour de la fondation de l'Église, le dogme de la souveraineté absolue était virtuellement frappé à mort et la relativité introduite « en puissance » dans la notion de souveraineté. Depuis trop longtemps la souveraineté absolue ne se maintenait que par une série de fictions ; il fallait bien que les fictions s'évanouissent !

Et en effet tous les efforts tentés depuis des siècles pour l'organisation de la société internationale furent autant d'atteintes directes ou voilées au vieux dogme autoritaire ; de nos jours même, l'établissement de l'arbitrage international et de la justice internationale, la Société des Nations et les projets d'Union européenne, sont autant de manifestations d'un esprit nouveau qui trouble la sérénité intellectuelle des vieux docteurs.

Mais toutes ces initiatives ne tendent jamais qu'à l'articulation des souverainetés territoriales ; elles ne dépassent pas l'aménagement de la société internationale ; elles n'intéressent que l'une des deux sections du droit intersouverain.

Le 11 février 1929, une infraction beaucoup plus grave a été commise contre la vénérable orthodoxie politico-juridique.

Trop souvent le traité du Latran n'a été envisagé, même dans les milieux catholiques, que sous l'angle des avantages politiques à en retirer par l'une ou l'autre partie ; on croirait que toute la question est de savoir qui, du cardinal Gasparri ou de M. Mussolini, a fait une « bonne affaire », et la conclusion n'est pas toujours à l'avantage du cardinal. Nous n'avons point pénétré les intentions du dictateur ; mais ce que nous savons bien, c'est que l'Église se préoccupe beaucoup moins de faire des affaires que de coopérer avec les États qui veulent s'y prêter à la réalisation d'un *Bien* qui leur est *commun* et qu'elle tient, par ailleurs, comme étroitement lié à l'intégrité de sa propre doctrine touchant les prérogatives de la Puissance spirituelle et les rapports de celle-ci avec les gouvernements politiques.

Le profit du traité du Latran, c'est une victoire doctrinale : c'est la restitution de la saine doctrine des rapports de l'Église et de l'État ; c'est la confirmation diplomatique de la thèse nous venons de présenter : la « décentralisation » de la souveraineté et la « spécification » du droit intersouverain en deux branches, la consécration d'une souveraineté spirituelle indépendante de toute souveraineté temporelle, libérée de toute fiction de souveraineté politique, — somme toute, une retentissante victoire de la « conception institutionnelle du droit » ; c'est ce que nous allons démontrer.

II

Le pouvoir temporel n'a jamais été, pour les Papes, que l'accessoire de la souveraineté spirituelle, et ils ne l'ont jamais revendiqué que parce qu'ils le considéraient

comme une condition nécessaire de l'exercice de celui-ci. Mais, cette condition, il y a deux manières de la réaliser, soit, en somme, deux modalités du pouvoir temporel.

La première est bien traduite par l'expression d' « États de l'Église » : l'Église a un État ou des États qui sont à l'alignement avec les autres États : les États de l'Église sont régis comme les autres par le droit international ; ils engagent la Papauté, le cas échéant, dans toutes les vicissitudes de la politique internationale. Le pontife romain cumule deux couronnes — comme jadis l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, comme aujourd'hui le roi d'Angleterre, empereur des Indes ; seulement ces deux couronnes ne sont pas du même métal : il est souverain spirituel dans l'Église et, comme tel, hors le droit international ; il est souverain spirituel dans ses États, et, comme tel, sujet du droit international : on a montré comment cette deuxième qualité, la moindre, a servi de pavillon à l'autre, pour couvrir celle-ci comme une marchandise de contrebande frauduleusement introduite dans le commerce du droit international. En somme la double souveraineté pontificale ressemble fort à cette association de souverainetés que les internationalistes appellent l' « Union réelle ».

Eh ! bien, cette première conception du pouvoir temporel a été abandonnée, comme position doctrinale, par tous les Papes qui se sont succédé depuis 1870, à commencer par Pie IX : en même temps qu'ils s'élévaient contre l'occupation italienne du 20 septembre, ils n'ont cessé de protester de leur désintéressement politique ; ce qu'ils revendiquent, ce n'est point un État, c'est uniquement un emplacement, soustrait à toute souveraineté politique en vue d'y installer les services centraux du

gouvernement de l'Église; ce qu'ils réclament, c'est une disposition propre à soustraire à la domination politique de tout État le siège territorial du gouvernement de l'Église : ce n'est point une souveraineté politique, c'est une *enclave* dans le partage des souverainetés politiques.

Ainsi la conception d'*enclave* se substitue à celle d'États de l'Église. Cette enclave ne sera point un État ; elle sera soustraite au régime étatique, — comme jadis les terres allodiales étaient soustraites au régime féodal qui couvrait l'ensemble de l'Europe occidentale. Une enclave entre les États, non point un État, c'est la conception qui triomphera effectivement dans le traité du Latran ; nous ferons tout à l'heure la vérification (1).

Au préalable, il n'est pas sans intérêt de constater qu'elle n'est point sans équivalent dans le monde inter-

(1) Cette interprétation — qui nous paraît ne se justifier pleinement que dans la perspective de la *conception institutionnelle* — a été pressentie par M. Dupeyroux, qui écrivait naguère : « Nous apercevons maintenant qu'elle (la Cité du Vatican) est en réalité une institution très particulière, non pas un Etat... mais essentiellement une institution auxiliaire, tout entière au service d'une institution plus haute (l'Église) à qui elle sert de point d'attache, de racine dans le monde, mais dont l'activité universelle la déborde... » (*La Cité du Vatican*, dans *Les Documents de la Vie Intellectuelle*, t. V, p. 180 et s.). M. Dupeyroux use deux fois du terme « institution » et, plus loin, à diverses reprises, du terme « enclave », mais sans attacher à l'un et l'autre le sens précis que nous lui attribuons, et, en définitive, l'étude retombe sur la *conception étatique* dans laquelle l'auteur s'efforce de réintégrer la souveraineté temporelle du Pape : la Cité du Vatican est, pour lui, un Etat dont la structure interne et la position internationale sont influencées par sa « vocation spirituelle ». Le R. P. Delos va plus loin et voit plus juste, à notre avis, lorsqu'il parle d'une « spiritualisation de la souveraineté » et trouve, dans le traité du Latran, un signe de la « résurrection du droit institutionnel » (*Quelques répercussions du Traité de Latran sur le Droit des Gens*, ibid., p. 247 et s.) : c'est exactement notre point de vue. Notre article était écrit lorsque nous avons pris connaissance de ceux de nos distingués collègues.

ational moderne. Tout à l'heure, nous rapprochions 'ancien régime du pouvoir temporel du système politique connu sous le nom d'Union réelle ; le nouveau régime lu pouvoir temporel évoque une comparaison américaine. Dans la plupart des États fédéraux, le gouvernement central siège sur le territoire de l'un des États fédérés — le gouvernement du Reich en territoire prussien ; a situation n'est pas sans inconvénients ; il y a danger 'une pression exercée sur le gouvernement fédéral par État fédéré dont il reçoit l'hospitalité ; et l'on sait que ette crainte n'est pas chimérique ! Si peu chimérique u'à un moment donné la Confédération helvétique établit un roulement entre trois cantons pour le siège du ouvernement fédéral. Aux États-Unis, la difficulté a été ésolue d'une autre façon : la création d'un district fédéal — la Colombie ; la Colombie n'est pas un État ; elle a point de gouvernement propre, point de délégués au énat ; elle n'est représentée par aucune étoile sur le draeau... c'est une *enclave* entre les États : elle relève direcement du gouvernement fédéral dont elle est le siège, et ui, par ce moyen, se trouve soustrait aux sujétions de ospitalité ; la Colombie est l'emplacement des services ntraux de la Confédération, comme la Cité du Vatican t l'emplacement des services centraux de l'Église cathoque ; la Colombie forme, au milieu des États-Unis, une clave analogue à celle de la Cité Vaticane au milieu des ats de l'Europe : ici, il y va d'assurer l'indépendance de Confédération vis-à-vis des États confédérés ; là, de rantir l'indépendance de la Puissance spirituelle vis-à- des gouvernements nationaux : ce n'est pas la même ose, mais la symétrie est parfaite.

III

Une enclave, non point un État ! Il nous reste à nous montrer que cette nouvelle conception du pouvoir temporel et cette transposition des rapports de l'Église et de l'État sur le plan d'un droit intersouverain distinct du droit international sont bien consacrées par le traité du 11 février 1929. Cette conclusion ressort de l'économie générale du traité, de son texte, de l'interprétation qui lui est donnée par tous les interprètes.

L'économie générale du traité fait très nettement apparaître que, dans la pensée des Hautes Parties contractantes, la Cité du Vatican n'est point un État, que la souveraineté dont elle est l'assiette n'est mêlée d'aucun caractère politique, que le Saint-Siège, même rétabli dans le pouvoir temporel, reste en dehors du concert international et — ce qui revient au même — des discordes internationales.

Il n'est, pour s'en convaincre, que de rapprocher ces deux données qui émergent par-dessus toutes les stipulations du traité et composent en quelque sorte l'atmosphère où elles baignent, savoir l'exiguité du territoire pontifical et la magnificence de la représentation diplomatique du Saint-Siège.

Se figure-t-on qu'une préséance de droit soit accordée dans le corps diplomatique au représentant du prince de Monaco ou de la République d'Andorre? Or la principauté de Monaco et la République d'Andorre sont des empires auprès de la Cité du Latran : plusieurs centaines de kilomètres carrés; la cité du Vatican — quarante-quatre hectares; or l'article 12, § 4, du traité du Latran sti-

ule que le nonce pontifical « sera le doyen du corps iplomatique aux termes du droit coutumier reconnu par e Congrès de Vienne dans l'acte du 9 juin 1815 » ; et cette rérogative lui est reconnue en tous pays.

Qu'est-ce à dire, si ce n'est que le nonce a un autre tre que celui des ambassadeurs ; ce n'est pas au titre de souveraineté territoriale du Saint-Siège qu'il a la préance de droit — ce serait absurde ; c'est au nom d'une utre souveraineté dont cette préséance de droit est jusement le signe. Le nonce pontifical n'est pas un ambasdeur, et sa condition juridique n'est pas celle de l'amssadeur d'un État étranger : c'est une condition à art, régie, non par le droit international, mais par un oit intersouverain adapté à l'irréductible originalité des pports de la Puissance spirituelle et de la Puissance mporelle. Ce n'est pas une simple question de mots : après le droit international, l'envoyé diplomatique n'a cun droit d'immixtion dans les affaires intérieures du ys dans lequel il est accrédité, il ne peut communiquer avec le Chef de l'État et le Ministre des Affaires rangères ; l'assimilation du nonce à un ambassadeur outirait à lui couper toute communication avec l'épispat national ; et telle était bien la thèse gallicane : elle uvait un appui — je n'ai pas dit un argument décisif — ns l'ancienne conception des États de l'Église ; avec lle-ci l'ancienne conception de la nonciature s'est ondrée : le nonce n'est pas le premier des ambassaurs ; il n'est pas un ambassadeur ; il n'est plus permis gouvernement de s'interposer, au nom du droit interional, entre le Saint-Siège ou son envoyé et l'épisco ou le clergé de la nation : en vérité cette victoire trinale ne va pas sans de graves répercussions pratiés. A plus forte raison n'est-il plus question de suttre les bulles pontificales au laisser-passer du gouver-

nement : cette indépendance vaut peut-être quelques pouces de terrain ; l'on conçoit que le Saint-Siège se soit franchement réjoui, et l'on s'étonne même que cette satisfaction n'ait pas été plus unanimement partagée dans les milieux catholiques.

Cette position fondamentale une fois mise en relief, entrons dans le détail du traité. Et d'abord observons que pas une fois, ni dans le traité, ni dans les annexes, ni dans le concordat, la Cité du Vatican ne prend le titre d'État : ce n'est qu'un mot, mais il est peut-être significatif (1).

L'exclusion du caractère étatique, la substitution de la notion d'enclave à celle d'État semble même suggérée par le Préambule où il convient de relever cette formule : pour garantir l'indépendance absolue du Saint-Siège « pour l'accomplissement de sa haute mission dans le « monde — sa mission spirituelle — il a paru nécessaire « de constituer *avec des modalités particulières* la Cité du « Vatican ». Des modalités particulières : c'est-à-dire non le régime juridique dûment classé dans les catégories juridiques sous l'étiquette « État », mais un régime propre, « taillé sur mesure », spécialement adapté à la mission spirituelle de l'Église, et donc distinct du régime ordinaire qui convient à la mission politique des États.

Ce n'est qu'une suggestion. Il y a au contraire bien plus qu'une suggestion dans l'article 24 :

Le Saint-Siège, en ce qui touche la souveraineté lui appartenant dans le domaine international même, déclare qu'il veut demeurer et demeurera étranger aux compétitions temporelles entre les autres États et aux réunions internationales convoquées pour un tel objet.

(1) La même réserve n'est pas observée dans les lois constitutionnelles de la Cité en date du 7 juin 1929 ; mais celles-ci ne regardent que le droit *interne*, et, *sous ce rapport*, le Pape exerce les prérogatives habituelles de la puissance étatique.

à moins que les parties en litige ne fassent un appel unanime à sa mission de paix, se réservant toutefois de faire valoir en chaque cas sa puissance morale et spirituelle.

En dessous de ce texte, nos collègues Delpech et Laferrière prennent soin de faire observer que suivant « l'opinion unanime des milieux du Vatican », par là « le « Saint-Siège n'a nullement entendu répudier d'avance « tout *contact* spécial et direct avec la Société des Nations, « alors surtout qu'une *collaboration* se manifesterait nécessaire pour le soulagement des maux de l'humanité ». Rien n'est plus vrai ; mais contact, collaboration, c'est une chose ; introduction en est une autre. Le contact, la collaboration, sont nécessaires, et en fait l'avis du Saint-Siège est écouté à Genève avec déférence ; l'opinion catholique, évidemment inspirée par le Saint-Siège, est dûment représentée auprès de la Société des Nations, notamment par l'*Union catholique d'études internationales*. Ce contact, cette collaboration, ce n'est pas l'introduction du Saint-Siège dans la Société des Nations ; et, disons-le très carrément, cette introduction n'est ni désirable, ni du reste désirée par Rome ; elle serait, d'ailleurs, en discordance, non seulement avec le texte de l'article 24, mais avec la nouvelle conception du pouvoir temporel du Saint-Siège. Le Saint-Siège, l'Église n'est point une nation, ni la Cité du Vatican un État ; leur place n'est pas dans la Société des Nations, qui est uniquement une Société d'États. Le contact, la collaboration, sans doute ! L'introduction, non pas ! Il suffit, au surplus, de lire le Pacte de Versailles pour se rendre compte de l'impossibilité pour le Saint-Siège d'accepter les obligations qu'il impose aux membres de la Société des Nations : il lui faudrait soumettre ses litiges avec les gouvernements civils, soit à des juridictions internationales comme les deux cours de La Haye,

soit au Conseil de la Société des Nations ; cette obligation est écrite en toutes lettres dans les articles 12 et suivants du Pacte ; comment veut-on que le Saint-Siège y consente, et s'il n'y peut consentir, comment veut-on qu'il entre dans la Société de Genève? Cette impossibilité pour le Saint-Siège de se faire juger par un tribunal d'États est la preuve aveuglante qu'il n'est pas un État, qu'il n'a pas d'État, qu'il est hors le concert des États, hors les discordes entre États, hors le droit des relations internationales ; et c'est bien une solution de principe que consacre l'article 24 — non une concession aux susceptibilités italiennes — lorsqu'il déclare la volonté du Pape de demeurer étranger aux compétitions politiques entre les autres États et aux réunions internationales convoquées pour un tel objet.

Du point de vue, retenons de cet article 24 un nouveau témoignage en faveur de la distinction du droit international et du droit intersouverain des relations de l'Église et de l'État.

Et c'est également dans le sens de cette distinction qu'est couramment interprété le traité du Latran. Deux traits seulement pour illustrer cette interprétation.

D'après l'article 18 du Pacte de Versailles, tout membre de la Société des Nations est tenu de faire enregistrer à Genève les traités diplomatiques qu'il a négociés avec un autre État, quand même celui-ci ne ferait pas partie de la Société : la sanction, c'est la nullité : le traité ne devient obligatoire qu'après enregistrement. L'Italie est membre de la Société des Nations ; or elle n'a pas fait enregistrer le traité du Latran. Sérieusement, croit-on que ce traité qui date de trois ans n'ait pas encore commencé à devenir obligatoire? Si ce traité est obligatoire sans enregistrement, c'est la preuve qu'il échappe à

'article 18, c'est-à-dire que ce n'est pas un traité interna-
ional : c'est autre chose ; c'est une sorte de traité intèr-
ouverain, qui n'est pas international : justement parce
qu'il existe une autre souveraineté que la souveraineté
ationale ou politique, une autre catégorie du droit inter-
ouverain que le droit international : nous retombons
oujours sur notre « décentralisation » de la souveraineté
t du droit intersouverain.

Seconde illustration. Le droit international veut que
out homme ait une nationalité et n'en ait qu'une ; c'est
ne nécessité d'ordre public. On a tenu la loi Delbrück
omme contraire au droit international parce qu'elle
naintenait la nationalité allemande aux citoyens de l'Em-
ire naturalisés dans un autre pays — elle organisait
ystématiquement le cumul des nationalités ; l'Allemagne
même dû désavouer la loi Delbrück dans l'article 278 du
raité de Versailles. Or tout le monde est d'accord pour
dmettre le cumul de la nationalité vaticane avec la
ationalité d'origine. A vrai dire, il n'y a même pas de
ationalité vaticane —, du moins ce mot n'est pas pro-
oncé dans le traité ; il y a seulement une « citoyenneté »
aticane — la nationalité est une appartenance politique,
rattachement à un État. La « citoyenneté » vaticane
'abolit donc pas la nationalité d'origine ; les « citoyens »
u Vatican n'ont pas deux nationalités, mais leur
citoyenneté » tient seulement « en veilleuse » leur
ationalité d'origine ; et ils retrouvent celle-ci — notez le
ien : sans aucune naturalisation — dès qu'ils perdent la
toyenneté vaticane ; ils la recouvrent de plein droit : ils
e la recouvrent même pas, car ils ne l'ont jamais perdue,
ais elle recouvre son éclat comme la lampe « en veil-
euse » dès qu'on relève la mèche ; la « citoyenneté » est
n rideau qui voile la nationalité : le rideau tombe, et la
ationalité reparaît. Et rien ne prouve mieux que le

droit international n'a rien à faire ici ; que les relations de l'État avec l'Église et le Saint-Siège, même rétabli dans le pouvoir temporel, sont d'un autre caractère que celles des États entre eux ; que la Cité du Vatican, en définitive, n'est point un État, mais une enclave entre les États ; et, comme on dit en mathématiques, c'est ce qu'il fallait démontrer.

La victoire doctrinale remportée par le Saint-Siège est l'aveu d'une souveraineté spirituelle, dégagée des truchements sous lesquels elle se cachait dans l'horizon, désormais éteint, du vieux dogme gallican et de la vieille politique jacobine : la souveraineté absolue de l'État. Victoire doctrinale du Saint-Siège, sans doute ; mais en même temps victoire de la jeune philosophie juridique suscitée par le renouveau de la vieille philosophie de saint Thomas d'Aquin : la conception institutionnelle du droit.

* * *

Une conclusion, non négligeable, de cette projection du point de vue institutionnel — c'est-à-dire, en somme, du point de vue de la relativité — sur les notions de droit et de souveraineté et sur les rapports juridiques de la souveraineté spirituelle et de la souveraineté temporelle, a trait au problème toujours brûlant de la *laïcité de l'État.*

C'est une formule chargée d'électricité ; soit ! En vérité, elle a deux sens. Un sens inacceptable : c'est la transposition sur le plan politique du même naturalisme qui, sur le plan intellectuel, s'appelle le rationalisme, sur le plan déontologique la morale indépendante, sur le plan social le libéralisme, le naturalisme, c'est-à-dire la coupure entre le naturel et le surnaturel et la prétention de la nature à se passer de surnature. Cela est inacceptable : Dieu ayant

élevé la nature humaine à la surnature, soit dans l'état d'innocence, soit après la chute par la Rédemption, la nature humaine n'existe plus en dehors de la vocation qui la transcende ; elle ne peut plus être considérée sans égard à la surnature où elle a été élevée, d'où elle est déchue, dans laquelle elle a été rétablie ; c'est là l'erreur de la politique dite de laïcité ; c'est très exactement cela, le laïcisme.

Mais il y a une autre manière d'entendre la laïcité de l'État. Elle est susceptible de s'entendre, non d'une opposition, mais d'un accordement : il n'est que de la prendre à la lettre, non au sens du lexique parlementaire, mais au sens du dictionnaire de la langue française. Elle traduit cette vérité évidente qu'étant données, non seulement la conception moderne de l'État, mais surtout la constitution supranationale de l'Église catholique, le culte n'est point, ne doit point être un service public d'État, — qu'il n'est point incorporé dans la structure politique de l'État comme l'Armée, la Justice ou l'Instruction publique, — que, *du point de vue de l'État*, le culte est une *affaire privée* : une affaire est publique, un service est public *par rapport à l'État* lorsqu'il est un appareil de l'organisme politique et qu'il relève de la souveraineté temporelle ; le culte n'est pas cela, et par conséquent *sous l'angle de l'État*, le culte est *une affaire privée*. Et réciproquement, *du point de vue de l'Église* et de la souveraineté spirituelle, les services d'État sont pure *affaire privée*. En définitive, ces deux termes *service public* et *affaire privée* doivent s'entendre *secundum quid*..., s'il est permis d'user de la terminologie scolastique. Elles doivent s'entendre dans la ligne de l'une ou l'autre des deux « sociétés parfaites ». La « publicité » c'est l'intégration dans la structure de l'une ou l'autre des deux souverainetés. De même que l'on n'est pas *citoyen* ou *étranger* d'une façon absolue,

mais seulement par rapport à telle ou telle nation, et que le citoyen français est étranger en Espagne, — ainsi les services publics de l'Église sont privés par rapport à l'État et les services publics de l'État sont privés par rapport à l'Église.

Le culte ne peut être regardé comme un service public de l'État : *ceci n'est point une concession au malheur des temps ; c'est une solution doctrinale ; c'est une position de principe* : voilà la saine conception de la laïcité.

Elle appelle une seconde spécification. Si l'Église n'est point dans l'État ni l'État dans l'Église, il reste qu'une articulation est conforme à la nature des choses entre les deux Puissances et entre les services qui dépendent respectivement de l'une et l'autre des deux « sociétés parfaites » et des deux souverainetés.

L'Église n'est pas l'État, et l'État n'est pas l'Église mais il y a entre eux un Bien commun dont ils sont les *collaborateurs*. L'État est l'*auxiliaire* de l'Église, et l'Église, l'*auxiliaire* de l'État. Entre la confusion et la séparation, il y a une formule mixte à trouver ; cette formule, — la collaboration.

L'organisation du culte s'accommoderait donc assez bien d'un régime analogue à celui que le droit français qualifie d' « administration d'utilité publique » ou « d'intérêt public », — savoir des entreprises privées qui entrent en participation dans la charge du Bien commun qui incombe à l'État. C'est ce régime de *collaboration* que méconnaissent à la fois la doctrine de l'*intégration* du culte dans l'État — le *gallicanisme*, et la doctrine de la *séparation* de l'Église et de l'État — le *laïcisme*. Gallicanisme et laïcisme sont deux erreurs contraires ; la vérité est au milieu ; et, sous condition de bien s'entendre sur la signification du mot, cette position moyenne et juste, rien

n'empêche de l'appeler la laïcité (1). C'est au surplus cette notion de service d'intérêt public qui se dégage de la jurisprudence de notre Conseil d'État en matière cultuelle.

Ainsi la doctrine de l'institution recèle une vertu qui la recommande bien au-delà des milieux de juristes : jusque dans les sphères gouvernementales et politiques.

Au surplus, la politique n'est-elle point tributaire du droit? et n'est-ce point dans une science du droit largement, sainement comprise, qu'elle doit chercher et qu'elle peut trouver les véritables recettes du service de l'Ordre et de la Paix? La politique est l'art de résoudre les antinomies : antinomie des opinions et des intérêts, antinomies des partis, des classes, des nationalités... ; la solution des antinomies, c'est de les dépasser pour les dominer ; les antinomies ne se résolvent que par la transcendance. Voir au delà, regarder plus haut, *comprendre* enfin au sens littéral et combien suggestif de ce mot.

Comprendre, c'est-à-dire *prendre ensemble* le divers et l'incohérent pour l'embrasser dans une unité supérieure, — c'est la consigne très scolastique du Bien commun, c'est aussi toute la philosophie de l'institution.

C'était aussi la consigne du grand cardinal anglais dont les écrits nous initièrent à la philosophie : « Il ne sert à rien de discuter, disait Newman, il suffit de définir. »

Comprendre, c'est conjuguer tous les efforts de l'esprit humain, d'où qu'ils partent, à la recherche de la vérité ; il nous est particulièrement agréable de constater que cette

(1) Rapp. la proposition de MM. Molinié et Niel invitant le gouvernement à déposer un projet de loi attribuant des allocations — non des traitements — aux ministres des divers cultes considérés — non comme fonctionnaires — mais comme collaborateurs auxiliaires de l'Etat (reproduite en grande partie dans *La Vie Catholique* du 7 février 1931).

conclusion rejoint la toute récente étude de M. Jacques Maritain sur les rapports de la religion et de la culture : « Il ne s'agit pas d'un dosage éclectique, ni d'un équili- « bre où deux pesanteurs se compensent ; le juste point... « ne s'obtient que par éminence ; en s'élevant très haut au « dessus d'excès contraires (1) ».

Ainsi se vérifie, du point de vue juridique, la prophétie de Lacordaire dans son discours du 18 juillet 1852, en la basilique Saint-Sernin, devant le chef de saint Thomas d'Aquin :

« O Thomas, quand pour la première fois vous apparû- « tes au monde dans votre berceau, ce fut le siècle de saint « Louis qui vint à votre rencontre et qui vous reçut. Aujour- « d'hui, le siècle qui se presse autour de vous ne pourrait « dire son nom, car il n'en a point encore... Mais ce qui me « rassure, c'est que je le vois près de vous, et que votre nom, « un moment obscurci, lui apparaît de nouveau avec l'au- « réole du génie dans la sainteté. Oh ! ne méprisez pas ses « instincts et ses efforts. Ouvrez-lui les mystères de cette « doctrine où, lors même que vous n'avez pas prévu, vous « aurez encore tout dit. »

La prophétie de Lacordaire annonçait les directions intellectuelles de Léon XIII et les hardiesses diplomatiques de Pie XI.

GEORGES RENARD,
Professeur de Droit public
à l'Université de Nancy.

(1) *Religion et culture*, Collection des *Questions disputées*, Paris, Desclée, 1930, p. 86.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Au Pays des « Athées militants »

I. — La lutte contre Dieu

Gardez-vous, nous dit-on, des loups qui viennent à vous êtus de peaux de brebis. Les problèmes de la vie seraient imples si on rencontrait toujours le bien et le mal purs t isolés l'un de l'autre, et portant des couleurs impossiles à confondre comme le blanc et le noir. Quand on sait ue les bolchevistes sont en train de réduire à l'esclavage ne vaste population, d'abolir la famille et d'interdire enseignement de la religion aux enfants tout en instilnt par force l'athéisme dans leurs jeunes intelligences, n s'attend à sentir une odeur de soufre dès qu'on entre n contact avec un représentant éminent et actif de cette cte satanique. Pourtant le bolcheviste moyen rencontré rtuitement est fort semblable à tout autre homme, et ai été frappé de voir certains « leaders » militants pren-e au sérieux leur idéal étrange et se sacrifier pour lui. el homme qui est à la tête d'un service d'administration ublique m'exposait avec enthousiasme ses efforts pour méliorer l'état de choses dans un pays aussi indubitableent arriéré que la Russie. Il paraissait si désireux de nstruire, si reconnaissant pour toute appréciation de s idées, qu'on ne pouvait s'empêcher de sympathiser ec lui. Je demandai à cet homme pourquoi les Soviets e peuvent pas s'occuper de leurs projets économiques, e la nationalisation des chemins de fer et du reste, sans

toucher à la religion. Il répondit que la religion est une superstition et que le socialisme ne peut régner tant qu'elle subsistera. Je posai la même question à d'autres bolchevistes de différents genres, et leurs réponses furent toujours semblables. La pensée bolcheviste est stéréotypée sur un seul cliché et il est surprenant de voir chacun user des mêmes idées et des mêmes mots que tous les camarades.

J'ai essayé de comprendre pourquoi les Soviets entreprennent la tâche colossale d'extirper la religion qui est si profondément enracinée dans le sol de la Russie. J'écarte l'explication trop facile que l'Église orthodoxe est persécutée parce qu'elle était liée au régime des Tsars. Le bolchevisme est aussi opposé au Judaïsme et à l'Islamisme qu'à toute forme de christianisme. Il est vrai que les bolchevistes ont des idées singulièrement erronées sur la religion et que souvent ils combattent son fantôme à sa place. Un maître d'école me disait qu'ils luttent contre la religion « non seulement en théorie mais en pratique », et par ce dernier terme il voulait dire qu'ils enseignent l'agronomie au lieu des prières à adresser à Dieu pour obtenir de belles moissons ! On peut sans aucun doute reprocher à l'Église orthodoxe de n'avoir pas été assez une Église enseignante, de n'avoir pas appris sa doctrine aux masses. J'ai l'impression que le peuple russe était assidu aux splendides cérémonies religieuses sans avoir la connaissance la plus élémentaire des articles de foi. Ceci explique pourquoi l'Église orthodoxe avait si peu d'influence sur la classe instruite.

Cependant je ne crois pas que les bolchevistes aimeraient le christianisme s'ils le connaissaient tel qu'il est ; ils sont possédés d'une haine démoniaque contre la religion. Ceci est dans la tradition révolutionnaire : Karl Marx leur a enseigné que la religion est l'ennemie du progrès, et les révolutionnaires bolchevistes sont moins que personne capables de mettre en doute les traditions dont ils ont hérité, ou de les examiner. Mais, j'en suis également con-

vaincu, le système bolchevique est anti-chrétien par nécessité, par les lois de sa propre nature. Le christianisme est incompatible avec ses « unions libres » qui remplacent le mariage. La vie de famille stable, selon l'idéal chrétien, suppose le droit à la propriété privée, et celle-ci n'est pas admise par le bolchevisme. Le principe chrétien du respect de l'individu et de ses droits personnels imprescriptibles rendrait intolérable et impossible l'impitoyable sacrifice de l'individu à l'État, qui continue à être pratiqué. Les confiscations se poursuivent, des exécutions sans jugement et des bannissements pires que la mort sont partie intégrante du régime soviétique, et sans elles il ne pourrait se maintenir. Je sais que dans le cours de l'histoire on a vu des régimes, qui n'étaient pas ouvertement athées, subsister par l'injustice systématique, pratiquée sous couleur de raison d'État : il serait hypocrite de paraître l'ignorer ; mais c'est un fait que le bolchevisme ne peut vivre sans recourir à des atrocités, et, devant trouver une justification à cette nécessité, il le fait par sa théorie de « l'état de guerre entre les classes ». Le bolchevisme et la religion ne peuvent être en paix l'un avec l'autre et le bolchevisme courrait à sa perte s'il cessait de persécuter les doctrines qui lui sont opposées.

Les détails des opérations « contre Dieu » sur le front soviétique ont été décrits trop souvent pour qu'il soit nécessaire de les redire ici. J'insisterai sur le fait qu'il y a des églises ouvertes et que le culte public se poursuit en Russie. Les prêtres ne sont pas fusillés dès qu'on les aperçoit, mais on en rencontre dans les rues ; il est vrai que le plus souvent on les voit mendiant leur pain. Je mentionne cette part de tolérance religieuse, parce que la propagande soviétique en fait étalage chez nous, croyant ainsi prouver que la religion a toute liberté. Des milliers d'églises ont été fermées, des milliers de prêtres ont été mis à mort ou exilés, tous les biens ecclésiastiques ont été saisis. En effet, des églises restent ouvertes, mais les pieux laïques qui prennent la responsabilité de les tenir ouver-

tes sont persécutés et molestés de mille manières. Tout enseignement religieux est interdit, sauf quelques sermons autorisés sous réserve de rigoureuses restrictions, et l'athéisme le plus dogmatique est inculqué par force à tous les enfants de toutes les écoles de Russie avec la haine fanatique de la religion. L'État use de tous les moyens de propagande dont il dispose pour inoculer l'athéisme à la population tout entière. C'est la négation du droit d'enseignement religieux et l'enseignement général obligatoire de l'athéisme par l'État, qui constituent la persécution religieuse en Russie. Rappelons-nous cela quand les apologistes des Soviets tentent de nous abuser par des déclarations de ce genre : « L'Église et l'État sont séparés en Russie », ou bien : « Le culte reste autorisé ».

La religion est tout entière sous un talon de fer en Russie, mais elle n'est pas écrasée, encore moins déracinée. Humainement parlant, je n'aurais rien à dire de très encourageant sur ce que j'ai vu dans les grandes villes, Moscou et Kharkov : il y avait peu de fidèles dans les églises et presque tous étaient vieux. En me plaçant sur le plan spirituel, j'en ai vu assez pour être non seulement plein d'espoir mais entièrement confiant. L'expression d'amour et de foi lue sur le visage de vieillards perdus dans leur prière devant une image de Notre-Dame, m'a donné la certitude que le Dieu tout-puissant exaucera à son heure ces prières et sauvera la Russie. Même en ne me plaçant qu'au point de vue humain, si je parle de tout ce que j'ai appris, sinon vu, il y a des raisons d'espérer. La presse soviétique est remplie de plaintes amères de ce que la religion refuse de se laisser tuer. De jeunes soldats de l'Armée Rouge sont accusés de faire le signe de la croix la nuit sous leurs couvertures et de cacher des icônes dans leur équipement ou sur eux-mêmes ! A Moscou, le plus grand nombre des parents portent encore leurs enfants aux prêtres pour les faire baptiser. Un membre du parti communiste est contraint d'être un athée juré, mais des femmes de camarades militants continuent à aller à l'é-

lise. Quand les émissaires des Soviets viennent piller et
:rmer l'église d'un village, ils la trouvent souvent barri-
ıdée par les femmes ; et quand une église est changée en
.ub, les paysans la regardent comme profanée et refusent
'y entrer.

Je cite ces faits sur la foi de la presse soviétique. Je sais
ıssi, par des informations personnelles, que des commu-
istes employés à diverses missions des Soviets à Londres
ont s'y marier à l'église russe ; leur emploi les oblige à
e déclarer athées, mais ils désirent faire bénir leur mariage
ar l'Église. Il est très clair que, jusqu'à présent, les ancien-
es croyances religieuses n'ont pas été détruites dans
âme russe. D'après la presse soviétique, il est évident
ue la persécution fortifie l'Église orthodoxe. En quelques
ıdroits, le clergé prend l'initiative de l'enseignement
gricole, faisant ainsi table rase de la calomnie suivant
quelle l'Église pousse l'homme à mettre une confiance
ıperstitieuse dans la prière plutôt que dans les moyens
ıturels mis par Dieu entre ses mains. On espérait que la
maine de cinq jours, en supprimant le repos du diman-
ıe, empêcherait le peuple d'assister aux offices religieux :
es prêtres actifs célèbrent les offices chaque jour et y
tirent les ouvriers.

La lutte autour de l'âme de la Russie peut être longue
terrible, l'Église orthodoxe n'a pas reçu les promesses
vines faites à l'Église catholique. Pourtant le sacerdoce
ses prêtres est valide, et elle a la Messe, l'Eucharistie
la dévotion à la Mère de Dieu. Le peuple russe est, je
crois, religieux aussi bien par tempérament que par
ıdition. Bien plus, la prière de l'Église catholique s'é-
ve maintenant chaque jour, à la fin de la Messe, vers le
ône de Dieu, pour la Russie. Il est possible que la
taille soit longue, mais les portes de l'enfer ne prévau-
ont pas. Le Sauveur du monde sauvera la Russie, mais
ut-être pas avant que les armées de Satan n'aient atta-
é et combattu sur un front aussi large que le monde.
ous-mêmes pouvons être en guerre plus tôt que nous
pensons.

II. — La lutte contre la famille

C'est en découvrant ce qu'est la législation des Soviets sur le mariage que j'ai réalisé combien profonde est la rupture du bolchevisme avec tout ce que signifie ce mot : « chrétien ». Je n'avais pas été étonné d'apprendre que les bolchevistes cherchent à séculariser l'éducation et en général toute la vie du peuple, et à supprimer la religion : la persécution religieuse n'est pas chose nouvelle, et mes études historiques m'avaient édifié à ce sujet ; je devais pourtant la trouver, en Russie, poussée à un degré capable de révolter l'homme le plus impassible. Mais ce à quoi je n'étais pas préparé, c'est à la rupture ouverte avec la morale telle qu'elle est comprise par un chrétien, et pourrait l'être même par les païens les plus sauvages.

J'en reçus la première révélation dans le salon de mon hôtel à Moscou. Notre groupe se composait de trois personnes : une Américaine, professeur, qui était en Russie depuis six mois ; un bolcheviste militant, appelé Michie qui avait perdu une jambe en combattant dans l'armée rouge ; et moi-même. Michie était un homme loquace qui aimait à donner des renseignements et à exposer des idées. C'était un régal pour lui d'avoir un nouvel arrivant pour l'écouter. La présence de la dame professeur m'incita à mettre d'abord la conversation sur les écoles, et Michie ne tarda pas à m'interrompre en affirmant que le but poursuivi dans les écoles soviétiques était de détruire chez les petites filles l'amour du foyer et de les former pour l'industrie. « Ce que nous voulons, c'est l'industrialisation de la femme », dit Michie. On ne peut écouter une conversation un quart d'heure dans la Russie des Soviets sans être lassé d'entendre parler d'industrialisation, et je fis observer d'un ton un peu tranchant qu'il continuait à être indispensable que les femmes missent des enfants au monde. Michie l'admit avec un ricanement. Il était heureux de pouvoir discuter avec quelqu'un. Oui

es femmes doivent être mères, mais cela n'empêche pas eur industrialisation. Dans les usines, il y a des crèches ù les mères laissent leurs bébés toute la journée, et vont es allaiter à heures fixes. Les enfants trop grands pour ller à la crèche ont le « Kindergarten » où ils prennent ous leurs repas, ne rentrant chez eux que pour la nuit. L'été, les enfants, même les bébés, vont dans des camps t restent fort bien deux mois loin de leurs parents.

Secrètement ironique, je fis remarquer qu'avec leurs rèches, leurs jardins d'enfants, leurs camps de vacances t le travail des mères à l'usine, ils essayaient de rendre a vie de famille et le foyer superflus. Michie répliqua que 'est là précisément leur but. Ils ne veulent pas que les nfants dépendent de leurs parents, ni la femme de son nari. Ceci me fit penser aux socialistes disant déjà au emps de Platon (idée que je n'ai jamais pu prendre au érieux) que les enfants devraient appartenir entièrement la communauté et pas du tout à leur propre famille.

Michie passa ensuite à un sujet bien attirant : l'égalité les sexes. Les lois sont absolument les mêmes pour les ommes et pour les femmes. Je demandai si l'homme 'est pas tenu de pourvoir à la subsistance de sa femme. Pas du tout, à moins qu'elle ne soit malade ou sans tra- ail, en ce cas il doit l'aider, et en retour, s'il est malade u en chômage, elle doit le secourir en prenant sur son ain. Chaque femme doit gagner sa vie. Mais Michie se âta d'expliquer que le mariage ne ressemble pas à notre nstitution démodée : la femme ne change pas de nom, e porte pas d'anneau, et les époux ne sont pas tenus à a cohabitation. Bien plus, ils peuvent à volonté dénouer eur union : la demande de l'un des conjoints produit mmédiatement le divorce, nulle autre condition n'est equise que cette demande, et en aucun cas le divorce ne eut être refusé. Il est aussi facile de divorcer que d'ache- er un timbre-poste. L'obligation de contribuer à l'entre- ien du conjoint en cas de maladie ou de chômage dure euf mois après le divorce, mais ensuite tous les liens ont rompus.

Qu'advient-il des enfants? — Le père et la mère en sont également responsables. Parmi les institutions de l'État, beaucoup peuvent recueillir les enfants de parents divorcés, et les tribunaux tranchent les différends au sujet de la garde des pauvres petits. Dans tous les cas les parents restent tenus à payer les frais de leur entretien; ceux-ci sont déduits de leurs gains afin qu'aucun travailleur ne puisse s'en décharger.

L'illégitimité, se hâta de me dire Michie, est abolie dans la Russie des Soviets; tous les enfants sont égaux. Les parents non mariés ont exactement les mêmes responsabilités à l'égard de leurs rejetons que s'ils étaient mariés. Le père doit payer la pension alimentaire. Michie raconta avec humour les contestations sur la paternité portées devant les tribunaux; quelquefois il faut en arriver à faire payer plusieurs hommes pour le même enfant. On pense que la paternité pourra bientôt être établie d'une façon indiscutable par l'analyse du sang; en attendant, il est regrettable que les causes de « pensions alimentaires » prennent une telle somme de temps aux tribunaux.

La logique du système des Soviets demande que l'homme et la femme aient toute liberté pour leurs relations, pourvu qu'ils soient responsables de l'enfant à naître. J'ai discuté ce système avec une haute autorité politique de Moscou, un savant éminent. Il insista fièrement sur son extrême simplicité. « La cohabitation crée le mariage », tel est l'aphorisme qu'il employa. Lors de ma visite au Bureau d'État Civil, j'y avais vu procéder aux formalités de mariage et de divorce aussi simplement que s'il s'agissait de l'émission d'un mandat-poste. Il y aurait bien eu plusieurs objections à faire à la maxime : « La cohabitation crée le mariage », mais je me bornai à demander pourquoi même on continuait à passer par la déclaration du mariage. Mon interlocuteur repartit qu'elle n'est en effet pas nécessaire; beaucoup de mariages ne sont jamais déclarés, mais cette formalité est une garantie

pour la femme, car elle permet d'attribuer *prima facie* un père à ses enfants. Tout ceci découle logiquement des théories bolchevistes, et on m'affirma qu'aucune réprobation ne s'attache aux unions libres les plus éphémères. La loi et la morale soviétiques ne s'occupent que de contrôler le paiement de la pension alimentaire pour l'enfant.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la différence capitale entre la conception soviétique du mariage : une simple cohabitation qui cesse à volonté, — et la doctrine chrétienne qui en fait l'association de deux vies, une indissoluble union d'intérêts et d'affections, un engagement sans réserve d'amour et de fidélité. La thèse bolchevique est que l'amour ne peut être juré à quelqu'un, parce qu'il est en dehors du contrôle de la volonté ; il paraît, s'en va, et quand il disparaît la seule chose raisonnable à faire est de rompre une union qui a cessé de plaire. Évidemment, la conception bolchevique de l'amour est purement physique. Comparez-la avec l'enseignement du Pape dans sa récente encyclique sur le mariage chrétien : « Par le mariage, les âmes des parties contractantes sont unies et liées ensemble plus directement et plus intimement que ne le sont leurs corps, et cela non par un attachement passager des sens ou de l'esprit, mais par un acte ferme et délibéré de la volonté. »

Mon interprète en Russie était une jeune femme. Bien qu'elle eût étudié et pratiqué le droit, elle admettait la loi bolchevique comme le seul système rationnel. J'essayai de lui exposer l'idée chrétienne d'une union de toute la vie entre l'homme et la femme pour les bons et les mauvais jours, dans la richesse et la pauvreté, la maladie ou la santé. A ma grande humiliation, elle répondit : « J'ai lu vos romans anglais, et la vie matrimoniale chez vous n'est pas ainsi : l'adultère est fréquent et le divorce est désiré par beaucoup. »

Il n'était pas facile de répondre à cela et je commençai à comprendre, comme je ne l'avais pas encore fait, que la suppression bolchevique du mariage n'est que l'application

légale des théories morales si répandues dans notre littérature moderne, en particulier dans les romans populaires d'après-guerre. Après tout, la thèse qui prévaut dans la littérature courante n'est-elle pas que le mariage devient une torture et une tyrannie lorsqu'il cesse de plaire aux époux, et que, dans un État civilisé, un homme ou une femme ne devraient pas continuer à être enchaînés quand ils aspirent à être libres ? En ce qui concerne cette théorie du droit individuel à la liberté et le refus de croire que dans le mariage l'homme ne peut séparer ce que Dieu a uni, le système bolchevique du divorce à volonté est plus conséquent et plus logique que notre système hybride du divorce accordé par les tribunaux moyennant certaines conditions.

Ce fut pour moi une découverte significative de voir à Moscou la colonie américaine (journalistes, représentants de commerce, professeurs, étudiants et autres) admettre en toute sérénité la loi des Soviets sur le mariage. Pour eux, la difficulté de se procurer des rations alimentaires sous le régime des Soviets était contre celui-ci un argument bien plus sérieux que la facilité d'obtenir le divorce. Quand, à mon retour en Angleterre, je rendis compte aux autorités de ma visite au pays des Soviets, je fus saisi de trouver chez eux la tolérance et même l'approbation des lois matrimoniales soviétiques, et aussi l'idée que le reste du monde tendait à suivre l'exemple de la Russie sur ce point.

Mais je n'aurais pas dû être surpris. Je n'avais aucune raison de considérer la monogamie et l'indissolubilité du mariage comme admises. En effet, la thèse bolchevique n'est pas nouvelle, elle n'est que le retour à la condition de l'humanité avant le christianisme. La religion chrétienne seule peut maintenir le mariage contre le désir du divorce ; la grâce peut seule rendre l'individu capable de vivre l'idéal si haut du mariage chrétien. Quand les bases chrétiennes de la société sont ébranlées, le divorce apparaît à coup sûr, et quand il paraît, il est inévitable qu'il

oit rendu de plus en plus facile, comme l'expérience l'a prouvé chez nous. Et quand le mariage commence à chanceler, il entraîne forcément la disparition de la famille. Le relâchement des liens qui unissent l'homme et la femme a pour conséquence le relâchement des liens entre parents et enfants. Les bolchevistes ont le courage de leurs opinions et travaillent à rendre l'État capable de supplanter la famille pour l'éducation des enfants dans le plus bref délai possible. C'est là le but de leurs crèches dans les usines, de leurs jardins d'enfants, de leurs colonies de vacances et de toutes leurs institutions communistes qui tendent à se substituer à la famille. Je ne sais pas jusqu'à quel point ils réussiront ; le sentiment familial est très tenace chez les Russes. Je ne sais pas non plus si nous arriverons, chez nous, à défendre le foyer chrétien contre les forces qui l'attaquent. Sachons reconnaître que beaucoup parmi nous sont bolchevistes en morale, alors même qu'ils sont parfaitement orthodoxes sur les questions politiques et économiques.

H. Bezymia.

Le Tsarisme serbe

On bâtit en hâte à Belgrade un palais somptueux de vastes proportions. Quand on sait le marasme du trésor yougoslave, on voit avec étonnement cette prodigalité et l'on s'informe de la destination du monument. Il sera le siège du patriarcat orthodoxe.

Et c'est une histoire douloureuse qu'il faut connaître.

La Yougoslavie traverse une crise. Une fausse idée de l'unité nationale pousse les dirigeants serbes à serbifier pour unifier. Ils ne se doutent pas que cette contrainte qui broie les personnes, et poursuit l'idéal déplorable d'un

amalgame sans variété, va contre leurs desseins. Elle menace en effet de déchirer la jeune patrie slave.

Le fait est d'autant plus grave qu'il ne s'agit pas seulement d'effacer les traditions des Croates et des Slovènes. On en veut aussi à leurs traditions catholiques, qu'ils ne séparent pas des autres et qui en sont inséparables.

C'est dans la logique de la conception despotique de l'État. Il ne comprend pas l'unité nationale en dehors d'une soumission totale des corps et des âmes à son pouvoir exclusif. Il veut accaparer le spirituel et le temporel. Toute volonté rivale lui est suspecte.

L'État souverain voit là-bas se dresser devant lui l'Église catholique et l'Église orthodoxe. La première compte environ cinq millions et demi de fidèles, la seconde sept millions.

Pour dominer seul, il lui faut ou éliminer les Églises : c'est la solution soviétique, — ou les absorber : c'était la solution tsariste. Mais ce qui va sans difficulté pour l'Église orthodoxe est irréalisable avec l'Église catholique, dont le Chef échappe aux entreprises de l'État.

Il n'y a donc pour lui chance de triompher que dans la suppression du catholicisme, obtenue par une lente persécution, en même temps que sera recherchée, et sans peine réalisée, la mise en servitude de l'orthodoxie.

Mais on veut encore davantage. L'Église orthodoxe ne sera pas une Église yougoslave. Elle sera une Église serbe. Non seulement elle deviendra l'esclave de l'État, mais elle sera son instrument pour la serbification du pays.

Tel est le plan dont un machiavélisme simpliste, mais désastreux, impose aux catholiques Croates et Slovènes les cruelles atteintes. Ce plan échouera, il n'est pas possible d'en douter. Mais ce ne sera pas sans blesser grièvement la complexion, tendre encore, du jeune État balkanique.

Lorsque, sous la pression de certaines influences politiques et financières, le roi a jugé bon, le 3 septembre dernier, de proclamer à son de trompe la fin du régime dic-

tatorial, les catholiques ont eu quelque espoir d'un traitement meilleur. Leur illusion aura été de courte durée. La dictature subsiste, stabilisée et aggravée sur certains points. Et le pouvoir reste aux mains de la même coterie rationaliste et furieusement hostile à l'Église de Rome. Elle va pouvoir donner corps à son rêve d'une Église orthodoxe nationale.

Le 16 novembre 1931, le roi Alexandre a signé la nouvelle constitution de l'Église autocéphale serbe.

Un des articles stipule que « l'Église orthodoxe serbe est une, indivisible et autocéphale. *La langue officielle de l'Église serbe est le serbe, avec l'écriture cyrillique. Son drapeau est le tricolore, rouge, bleu, blanc avec une croix d'or.* A la tête de l'Église orthodoxe se trouve le *Patriarche serbe*, son chef suprême ».

Fait significatif, cette constitution introduit de nouveau, par un détour ingénieux, le drapeau serbe. Ainsi, e drapeau croate (rouge, blanc, bleu) et le slovène (blanc, bleu, rouge) restent proscrits en vertu du décret du 6 janvier 1928 qui supprima les couleurs particularistes, tandis que les Serbes sont autorisés à porter leur tricolore national serbe, devenu l'étendard religieux de l'orthodoxie.

On se demandait avec curiosité quel serait le premier titulaire de la dignité patriarcale. La surprise fut grande quand on connut le choix de l'État. Il s'était porté sur un homme sans culture, et qui ne passait pas pour mener une vie austère. Les officiers serbes n'avaient pas soupçonné tant de vertu dans le joyeux compagnon de leurs plaisirs nocturnes. L'étonnement fut encore plus grand lorsqu'on apprit que le nouvel élu serait appelé « Sa Sainteté ».

La situation d'ailleurs n'exige pas un ascète. La constitution prévoit en effet que : « Le Patriarche reçoit de la part de l'État, pour la seule représentation, environ 120.000 dinars (200.000 francs) par an, une automobile et tous les moyens de transport convenables à sa dignité. »

Cette somme est indépendante des traitements accordés au clergé orthodoxe.

A peine nommé, le nouveau Patriarche s'est empressé de justifier les espoirs fondés par le gouvernement sur sa docilité. Il a déclaré solennellement que l'orthodoxie recevrait de la constitution un nouvel essor et que l'Église, aujourd'hui véritablement unifiée, ne tarderait pas à revêtir une splendeur digne des temps glorieux.

Une déclaration du ministre de la Justice et des Cultes, M. Kojic, est beaucoup plus explicite : « Nous avons sujet de croire, y lit-on, que l'Église orthodoxe servira, dans l'avenir encore mieux que dans le passé, les intérêts de l'unification étatiste et nationale, et procurera le renouveau d'une grande partie de notre peuple. »

Les catholiques croates et slovènes ont bien compris qu'il s'agissait de leur renouvellement par le moyen de l'église serbe.

L'orthodoxie, comblée d'autant d'honneurs et d'argent qu'on en est ménager à l'égard de l'Église catholique, jouit de la faveur du pouvoir avec une fierté insolente. Une diatribe contre le catholicisme et la Papauté, due à l'entourage du patriarche et signée d'un certain Dmitrije Najdanovic, a paru récemment dans le *Bulletin officiel de l'Église serbe*. La violence en est inouïe. Il y est question du « sadisme satanique » avec lequel le catholique regarde les souffrances d'autrui... « Il porte à l'intérieur le signe de Caïn... » « Dans un tel homme, la gamme des sentiments moraux est retournée : satisfaction devant les souffrances d'autrui, douleur à l'occasion des joies du prochain. Cette inhumaine et triste dissonance éclate dans l'Église occidentale latine qui ne connaît pas les voies du Christ... Les catholiques sont des sauterelles ravageuses des champs pravoslaves. »

La censure a laissé passer l'odieux pamphlet mais a supprimé les plus solides réfutations des catholiques. Le ministre de la Justice a invité les ministres des différentes religions à la tolérance. La leçon ne valait, paraît-il, que pour les fidèles de Rome.

Des articles parus cette année dans les *Dossiers de l'Action Populaire*, dans *la Vie Catholique* et tout dernièrement dans *la Croix* ont fait savoir les mesures oppressives qui frappent les écoles catholiques (1). Tout est tenté pour en gêner l'action. Le recrutement des maîtres, presque impossible, est encore contrarié dans ses effets par leur affectation en région orthodoxe. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur cet aspect très grave et très désolant de la question. Mais on ne connaîtrait qu'imparfaitement les desseins de la nouvelle dictature contre l'Église, si nous ne parlions de la protection officielle accordée à l'organisation sportive « le Sokol » et de son utilisation pour des fins hostiles au catholicisme. Le Sokol est ouvertement animé d'un esprit rationaliste, païen, anti-chrétien. Tandis que les fonctionnaires d'État doivent attendre des semaines pour recevoir leur solde mensuelle, on construit pour ce groupement deux magnifiques palais, à Belgrade et à Zagreb. L'État pèse de tout son pouvoir pour faire pénétrer le « Sokol » dans les écoles catholiques. La censure interdit à ce propos toute réclamation, car il s'agit d'un organisme d'État. Un évêque ayant courageusement dénoncé l'esprit anti-catholique du « Sokol », sa brochure a été confisquée par la censure. Dans sa réunion annuelle d'octobre dernier, l'Épiscopat catholique, par une lettre commune, signalait aux fidèles, sans la nommer, la tendance funeste de cette société sportive. La censure a exigé, des plus importants journaux, la suppression du document. Dans le *Bulletin officiel du diocèse de Belgrade*, le texte supprimé fut remplacé par la mention : « Dangereux pour l'État et la tolérance religieuse. »

On s'étonnera peut-être en France d'être aussi mal renseigné sur la douleur des catholiques yougoslaves. En effet, une garde vigilante interdit de la faire connaître

(1) Voir aussi *Les Documents de la Vie Intellectuelle*, 20 janvier 1931, p. 143.

au-delà des frontières, et la presse française a, semble-t-il, beaucoup de raisons pour n'être point désagréable à nos alliés. Elle n'insère que des correspondances officieuses ou nettement favorables. Un seul trait fera connaître l'erreur entretenue dans notre pays touchant la Yougoslavie. Avec une unanimité, qui n'était pas le fait du hasard, nos journaux ont annoncé que les récentes élections avaient été un rare succès pour la politique du gouvernement. Les citoyens, s'étant portés en foule aux urnes, auraient voté dans la proportion de 63 o/o et donné une énorme majorité aux candidats officiels. Un si bel élan avait sujet de mettre en défiance, après l'institution du vote public et les mesures prises pour supprimer la liberté des électeurs. Nous sommes aujourd'hui renseignés. Le nombre des votants, en Croatie du moins, a varié de 7 à 18 o/o, bien que des jeunes gens, armés de gourdins, eussent été chargés, dans certains villages, de persuader les électeurs de l'opportunité du devoir civique à remplir.

★ ★ ★

PHILOSOPHIE ET SCIENCES

..-D. SERTILLANGES, O.P.
Membre de l'Institut.

L'ordre du monde et les causes finales.

Des exemples trop candides ont discrédité les « harmonies de la nature ». Mais la naïveté est égale, de ceux qui les retournent en objections contre la finalité. Au vrai, pour résoudre ce grave problème, il faut une analyse serrée de l'action et de ses lois. Et l'on devra conclure que le monde, dans sa complexité, manifeste un ordre qui rend témoignage à l'esprit.

R. DALBIEZ.
grégé de Philosophie.

Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique.

La pensée religieuse est-elle condamnée à osciller indéfiniment entre le symbolisme et l'agnosticisme? L'une et l'autre déviation sont dues à la méconnaissance du principe de l'*analogie* — au sens métaphysique — dont voici un exposé clair et précis.

IERRE HUMBERT.
Professeur à l'Université de Montpellier.

Maître Robert l'Anglais.

Quel est ce mystérieux astronome?

L'ordre du monde et les causes finales

On a souvent envisagé l'ordre du monde d'une façon superficielle et toute littéraire, prêtant non pas seulement à la contradiction des philosophes, mais à l'ironie d'autres littérateurs et à l'indignation d'âmes sensibles. Il est aussi facile, à regarder l'univers humainement et à le juger par les résultats, d'y découvrir du désordre que de l'ordre et des horreurs que de l'aimable harmonie. Les descriptions à la Bernardin de Saint-Pierre n'émeuvent plus. Elles prouvent, prises d'un certain biais ; mais telles quelles, on y rencontre des éléments pour des objections autant que pour des preuves, et quand le lyrique s'extasie devant les arrangements bienveillants de la nature, il se trouve aussitôt quelqu'un pour dire : en effet ! il y a généralement des sources près des villages, et un fleuve qui veut aller commodément à la mer trouve toujours son lit.

Il faut prendre autrement les choses. La question de l'ordre, dans la nature, n'est pas une question de bon aménagement, comme d'un propriétaire. Les combinaisons plus ou moins heureuses pour nous et harmonieuses au regard de notre esthétique ont certes leur intérêt ; mais ce n'est pas à cela qu'il faut s'attacher d'abord, et il est dangereux de laisser croire que la question de Dieu en dépende. Ce n'est que plus tard, une fois bien noué le lien qui rattache l'univers à la Cause première, qu'on peut poser avec fruit ces questions particulières, qui concernent

a providence et les modes mystérieux du gouvernement divin, non l'existence de Dieu.

Je remarquerai toutefois que la moquerie touchant les ources qui avoisinent les lieux habités convient tout ussi bien à ceux qui disent : on regarde parce qu'on se rouve avoir des yeux ; on écoute parce qu'on a des oreilles, nais sans qu'il y ait dans la nature la moindre adaptation ntentionnelle. La sottise est la même dans les deux cas ; l s'agit d'une interversion de l'antécédent et du conséquent, du fait premier et du fait qui s'y adapte. Dans le as de la ville et de la source, le fait premier, c'est la ource, la ville s'y adapte ; dans le cas de l'organe et de la onction, l'adaptation organique est première, la fonction 'utilise. Ici et là il y a finalité; la différence, c'est que là lle est dans l'homme seulement, ici dans la nature.

Mais y a-t-il vraiment des finalités dans la nature? C'est ne grosse question. Les causes finales n'ont pas bonne resse chez les savants. Cela se conçoit, s'il s'agit de néthode. La recherche des causes finales, dans les sciences ositives, ne mène à rien ; on l'évite soigneusement, sauf n biologie où l'on ne saurait s'en passer, comme Claude Bernard en a fait la remarque. Comment étudier un œil ans se demander à quoi servent, pour la vision, le crisallin ou la sclérotique? Mais la considération de méthode 'entraîne pas le jugement quant à la réalité objective les choses. Que le physiologiste utilise les causes finales, ela ne prouve pas qu'il y en ait ; cela prouve qu'il en a esoin, provisoirement peut-être, à titre de procédé d'analyse. Mais inversement, que la recherche des causes inales soit stérile dans les sciences, cela ne prouve pas u'il n'y en ait point. Autre est le bon chemin à prendre n vue d'aller loin, autre le paysage. La question est donc ntière ; essayons de l'éclaircir en procédent par échelons, partir du commencement, qu'on néglige presque touours.

A la base de la nature est l'action. La nature, c'est l'*être mobile*, disent les vieux philosophes. Or l'action peut-elle être conçue sans finalité? On se rendra compte de la réponse si l'on veut bien considérer que toute action implique une *règle d'action* antérieure à elle et sans laquelle cette action ne saurait se définir. *Faire*, pris en général, ne signifie rien ; pour qu'il prenne une portée et puisse faire l'objet d'une réalisation objective, il faut qu'on le détermine et qu'il s'agisse de faire *quelque chose*. Donc toute action implique *détermination*. Une telle requête n'est pas ambitieuse ; nous allons voir cependant, peu à peu, qu'elle entraîne tout.

Qu'est-ce en effet qu'une détermination, dans un agent, si ce n'est une fin proposée à cet agent, une chose qu'on est en droit d'attendre de lui, qu'il fera, on en a la certitude, s'il l'a faite hier et si les circonstances sont les mêmes ? Une loi des choses, de quelque façon qu'on entende ce terme, est un présupposé de la science ; toute théorie et toute pratique sous-entendent et utilisent une *tendance* des éléments générateurs des faits, une *habitude* des faits, une façon qu'ils ont de se comporter et non pas une autre, pourvu que les occurrences soient pareilles.

Je n'ignore pas la crise que subit en ce moment et depuis longtemps déjà cette notion de *lois naturelles* ; nous y reviendrons ; mais il ne peut être question que d'interprétations et de limites ; nul ne peut renoncer à cette idée que les faits naturels se déploient selon certaines règles et avec une certaine constance. Or il est curieux qu'on ne voie pas que là est essentiellement et à sa base la finalité.

Cette disposition de la nature à produire toujours certains effets dans certaines circonstances, pourvu que ces circonstances soient entièrement définies, c'est ce qu'on

ppelle le déterminisme, et beaucoup se figurent que éterminisme et finalité sont des termes qui s'opposent, lors qu'ils s'impliquent l'un l'autre, bien que ce soit inéalement. Tout ce qui se fait en vue d'une fin n'est pas ɔumis au déterminisme ; la liberté existe, bien que touɔurs un déterminisme fondamental et un déterminisme ɔncomitant soient supposés à son travail. Mais en evanche, tout ce qui est soumis au détermisme obéit à ne finalité, et c'est cela même la définition du détermiisme.

Il y a déterminisme partout où, un antécédent étant onné, son conséquent est donné avec lui, et c'est à dire ue ce conséquent est de sa part l'objet d'une tendance, u'il est caractérisé par ce conséquent selon son dynaiisme, comme il est caractérisé statiquement par sa défiition.

Si vous renoncez à rien définir et à rien prévoir, vous ɔuvez renoncer aux causes finales ; mais vous renoncerez n même temps au déterminisme et avec lui à la science, l'action, à toute la vie. Si au contraire, comme il le faut ien, vous maintenez des définitions et des prévisions, de uelque façon que vous les entendiez et quelques limites ue vous leur imposiez, nous avons la cause finale ; car un :re défini est la preuve, en arrière, d'une activité définie, t il est source, en avant, d'une autre activité définie, qui écèlent l'une et l'autre une *intention* de nature. Je dis ıtention dans le sens de tendance, de recherche immaente, de fin. De sorte qu'on ne peut pas plus ôter de la ature les fins qu'on ne peut en ôter les êtres. Tout être une action qui lui est propre ; toute action veut une irection de cette action, et il n'y a point de direction ıns deux termes, dont le premier est l'être considéré, vec sa tendance, dont le second est, après l'action, *résulat*, et avant, *fin*.

Ceux qui disent : il y a des résultats, mais il n'y a pas de fins, admettent donc qu'avant le résultat acquis il n'y a aucune détermination de ce résultat, qu'il est, alors, quelconque? En ce cas, comment peuvent-ils le prévoir? Toute prévision certaine est une prophétie qui se fonde sur quelque chose. « Devoir être, c'est être », a-t-on dit ; en tout cas, c'est une promesse, et si je puis promettre l'effet d'une action, n'est-ce point parce que l'action y tend? Il n'y a pas de pire *volonté*, au sens finaliste, que cet entêtement qu'on prête à la nature d'agir toujours de même, les circonstances étant les mêmes. Rien ne fait mieux voir que la fatalité elle-même a un visage, que la fatalité elle-même est esprit.

Les adversaires des causes finales croient dresser contre elles un argument décisif en disant : une cause finale, s'il en existait, devrait agir avant que d'être. J'ai trouvé cela récemment, dans une de nos revues, sous la plume d'un homme qui parlait haut. Mais le plus grand des « cause-finaliers », Aristote, eût bien ri d'une telle objection. Celui qui l'avance ne s'aperçoit pas que, pour critiquer les causes finales, il commence par en faire des causes efficientes. Il suppose que la finalité consiste en ceci que l'avenir tire à soi le présent, comme un remorqueur tire une barque. Mais c'est là une naïveté qu'il faut laisser pour compte au contradicteur. Affirmer la finalité, ce n'est rien poser d'avance dans le réel ; c'est simplement affirmer une orientation des faits, à la différence d'une poussée indéterminée et *quelconque*, dont la notion n'est même pas concevable, ne répondant à rien qui se puisse définir. L'avenir ne tire pas le présent ; c'est le présent qui crée l'avenir par la forme d'action qu'il adopte. Mais une forme d'action et une fin, ce sont là choses identiques, ne différant que selon le point de vue : définition

e tendance d'un côté, contenu de la définition de autre.

Je voudrais d'ailleurs poser à l'objectant la question uivante. Il se scandalise de ce qu'une fin ait de l'influence vant qu'on ne la réalise : mais lui-même ne parle-t-il pas e lois qui régissent l'action efficiente ? Or je lui demande 'il trouve naturel que je ne sais quel lien rattache et ende inséparables au nom de la loi, deux faits dont aucun 'est encore posé. S'il s'agissait de pures conceptions, le en pourrait sembler compréhensible ; ce serait une nclusion mutuelle de concepts ; mais il s'agit de réalités. 'en pose une, vous dites que l'autre suivra : pourquoi, inon parce qu'elles tiennent ensemble ? Et par quel ien ? J'appelle ce lien une tendance déterminée de la prenière ; comment l'appelez-vous ? Dites si vous le voulez ne convergence, une solidarité des faits : c'est la même hose sous d'autres mots, et vous n'évitez pas la cause inale.

Ce droit préexistant au nom duquel une chose en suit iécessairement une autre peut-il s'expliquer autrement ue par une prédétermination de la première réalité ou lu premier état à entraîner l'autre ? Or c'est là ce qu'on ppelle finalité. C'en est du moins le cas élémentaire, sur equel tout portera. A la base, l'affirmation des causes inales signifie que tout phénomène de ce monde a une rientation définie, sans quoi ce phénomène, ne pouvant e définir, ne pourrait pas non plus se produire ; car de nême que cela ne peut pas être pensé qui n'a pas de ens pour la pensée, cela non plus ne comporte point l'action qui n'a pas de sens pour l'action.

Ainsi, on a beau dire que les causes finales n'ont pas l'emploi dans les sciences physiques, il n'en est pas moins vrai que les sciences physiques, comme toute connaissance par les causes, reposent sur la finalité ; celle-ci en

est une présupposition et un sous-entendu nécessaire, au même titre que l'action, sous les auspices de l'action.

Avançons d'un pas vers la nature réelle, qui n'est point action seulement, mais complexus d'actions, constitution d'êtres ayant forme et signification pour l'esprit, éclosion de faits comportant une formule, une intelligibilité, ajustement d'ensembles, système de choses, univers, qui provoquent notre étude et nos classifications, éveillant l'idée d'un *cosmos*, c'est-à-dire d'un ordre.

M. Bergson a fait la critique de cette notion d'ordre, observant à bon droit que ce qu'on appelle l'ordre des choses coïncide en réalité avec leur être ; qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de désordre, mais seulement un ordre imprévu, un ordre que nous n'attendions pas, un ordre qui nous gêne ou qui se montre étranger à nos fins, un ordre inhumain, en somme, mais toujours un ordre. Claude Bernard avait fait déjà une remarque semblable, et cela nous invite à écarter de notre esprit une conception de l'ordre entachée d'anthropomorphisme.

Pour nous, humains, une mise en ordre est un arrangement de pièces détachées qui préexistent à l'organisation qu'on en tire ; dans la nature, l'organisation est première, et les parties n'en sont pour ainsi dire qu'un aspect. Un corps vivant n'est pas l'arrangement d'un cerveau, d'un cœur, d'un foie, d'un estomac préexistants ; c'est une unité qui se déploie, comme l'embryologie nous le révèle, unité dont l'analyse donne après coup un estomac, un foie, un cœur, un cerveau. Et il en est ainsi de toute réalité naturelle.

Il ne peut donc pas, à proprement parler, y avoir de désordre ; une tumeur qui se développe est désordonnée par rapport au vivant qui la souffre ; mais absolument parlant elle est aussi ordonnée que l'éclosion d'un cer-

eau ; elle fait seulement partie d'un ordre plus large. Dans l'ordre total, tout est bien, ainsi que le note la Genèse, la hiérarchie et les rapports étant toujours sauvegardés entre les diverses formes d'être, les diverses qualités d'être. Si donc il n'y a pas de désordre possible, non plus que de néant, au sens absolu de ces termes, la question d'une *mise en ordre* de l'univers ne se pose pas plus que celle de sa *sortie* du néant, que M. Bergson déclare aussi un pseudo-problème.

De cette critique nous sommes entièrement d'accord. Mais celui qui la fait, le philosophe de l'*Évolution créatrice*, n'entend pas écarter ainsi le problème de la Cause première ; il en est loin, puisque à ses yeux toute chose, dans l'univers, manifeste la « générosité infinie d'un principe qui se donne ». Venons donc à une conception de l'ordre et des fins naturelles que nulle objection pertinente ne puisse contester.

Nous partions de ceci que toute action de la nature du fait qu'elle est déterminée, du fait qu'elle se produit dans des conditions déterminées et arrive, sauf obstacle, à des effets déterminés, manifeste une orientation, une direction de la force ayant déjà le caractère d'une finalité. Mais on vient de nous faire observer que les actions particulières de la nature, tout comme ses êtres particuliers, sont quelque chose de dérivé, de second ; à titre premier, la nature est un tout étroitement solidaire, et ses parties constituantes sont aussi des touts, jusqu'à une limite qui fuit devant le regard et devant la pensée qui analyse.

Du tout de la nature, nous ne pouvons guère parler ; il nous échappe ; nous soupçonnons seulement qu'il écraserait l'esprit par sa richesse d'intelligibilité, par l'idéale plénitude de ses ressources. Considérons les parties orga-

niques de ce tout accessibles à notre expérience. Il en est de divers degrés d'organisation, depuis les micro-univers atomiques jusqu'à l'homme et au-dessus : sorte d'échelle de Jacob qu'incessamment les anges montent et descendent, j'entends nos pensées analytiques et nos pensées synthétiques, dont les parcours en profondeur et en hauteur ont bien l'amplitude d'un ciel.

A chaque niveau, on ne peut nier qu'un ordre éclate, fait tout d'abord de *diversité*, d'échelonnement de formes originales et distinctes, déployées dans l'espace et le temps. Cela suffisait déjà à Newton pour conclure à une Cause première intelligente et nécessaire. Car la nécessité aveugle, disait-il, toujours et partout la même, ne peut produire aucune diversité (1).

Mais l'ordre qui éclate ainsi est d'une nature telle que non seulement il exclut l'idée de désordre, que nous avons reconnue impensable, mais impose une évidence d'intelligibilité, de rationalité, qui tient à une adaptation mutuelle d'éléments, à un concours de séries causales, à une convergence, à une solidarité toute semblable à celle de nos pensées quand nous les disposons en suites intelligibles.

« Un arbre pousse par syllogisme », écrit Hégel; ses éléments premiers sont comme des concepts; ses éléments intermédiaires comme des propositions; leur convergence interne est une inférence; l'arbre est la conclusion. Et qu'est-ce que cela signifie, sinon que la nature est sœur de la pensée, qu'elle-même est pensée, pensée immanente, pensée inconsciente, « pensée qui ne se pense pas », dit Ravaisson, mais pensée quand même. C'est tout ce que nous voulons pour cette heure.

Nous ne disons pas, on le voit, que la nature ait des

(1) Cf. Newton, *Principia*, éd. 1726, p. 529.

plans établis d'avance et qu'elle exécute. C'est là une façon de parler anthropomorphique. Nulle part, dans la nature, il n'y a de plans, si ce n'est en nous. Mais le travail que fait la nature prête avec évidence à la distinction analytique de moyens et de fins, de projets et de réalisations, d'organes et de fonctions, de combinaisons artistes et utiles, qui jettent partout leurs accolades.

L'adaptation des éléments aux organes, dans le vivant, l'adaptation des organes entre eux, l'adaptation des organes d'un vivant à ceux d'un autre comme dans le cas de la génération bisexuée, l'adaptation du présent à l'avenir dans l'ontogénèse et dans la phylogénèse, n'en serait-ce pas le témoignage impossible à récuser sérieusement? Un élément implique déjà l'idée d'une combinaison finaliste; une fonction implique l'idée d'un rôle à remplir; si après cela les fonctions jouent des rôles concordants, et si cette concordance aboutit à l'effet utile d'une conservation et d'un déploiement non seulement individuel, mais spécifique, non seulement statique, mais progressif, non seulement biologique, mais *géosphérique*, ainsi qu'on le constate aujourd'hui, qui osera invoquer le hasard?

Le monde nous apparaît comme « le résultat d'une entente infinie », écrit Novalis. Et cela suppose en lui une raison immanente dont il faut bien déceler la nature. Ce n'est pas du dehors, que les choses seraient lancées vers leur but par quelque pouvoir souverain; c'est d'elles-mêmes qu'elles s'y dirigent; leur direction se confond avec leur nature, avec leur être, avec l'être du tout dont elles sont solidaires. Mais précisément pour cela il faut admettre que ce tout et ses parties constituantes sont pénétrés d'idéalité, de finalité immanente, d'esprit, et nous verrons tout à l'heure ce que cela comporte.

Relevons auparavant une conception actuelle qui pour

un esprit distrait pourrait paraître infirmer notre point de départ. On sait qu'en raison des récents progrès de la physique, nos savants sont portés à attribuer au hasard, dans la nature, une part énorme, sinon une espèce de prépondérance. Ce qu'on appelle des *lois* et que volontiers on envisageait jusqu'ici comme quelque chose d'absolu, ne seraient que la résultante de très nombreux hasards, n'auraient qu'un caractère *statistique*, « apparence de lois qui naît de l'absence de lois », dit quelqu'un, comme, au bord de la mer, la respiration régulière du flot, le rythme de ses plissements, qu'on prendrait pour une loi de sa vie permanente, n'est que le résultat de chocs innombrables, au sein de sa masse anarchiquement bouleversée. Il est de nos savants pour assurer que les phénomènes physico-chimiques pourraient être exactement ce qu'ils sont, alors que les éléments premiers de la matière sous-jacente seraient doués de libre arbitre et se conduiraient entièrement à leur gré.

De telles notions sont à coup sûr capitales au point de vue de la science ; mais pour notre problème, leur intérêt est nul. Les hasards dont on nous parle, et qui, étant des hasards, n'ont pas de signification pour l'esprit, sont enclavés entre deux ordres de faits qui en ont une. A la base, il y a les démarches premières du réel, auxquelles il faut bien qu'on arrive, si l'on veut que les hasards dénoncés puissent se concevoir. Il faut nécessairement s'arrêter dans la *statistisation*, dit justement M. Winter (1). Henri Poincaré avait déjà fait une observation semblable (2). Si les actions individuelles entre atomes, molécules ou électrons sont encore sous la loi des grands nombres, comme

(1) *La Physique indéterministe,* Revue de Métaphysique et de Morale, avril 1929.

(2) Henri Poincaré, *Dernières Pensées*, p. 205.

on croit savoir que le sont les actions physico-chimiques, on devra chercher plus loin, dans la direction de l'infiniment petit, un ordre nouveau d'actions individuelles ; mais il faudra à la fin qu'on s'arrête. Et quand on remontera dans l'autre sens, on rencontrera, comme résultat des prétendus hasards, ce qui se trouve sous nos yeux : des êtres constitués, relativement stables, parcourant un cycle défini, engendrant, s'ils sont vivants, d'autres êtres, bref, composant cet ensemble de *sphères* qu'on nous décrit maintenant et que couronne, unie à la *biosphère*, la *noosphère* ou sphère de la pensée.

Ne parlons pas de celle-ci, qui pose un problème à part. Mais la vie n'est évidemment pas un phénomène de hasard ; elle a une signification précise, trace une courbe éminemment *rationnelle*, donne lieu à ce classement de fonctions que je viens de dire analogue au discours humain. Il en est de même, quoique le fait soit moins sensible, des espèces chimiques, des cristaux, des molécules, des cellules vivantes, des atomes.

Si au delà ou en cours de route du hasard se rencontre, j'ai dit qu'il ne peut reposer lui-même que sur un déterminisme fondamental, sans quoi tout croulerait dans l'inintelligible. Car le hasard, comme l'avait déjà montré Aristote, comme l'a expliqué Cournot, se produit à la rencontre de deux ou plusieurs séries de faits déterminés, chacun, mais dont la convergence ne l'est point. L'exemple d'Aristote est célèbre. Deux esclaves se rencontrent sur l'Agora : c'est peut-être un hasard ; mais ce hasard ne se serait pas produit si chaque esclave, de son côté, n'avait été envoyé délibérément par son maître.

Avant tout hasard, il faut donc du déterminé, de l'orienté, une racine d'ordre, un *droit* immanent, une *intention* de nature au sens défini plus haut, comme au delà des hasards, les utilisant, brassant leurs *grands nombres* et en

tirant sa fortune (à la manière d'une compagnie d'assurances ou d'une banque de jeux), il y a un immense effet d'ordre, il y a le cosmos.

Le hasard n'occupe, ici, qu'un poste intermédiaire ; il est absorbé, éliminé par le travail d'ensemble, comme dans le calcul un élément *irrationnel*. La finalité naturelle n'est donc par là nullement compromise ; elle est renforcée ; elle est montrée beaucoup plus active, puisque, pour aboutir, elle doit franchir en quelque sorte des abîmes, arriver au rationnel à travers des zones d'irrationalité, des hiatus où il semble évident qu'elle devrait se perdre. Elle ne se perd pas ; le monde subsiste ; le monde est un prodige où le hasard lui-même fait œuvre intelligente, où la probabilité joue le même rôle que la certitude. C'est un prodige d'esprit, sinon en ce sens qu'il ait été produit par l'esprit, ce que nous ne savons pas encore, du moins en ce sens qu'il a les caractères de l'esprit, qu'il est pensée immanente. A ce règne de l'esprit, comment trouver une marque plus insigne que ces bonds victorieux de l'ordre au chaos, du chaos à l'ordre, de l'émiettement à l'unité, de l'unité à l'émiettement qui se rassemble encore ? C'est la grandeur de cette nature étrange et divine, qu'il faille chercher toujours plus loin, toujours plus profond, à travers des fourmillements immenses, les portes du ciel.

Une remarque encore au sujet de ces *lois* de la nature objet de tant de suspicions et, il faut le dire, de si fécondes critiques en l'âge contemporain. Au siècle dernier, les *scientistes* en avaient la bouche pleine, tellement qu'ils en devenaient impuissants à prononcer le mot Dieu. Aujourd'hui, certains n'y veulent voir que recettes pratiques, sans nulle valeur de connaissance. Soit ! ne discutons pas. Toujours est-il que les recettes réussissent. C'est

donc que par quelque biais elles correspondent au réel. Qu'on connaisse ou qu'on ne connaisse pas la nature de cette correspondance, on est amené à affirmer, fût-ce au delà d'une zone de plein noir, cela même que nous cherchons et qu'il nous est égal de trouver à la surface ou aux profondeurs des choses.

Nos lois ne signifient peut-être rien de décisif; elles sont des moyens de recherche intellectuelle; elles sont avec cela des outils d'action. Mais pour cela même, et du fait que le moyen, l'outil peuvent servir, nous sommes assurés d'une intelligibilité naturelle des faits, d'une structure rationnelle des choses, d'une idéalité immanente, d'une finalité active, d'une « symphonie d'adaptations », comme dit un de nos savants, évoquant ainsi l'antique musique des sphères.

Il se peut que la réalité se compose de plans successifs, où la rationalité et l'irrationalité iraient alternant, jusqu'à des profondeurs et jusqu'à des hauteurs insondables. Cela ressemblerait aux deux infinis de Pascal, mais formerait un ensemble éminemment rationnel, et c'est cette seule constatation qui pour nous importe.

Qu'ajoute-t-elle à notre affirmation première d'une orientation définie des actions naturelles? Ceci, que l'orientation, au second stade, se fait voir portant plus loin que les faits élémentaires; qu'elle englobe des ensembles de plus en plus complexes, ce qui peut-être invite à penser qu'elle englobe le tout, bien que ce tout nous ne puissions pas l'atteindre.

Notons que cette certitude universelle ne nous est pas nécessaire d'abord; nous l'obtiendrons comme conclusion, si d'un ordre partiel bien interprété nous pouvons passer à un Ordonnateur souverain. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Il faut auparavant écarter un sophisme en lui-même

fort peu intéressant, à la vérité absurde, mais qui prête occasion à d'utiles remarques.

On entend raisonner ainsi. Inutile de chercher un principe de l'ordre ; le hasard peut suffire à tout expliquer ; car disposant de l'infini du temps, le hasard a devant soi un infini de combinaisons possibles, parmi lesquelles devait s'offrir un jour celle que nous avons sous les yeux.

Quand un homme déraisonne à ce point, on a envie de lui tourner le dos, ou de lui demander si sa folie était aussi l'une des combinaisons à prévoir. Mais cette folie, dis-je, prête à réflexion, et il n'est pas inutile qu'on s'y attarde.

Tout d'abord, le raisonnement est faux. On parle comme si un infini de durée procurait à la plus improbable combinaison une chance *certaine* de se produire. Or c'est un sophisme. Un infini de durée et un infini de chances sont deux valeurs d'ordre différent, qui ne se correspondent point terme à terme et ne se donnent donc point de garanties l'une à l'autre. Avoir un infini de chances, cela n'impliquerait pas qu'on dispose d'un infini de temps ; de même, disposer d'un infini de temps n'implique point qu'on dispose d'un infini de chances et que tel fait, dès qu'il a sa chance, si minime soit-elle, ait l'assurance de se réaliser un jour.

Mais le fait *univers* a-t-il même, dans les conditions données, c'est-à-dire en partant d'une masse matérielle livrée au hasard, cette chance infinitésimale ? En pures mathématiques, oui ; mais un second sophisme consiste à confondre une chance mathématique, de caractère purement abstrait, avec une chance réelle. Ce qui est possible mathématiquement est loin de l'être toujours physiquement. Mathématiquement, il est possible qu'en jetant en l'air un million de fines aiguilles, elles retombent toutes en équilibre sur leur pointe ; mais si au lieu de faire l'opé-

ation en esprit vous la réalisez dans un milieu physique, elle devient tout à fait impossible, pour mille et une raisons inutiles à préciser.

La nature ne fonctionne pas sur de l'abstrait, pas davantage sur de l'improbable; elle a des conditions objectives; elle suit une ligne de moindre effort, d'économie, et cela dès ses premières démarches. De sorte que les prétendues chances dont on fait état n'existent pas pour elle; ces chances répondent à une vue exacte de l'esprit touchant la nature des nombres, mais sans rapport avec le comportement réel des choses. S'attendre à cause d'elles à ce qu'il vienne au monde, *par hasard*, un ensemble d'une effarante complexité, stable, fécond, doué d'une prodigieuse capacité de développement, réalisant donc de l'improbable greffé sur de l'improbable, cela jusqu'à la n^ième puissance, et, sur un point tout au moins, consient de lui-même jusqu'à élaborer une théorie de son cas, c'est une absurdité un peu grosse; l'objectant s'honorerait à nous l'épargner. Il devrait se souvenir que selon le mot de Joseph Bertrand « le hasard n'a ni mémoire ni conscience »; il donne, lui, à son dieu Hasard, conscience et mémoire.

Ce n'est pas tout. Le raisonnement fût-il exact, rien ne serait acquis; car il repose sur des données arbitraires, qui supposent le problème déjà résolu. Nous l'avons dit, le hasard n'est pas premier; il se produit à la rencontre d'actions ou de séries d'actions parfaitement déterminées en elles-mêmes. Quelle sorte d'action suppose-t-on ici comme point de départ, en vue de fonder les *chances* de l'avenir? Il y faut des éléments, un milieu, une loi de comportement des éléments dans ce milieu et avec ce milieu. Que propose-t-on?

Démocrite, avant d'attribuer au hasard la formation des mondes, se donnait des atomes, un milieu vide, et le

fameux *clinamen*. Cela va-t-il tout seul? Est-ce le hasard aussi qui va le procurer? Dans ce dernier cas, nous remontons, et de nouveau le même problème se pose. On étonnerait bien l'adversaire si on lui disait que chacun des éléments qu'il se donne ainsi au départ suffit à lui seul pour prouver Dieu.

Un atome! on sait maintenant ce que c'est, et que l'univers n'est pas beaucoup plus difficile à expliquer que ce microcosme.

La sphère imperceptible à la grande est pareille,

dit Victor Hugo. Le « ciel du microscope », selon la belle expression de Francis Jammes, équivaut à l'autre.

Après cela, un milieu d'évolution pour les atomes, où le prend-on? A-t-on l'illusion d'une sorte de néant substantiel, d'un espace mathématique réellement subsistant, indépendant, et tout prêt à recevoir l'être? Un philosophe sourit d'une telle naïveté. L'espace mathématique est une nécessité de notre imagination spatiale; mais sa réalité prête à beaucoup de questions; Aristote le niait; Kant en a fait une forme subjective, une façon de voir; Newton y découvrait l'immensité même de Dieu. Notre objectant ne cherche pas si loin; il ignore qu'un problème se pose.

Quant à la loi de comportement des atomes, loi de chute, loi de vibration, de giration, de tout ce que l'on voudra, ce n'est plus du hasard, cela; on se le donne avec trop de facilité; il faudrait nous en confier l'origine, et peut-être s'apercevrait-on que poser une matière régie par des lois, c'est la ranger sous le règne de l'esprit.

La matière est pensée et l'idée action,

ajoutait tout à l'heure notre poète.

« La loi est une dictée de raison », dit saint Thomas d'Aquin; il l'entend de la loi sociale; mais si, dans la

ature, la loi n'est pas une *dictée*, tout au moins à titre ımédiat, elle n'en est pas moins, et nécessairement, une ison, une idée immanente, quelque chose qui a rapport à esprit, qui évoque l'esprit et en quoi l'esprit se retrouve.

A tout prendre, une loi très simple, mais qui est fondaentale, comporte plus d'esprit que les combinaisons les us avancées dont s'occupe la science. Dans le tricot, ce ui est le plus important et le plus intelligent, ce n'est pas dessin de tel ou tel vêtement, c'est la maille ; celui qui nventa eut plus de mérite que le créateur du chandail u du capuchon.

Au XIXe siècle, on s'est beaucoup servi des *lois* contre ieu. Ceux qui les invoquent encore pour remplacer Dieu e se doutent certainement pas qu'ils construisent une ıythologie, qu'ils adorent des fétiches. Qu'est-ce que ces étendues lois, conçues comme maîtresses des faits, omme de petites divinités abstraites à qui les faits doient obéissance et qui par leurs soins procurent l'ordre du ıonde, en attendant de nous l'expliquer ? Émerson parıit ainsi, poétiquement, des Lois comme de hautes peronnes siégeant sur un tribunal ; mais je suppose qu'il 'était pas dupe.

Ce que la science appelle des lois, ce sont des formules e comportement, ce ne sont à aucun degré des causes. Il agit d'exprimer les relations constantes entre les phénoıènes, non de les expliquer au sens philosophique du erme. On peut très légitimement appeler explication le it de rattacher un événement à son antécédent immé.at, celui-ci à un antécédent un peu plus lointain, etc. ; ıais on doit savoir qu'une explication décisive, et par conéquent réelle, n'est obtenue que si l'on rattache l'événeıent à une vraie cause, et non plus à un antécédent qui n a besoin autant que lui-même. Un lustre est-il réelleıent suspendu, quelque nombre d'anneaux qu'ait sa haîne, avant qu'on ait posé l'anneau du plafond ?

Or la science n'aborde point ce genre de questions, bien loin qu'elle les résolve; elle se tient dans les relations dans des faits venant après des faits, en liaison avec d'autres faits; elle laisse donc entier le problème de savoir d'où vient l'ordre, ce que signifie le travail, s'il a ou s'il n'a pas un Auteur.

Avancera-t-on la question en recourant à la loi des lois, au Jupiter olympien de cette mythologie que je dénonçais tout à l'heure, j'entends l'Évolution? Dieu me garde de dire du mal de l'évolution; son introduction dans la science a fait réaliser d'immenses progrès; elle y joue pour une part un rôle d'hypothèse, c'est à dire d'instrument de travail; mais pour une autre part on doit la considérer comme un fait, et la « crise » dont on a parlé en ces derniers temps a consisté simplement à faire le départ entre le certain, le douteux et l'arbitraire. Nulle grande théorie n'échappe à des crises de cette espèce-là.

Admettons donc l'évolution, à la condition de lui garder son vrai caractère. Ce qu'elle a d'excellent à nos yeux c'est qu'elle manifeste mieux l'unité du monde, unité dans l'espace, unité dans le temps, et par là évoque davantage le Dieu *un*; elle tend à rapprocher la matière de l'esprit, en lui prêtant une sorte de vie et de fécondité inépuisables et ainsi la fait plus largement débitrice du Dieu *esprit*; elle implique un déploiement progressif d'idéalité immanente qui symbolise et appelle davantage le Dieu *vrai*.

Seulement, ce n'est pas ainsi qu'on l'entend, au camp des athées. On en fait un succédané de Dieu, qu'on écarte « après l'avoir remercié de ses services ». Il faut donc voir ce que pèse et d'abord ce que signifie une telle prétention. Mais cela ne se peut pas dire en trois mots.

A.-D. Sertillanges, O. P.
Membre de l'Institut.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique

A une époque comme la nôtre, où les ouvrages de pure péculation théologique sont peu nombreux, ce nous est ın vrai plaisir de saluer l'apparition du remarquable tra- ail de l'abbé Penido sur « Le rôle de l'analogie en théo- ɔgie dogmatique (1) ».

Dès que la pensée religieuse se met à réfléchir sur ses ropres démarches, elle se heurte à un problème redouta- le : dans quelle mesure nos concepts sont-ils susceptibles e représenter la réalité divine? Soit par exemple le con- ept de paternité. Les recherches ethnologiques récentes ont montré avec quelle fréquence les peuples primitifs ont ıne idée relativement élevée d'un Dieu unique, d'un *All-Father*, comme disait Andrew Lang. Mais si l'on étudie ce oncept de paternité, on s'aperçoit qu'emprunté à l'expé- ience sensible, il est lourdement chargé de matérialité. Si lonc on l'applique à Dieu, il semble que l'on soit réduit à opter entre deux solutions également désastreuses. Ou ien l'on maintient que le concept de paternité, tel qu'il st emprunté à l'expérience sensible, s'applique formelle- nent à Dieu, et alors on matérialise l'être divin, on le amène aux proportions de l'humanité, bref on tombe lans l'*anthropomorphisme*. Ou bien l'on reconnaît que, du ait de son imprégnation matérielle, le concept de pater-

(1) *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique*, par l'abbé Penido, rofesseur agrégé à l'Université de Fribourg (Suisse). — Librairie hilosophique Vrin, 6, place de la Sorbonne, Paris-5e.

nité ne peut être appliqué à Dieu au sens propre, mais seulement au sens figuré, on ne voit plus dans la notion du Père céleste qu'une image, une comparaison, une métaphore, bref on tombe dans le *symbolisme*.

Anthropomorphisme et symbolisme, tels sont donc les écueils entre lesquels la théodicée doit naviguer comme entre Charybde et Scylla. Beaucoup d'esprits estiment qu'il est impossible de trouver une position d'équilibre logiquement définissable entre le symbolisme et l'anthropomorphisme. C'est la thèse des modernistes, avant eux ce fut celle de tous les agnostiques. De Maïmonide à Spencer, tous les tenants de l'agnosticisme ont brandi le spectre de l'anthropomorphisme pour acculer la pensée religieuse au symbolisme. De saint Thomas aux modernes thomistes, les scolastiques ont toujours nié que la disjonction fût complète entre le symbolisme et l'anthropomorphisme. Toujours ils ont maintenu l'existence d'une troisième solution.

Si l'on examine en effet la systématisation d'un classique quelconque de l'agnosticisme, de Spencer par exemple, on ne tarde pas à y découvrir une fissure. L'auteur des *Premiers Principes* se propose d'expliquer ce qu'est la pensée symbolique. Il remarque que nous pouvons penser directement les objets dont nous avons l'expérience; pour les autres, continue-t-il, nous ne pouvons nous en former qu'une représentation symbolique (1). Qu'est-ce à dire? La doctrine de Spencer n'est pas du tout nette et il nous faut la tirer au clair, quitte à en faire saillir la fausseté en l'élucidant. Soit la proposition : *Achille est un lion*. Il est clair que cette proposition est symbolique, métaphorique. Achille n'est pas un lion au sens propre du mot, il n'a ni griffes, ni crinière. Pourquoi alors dit-on qu'Achille est un lion? C'est qu'Achille et le lion possèdent une qualité commune : le courage. Le concept de lion peut donc être décomposé mentalement en deux éléments : le courage

(1) Spencer, *Les premiers principes*, traduction Cazelles, pp. 21 sqq.

'une part et d'autre part les caractéristiques morphologi-ues du grand fauve. Quand on dit : Achille est un lion, n attribue à Achille le conglomérat formé par ces deux léments très différents : le courage et la morphologie ;onine.

La proposition : *Achille est un lion*, considérée comme ne entité logique, a donc une valeur symbolique, c'est-à-ire que l'analyse la dissocie en deux autres propositions, une vraie : *Achille est courageux*, l'autre fausse : *Achille une morphologie léonine*. Nous parvenons ainsi à cette onclusion capitale que tout prédicat symbolique peut tre décomposé par l'analyse en deux prédicats : l'un ttribuable au sens propre, l'autre erroné.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé que les propositions, ous avons adopté le point de vue logique. Il nous faut xaminer les jugements, nous placer au point de vue psy-hologique. Qu'y a-t-il au juste dans l'esprit de celui qui ffirme qu'*Achille est un lion*? Il peut y avoir comme base sychologique de ladite proposition deux attitudes men-ales tout à fait différentes. Ou bien le sujet est convaincu u'Achille est un lion au sens propre du mot, l'attribu-ion a fait tache d'huile du courage à la morphologie. Nous sommes en présence d'une conviction délirante. Les ymboles de ce genre jouent un grand rôle dans la schizo-hrénie. Une malade de Minkowski, voyant un bol de afé noir sur la table, se jette dessus avec fureur et veut le enverser : c'est qu'à ses yeux le noir est la couleur du liable (1). La confusion entre le symbole et le symbolisé st manifeste. Ce que le délire nous montre à l'état de grossissement, l'erreur le reproduit en petit. C'est ce qu'a rès bien expliqué le P. Roland-Gosselin en exposant la héorie thomiste de l'erreur. « Le jugement erroné, écrit-l, suppose une confusion établie entre ce qui est et ce qui n'est pas, c'est-à-dire un rapport de ressemblance nexact. La ressemblance est, en partie, positive : et c'est

(1) Minkowski, *La schizophrénie*, pp. 139-140.

par là qu'elle peut agir. Mais une différence s'y mêle inaperçue (1). » La conviction délirante ou simplement erronée que le prédicat symbolique est un prédicat propre telle est donc la première attitude psychologique possible. Il y en a une autre. Le sujet qui utilise le symbole peut n'en être pas dupe. Il peut parfaitement dire : *Achille est un lion* pour signifier : *Achille est courageux*. C'est le cas des poètes. Dans la poésie l'usage du symbole est intentionnel, artificiel, c'est un jeu. Ceci creuse un fossé entre les symboles poétiques d'une part, les symboles délirants ou erronés d'autre part.

Ces explications étant données, nous pouvons revenir à Spencer. Nous constaterons que ce philosophe considère toujours le conglomérat symbolique comme indissociable, et ceci en vertu de ses préjugés empiristes, hostiles à l'abstraction. Dans ces conditions, il est clair que Spencer ne peut admettre que des symboles erronés ou délirants. Il est hors d'état — s'il ne veut pas donner une entorse à ses principes — de faire la psychologie du symbole poétique. Bien plus, il est incapable d'analyser avec quelque profondeur les symboles erronés et les symboles délirants, car il faut pour cela isoler conceptuellement la ressemblance et la différence. Spencer, en bon empiriste, a perpétuellement confondu l'erreur et l'abstraction.

Nous sommes donc parvenus à la conclusion suivante : la prédication symbolique masque la prédication intrinsèque. La proposition : *Achille est un lion*, cache la proposition : *Achille est courageux*. En *indéterminant* — je risque ce néologisme utile — le sens du prédicat symbolique, en l'épurant par abstraction, on finit par trouver un prédicat propre. C'est ce que Spencer n'a pas compris. Le philosophe anglais affirme que dès qu'on s'élève vers des notions très générales, on tombe dans le symbolisme. C'est là une erreur capitale. Une notion, si abstraite et si générale qu'elle soit, n'a une valeur symbo-

(1) Roland-Gosselin, *L'erreur*, in *Mélanges thomistes*, p. 263.

que que si elle est attribuée au sens impropre. *L'abstrac-on, loin de mener au symbolisme, est précisément le seul oyen d'y échapper.* L'erreur de Spencer provient de son mpirisme foncier, il ne parvient pas à penser le genre G n dehors de ses espèces E_1 et E_2. Lorsqu'on énonce la roposition : *E_1 est G*, Spencer croit toujours que l'on it : *E_1 est E_2*. Toute la logique de Spencer repose sur ette confusion : qu'on se rappelle son essai de réduction u raisonnement à l'inférence du particulier au particulier. e texte suivant de Spencer montre sur le vif la confu-on qu'il commet entre le symbolisme et l'abstraction :

Les grandes étendues, les grandes durées, les grands nombres, ne ont, ni les uns ni les autres, conçus effectivement, mais d'une açon plus ou moins symbolique; il en est ainsi de toutes les clas-es d'objets auxquelles nous rapportons tous les faits qui nous entou-ent. Quand on parle d'un certain homme, on s'en fait une idée ssez complète. Si l'on parle de la famille à laquelle il appartient, est probable qu'on ne s'en représentera qu'une partie : obligés de rêter notre attention à ce qu'on dit de cette famille, nous ne nous igurons que ses membres les plus importants, ou ceux que nous onnaissons le mieux, et nous laissons de côté le reste, dont nous 'avons qu'une idée vague, que nous pourrions, si c'était nécessaire, réciser ou compléter. Si nous disons quelque chose de la classe les fermiers, par exemple, à laquelle appartient cette famille, nous 'énumérons pas dans notre pensée toutes les personnes de cette lasse, et nous ne croyons même pas qu'il nous fût possible de le aire, si nous en étions requis; mais nous nous contentons d'en emarquer quelques individus et de nous rappeler que nous pour-ions en faire autant indéfiniment. Si nous supposons que le sujet lont on parle est Anglais, l'état de conscience qui lui correspond st une représentation encore plus incomplète de la réalité. La res-emblance de la pensée à la chose est encore plus lointaine s'il est uestion d'Européens ou d'hommes. Et quand nous arrivons à des ropositions concernant les mammifères, ou l'embranchement entier les vertébrés, ou les animaux en général ou tous les êtres organi-és, la dissemblance de nos conceptions et des objets nommés levient extrême. Dans toute cette série de cas nous voyons que, à nesure que le nombre des objets groupés ensemble par la pensée augmente, le concept formé par un petit nombre d'exemplaires

types combinés avec la notion de la multiplicité tend de plus en plus à devenir un pur symbole; ce n'est pas seulement parce qu'il cesse de représenter l'étendue du groupe, mais c'est aussi parce que, à mesure que le groupe devient plus hétérogène en grandissant, les exemplaires types auxquels nous pensons ressemblent moins à la moyenne des objets contenus dans le groupe (1).

Ce texte est absolument caractéristique du point de vue nominaliste. On y retrouve la confusion de la compréhension et de l'extension, de l'abstraction et du symbolisme, de l'indétermination et de l'erreur. Il valait la peine d'être cité pour mettre en pleine lumière l'erreur fondamentale de la conception spencérienne du symbolisme.

Contrairement à ce que s'imagine Spencer, l'abstraction, loin de conduire au symbolisme, nous en libère. Il semblerait donc qu'il suffise d'épurer abstractivement à la manière ordinaire nos concepts pour pouvoir les appliquer à Dieu au sens intrinsèque. Mais ici nous nous heurtons à une difficulté inattendue.

Dans les concepts ordinaires, l'abstrait peut s'isoler parfaitement par la pensée des notions dans lesquelles il se réalise. Le concept du genre, fondement de la ressemblance, et le concept de la différence, fondement de la dissemblance, sont distincts. Soit par exemple le genre *nombre entier* et ses espèces le *pair* et l'*impair*. Il est clair que le concept de *numéralité* d'une part, les concepts de *parité* et d'*imparité* d'autre part sont distincts. Nous pensons par un concept ce par quoi les nombres pairs et impairs se ressemblent et par d'autres concepts ce par quoi ces nombres s'opposent. Prenons au contraire le concept d'être. Nous constatons que ce par quoi les êtres se ressemblent est évidemment de l'être. Mais, à notre grand étonnement, nous sommes obligés de constater aussi que ce par quoi les êtres diffèrent est encore de l'être, sinon ce serait du néant et les êtres ne différeraient pas. Force nous est donc d'avouer que nous pensons par

(1) Spencer, *Les premiers principes*, traduction Cazelles, pp. 22-23.

e même concept ce par quoi les êtres se ressemblent et
e par quoi ils s'opposent.

Cette constatation est profondément troublante et dès
'antiquité elle a fait le tourment des métaphysiciens.
l suffit de lire avec soin le *Parménide* de Platon pour se
endre compte que le problème de l'abstraction de la
notion d'être est à la racine de toutes les difficultés méta-
hysiques. Pour la question qui nous intéresse : celle de
a valeur des concepts par lesquels nous pensons Dieu, le
débat sur la portée de l'idée d'être est capital. Il est clair
n effet que les concepts ordinaires, les concepts généri-
ques, qui s'abstraient parfaitement de leurs inférieurs, ne
auraient être appliqués à Dieu. Les concepts génériques
mpliquent imperfection essentielle, potentialité : tout
genre est en puissance à ses différences spécifiques. Dieu
ne saurait donc être dans un genre. Il ne nous reste par
uite pour nommer Dieu que les concepts transcendan-
aux tels que le concept d'être.

Quelle est la valeur de ces concepts transcendantaux ?
Elle est nulle aux yeux des nominalistes. Pour les tenants
de l'empirisme radical, le concept d'être n'est qu'un *flatus
ocis*. Cette position est évidemment inacceptable. Comme
e concept d'être compénètre tous les autres concepts,
'il n'avait aucune portée, la pensée entière s'effondrerait,
on ne pourrait plus rien affirmer ou nier, les formules
nominalistes elles-mêmes n'auraient aucun sens. Le nomi-
nalisme strict tombe dans la contradiction indirecte. Faut-
l alors verser dans le réalisme absolu, prétendre que l'être
xiste seul à l'état pur, que la multiplicité et le devenir
ont illusoires ? Le réalisme absolu est contraire à l'expé-
rience et n'est pas plus soutenable que le nominalisme
radical.

Force donc nous est de reconnaître, avec les thomis-
tes, que le concept d'être peut s'abstraire des divers êtres
mais d'une manière *imparfaite*. Le concept d'être peut
'abstraire du fini et de l'infini, du créé et de l'incréé. Ceci
est absolument capital, car du moment que nous pouvons

abstraire la notion d'être du fini, *nous ne tomberons pas dans le symbolisme en l'appliquant à Dieu.* Si nous ne pouvions en aucune façon isoler l'idée d'être de l'idée d'être fini, toute attribution faite à Dieu serait du type symbolique : *Achille est un lion.* L'équivalence des religions et des croyances dogmatiques en découlerait immédiatement, car *il ne peut y avoir incompatibilité logique entre prédicats symboliques.* Comme Achille est non seulement courageux mais rusé, je puis dire au sens symbolique : *Achille est un tigre.* Les deux propositions *Achille est un lion* et *Achille est un tigre* sont compatibles parce que symboliques, tandis qu'au sens *intrinsèque* les prédicats *lion* et *tigre* sont incompatibles. Si les concepts d'identité et de distinction ne pouvaient s'abstraire du fini, les deux propositions *Dieu est identique au monde* et *Dieu est distinct du monde* seraient compatibles parce que symboliques. Elles ne s'excluraient pas plus l'une l'autre que ne s'excluent les métaphores bibliques qui comparent Dieu à une source d'eau vive ou à un feu dévorant. On comprend pourquoi, aux yeux du relativisme agnostique, il n'y a qu'une religion quoiqu'il y ait plusieurs théologies. Si tout prédicat appliqué à Dieu est symbolique, il est bien évident que les religions, diverses en apparence, sont identiques en substance.

Mais si le concept d'être peut s'abstraire de l'être fini, il ne peut s'en abstraire qu'*imparfaitement.* C'est là une conséquence fatale de ce fait que l'être fonde à la fois la ressemblance et la dissemblance des êtres. Les notions transcendantales sont frappées d'une imperfection essentielle et irrémédiable. On ne peut les fixer sans avoir l'impression qu'elles vont se dissoudre. De là l'atmosphère de malaise où se meut la pensée métaphysique. De là le culte exclusif de tant de bons esprits pour la science positive et leur scepticisme vis-à-vis de la théologie et de la métaphysique.

Le concept d'être, écrit le P. Garrigou-Lagrange, a bien une certaine unité, c'est ainsi que nous pouvons penser à l'être sans pense

xplicitement à ses analogués : Dieu et la créature, la substance et accident; c'est ainsi encore que la métaphysique, qui a pour objet être en tant qu'être, peut être une science une. Mais l'unité de ce oncept n'est pas absolue, car il contient actuellement et implicite- ıent une multiplicité. Il est impossible en effet de concevoir *posi- ivement l'être actuel dont l'actualité est essentiellement variée*, sans enser *confusément* ou *implicitement* à l'être qui existe par soi et à être qui n'existe pas par soi (1).

Les concepts tels que celui d'être ont donc une valeur péciale. Ils ont plus de valeur que les concepts *symboli- ues*, avec lesquels il serait funeste de les confondre omme le font les agnostiques. Mais ils ont une valeur ıoindre que les concepts *univoques*, qui peuvent s'abs- raire parfaitement de leurs diverses réalisations. On dit ue les concepts tels que celui d'être ont une valeur *ana- ɔgique.*

On voit que le mot *analogique* possède en métaphysi- ue un sens très différent de celui que lui donne le lan- age vulgaire. Dans le parler courant, une analogie est une omparaison, une métaphore, un symbole. Au contraire, our le métaphysicien, l'analogie et le symbolisme s'op- osent irréductiblement. Le symbolisme est la thèse agnos- ique de ceux qui prétendent que tous nos concepts appli- ués à Dieu n'ont qu'une valeur symbolique. L'analogie st la thèse de ceux qui accordent à certains de nos con- epts appliqués à Dieu une valeur intrinsèque, quoique nparfaite.

Le lecteur non théologien — je n'écris que pour lui – saisit maintenant, je l'espère, toute la portée du sujet raité par l'abbé Penido : *Le rôle de l'analogie en théologie 'ogmatique*. Nous allons lui donner un aperçu de chacun es chapitres de la thèse du théologien de Fribourg.

Penido divise son travail en deux parties : l'une con- acrée aux généralités, l'autre aux applications. La pre- ıière partie comprend trois chapitres.

(1) Garrigou-Lagrange, *Dieu*, p. 538.

Le chapitre Ier est purement philosophique. C'est u résumé de la conception thomiste de l'analogie. Penido n se propose nullement de la démontrer, ce travail relève d métaphysicien ; lui veut faire œuvre exclusive de théolo gien, il suppose donc établie la doctrine philosophique d l'analogie. Cette façon de procéder est théoriquement irré prochable, mais pratiquement elle a le grave inconvénien de supposer connue une théorie, qui n'est familière qu'au spécialistes, et les laïques qui liront Penido auront à fair un effort de compréhension peu ordinaire. Quant aux pré tres plongés dans le ministère, pour lesquels la culture ph losophique thomiste n'est plus qu'un souvenir des année de séminaire, la difficulté ne sera guère moindre pour eux Je me demande si Penido n'aurait pas mieux fait de pren dre le public pour ce qu'il est et d'exposer *a radice* la just fication de l'analogie. Il en aurait été quitte pour écrir cent cinquante pages de plus que nous aurions lues ave autant de plaisir que de profit. Mais laissons ces réflexion sur ce que ce chapitre aurait pu être. Tel qu'il est, il n manque pas d'intérêt. J'ai particulièrement apprécié l 2e section, pp. 27-52, sur les divisions de l'analogie. On vu paraître ces dernières années des livres — gros e ennuyeux — qui avaient pour but de nous démontrer qu les commentateurs thomistes classiques n'ont rien com pris à saint Thomas et que le maître lui-même n'a jama eu d'idées nettes sur la classification de l'analogie. Par un analyse de textes simple et élégante Penido fait bonn justice de ces excentricités.

Le chapitre II a pour titre *Connaissance de la nature d Dieu*. Il est excellent quant au fond. Il contient en outr des pages remarquablement écrites, ce qui est malheureu sement rare dans les ouvrages de théologie. Je ne résist pas au plaisir de citer le beau passage suivant qui donner une idée de la meilleure manière de Penido :

Le problème *théologique* des « Noms divins » est, à toute évidenc d'origine juive. La chose se conçoit aisément, car la spéculatio grecque est, en somme, peu religieuse, elle se dégage des croyanc

·aditionnelles comme d'un fardeau inutile. Les philosophes qui boutirent à un monothéisme spiritualiste n'essayèrent pas — et 'avaient pas à essayer — de justifier les superstitions populaires : s les considéraient comme des légendes poétiques, des mythes ou es allégories, mais non point comme vraies. Sans doute, les essais 'interprétation philosophique de la mythologie n'ont pas manqué, ırtout chez les Stoïciens, mais il reste que personne ne se réclame une révélation divine. Chez les juifs au contraire, la pensée phi-sophique devait nécessairement revêtir une couleur nettement :ligieuse. Ils étaient le seul peuple qui adorât un Dieu unique et piritual; surtout ils avaient sous les yeux des textes révélés qu'il e s'agissait aucunement de nier, mais au contraire de vénérer et interpréter. Scrutés avec ferveur, ceux-ci devaient servir de point ɔ départ et de fondement à tout approfondissement ultérieur. Or ıébreu est pauvre et gauche, inexistant au point de vue métaphy-que, très « matériel » au fond. De là la teinte nettement anthropo-orphique du langage biblique. Dès lors donc que la foi juive cher-ıerait à se comprendre, dès que la pensée chercherait à creuser Écriture, à serrer de plus près la réalité mystérieuse qui se déro-ıit sous les noms d'Elohim et de Jahvé; il était certain qu'un con-t surgirait entre la lettre de la Thôra et le spiritualisme mono-ıéiste. Fallait-il concevoir le Dieu d'Israël comme un puissant onarque, connaissant les passions des hommes, ou bien comme ıe personnalité mystérieuse, dépassant tout le créé, hors de pro-ɔrtion avec lui?

Et le problème se posa dans toute son acuité, quand la spécula-tion juive entra en contact avec les doctrines métaphysiques grec-ıes. Il se passa, alors, quelque chose d'analogue à la crise aver-ɔïste chez les Latins, au XIIIe siècle. Comment concilier foi et rai-ɔn, la lettre dictée par Dieu avec les exigences des infidèles? omment abattre le dédain des « intellectuels » païens? A vue de ays, les rapports semblent bien lointains entre le πρῶτον κινοῦν ‹ίνητον aristotélicien — distant et pâle comme ces astres qui ɔguent vers lui — et Jahvé chargé de la floraison ardente des rêves ·imitiques, le Jahvé des théophanies qui s'intéresse aux hommes, ême, en est jaloux; qui éprouve toutes leurs passions; qui se pro-·ène dans le jardin, quand se lève la brise crépusculaire, ou bien se ·ivèle dans l'orage, chevauche sur les nuées, étincelle sous le ruis-ɛllement des Attributs multiples. Où donc trouver le point d'in-ɛrtion de la théodicée dans la théologie? Impossible de philosopher, our le croyant, sans craindre de se sentir, soudain, déchiré par les

contradictions internes. Aussi bien, beaucoup se perdaient dans le brouillard de leurs pensées, d'autres s'en allaient, errant à la clarté vacillante des idées indécises. Personne mieux que Maïmonide n'a saisi ce que la question avait de vital et de tragique pour un théologien juif (1).

Tout le livre de Penido n'est pas de ce style — ce serait trop exiger — mais à plusieurs reprises l'auteur s'élève à une réelle beauté d'expression.

Je signalerai encore dans ce chapitre de très intéressantes pages sur la portée exacte de la métaphore (pp. 98-108). Penido montre fort bien que la métaphore n'est pas un pur verbalisme et qu'appliquée à Dieu, elle nous renseigne sur les attributs d'action. Lorsque l'Écriture affirme que Jahvé est irrité, on ne peut évidemment admettre que la colère, passion sensible, existe en Dieu au sens propre. On dit que Jahvé est irrité lorsqu'il punit. « Le concept proportionnellement commun est celui de « punition ; ce qui en Dieu *correspond* à l'irritation du « maître envers son esclave, c'est l'*action* punitive » (p. 102).

Le chapitre III ne me satisfait pas autant que le précédent. Il m'a semblé moins précis et moins poussé.

La deuxième partie de l'ouvrage, consacrée aux applications de l'analogie, comprend quatre chapitres.

Le premier chapitre traite de la Trinité. A mon sens c'est le meilleur de tout le livre. Dans une première section, Penido examine et compare les notions de procession intellectuelle et de génération. Comment peuvent-elles être transportées en Dieu? Il faut bien se rendre compte que le rôle de l'analogie en théologie est tout différent du rôle de l'analogie en métaphysique. En métaphysique, on *démontre* la légitimité de l'emploi analogique de tel ou tel concept. En théologie, il n'en va plus de même. A priori, rien n'aurait permis de supposer que la

(1) Penido, *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique*, pp. 80-82

notion de génération était susceptible d'une purification analogique telle qu'elle puisse être transportée en Dieu. Cette certitude résulte *uniquement* de la révélation. Aussi le rôle du théologien va-t-il être de partir de la donnée scripturaire, qui affirme que Dieu a un Fils et que ce Fils est son Verbe, et d'en déduire les épurations que les notions de génération et d'émanation intellectuelle devront subir pour ne plus impliquer d'imperfection et pouvoir s'attribuer à Dieu. On le voit, c'est là un usage radicalement nouveau de l'analogie. En métaphysique, l'analogie découvre et démontre; en théologie, elle se borne à interpréter la révélation et à en tirer des conclusions.

Dans une 2e section, Penido traite des relations subsistantes. Cette question est impossible à résumer.

La 3e section intitulée *Quid tres?* est consacrée à l'élucidation du concept de personne appliqué à Dieu. Penido distingue fort justement entre la personnalité au sens des psychologues et la personnalité au sens des métaphysiciens. Les pages qu'il écrit là-dessus sont un modèle d'équilibre intellectuel (pp. 323-332). Meilleur encore est le développement sur l'incommunicabilité *ad intra* et l'incommunicabilité *ad extra*. Avec une rare pénétration, l'auteur a utilisé les textes de saint Thomas pour critiquer la position des PP. Billot et de Régnon (pp. 336-345). Les laïques qui liront ces pages se convaincront, je l'espère, que la théologie est la meilleure des apologétiques. Cette fois encore, je ne puis résister au plaisir de citer un large extrait de Penido, car les questions de ce genre ne sont jamais traitées qu'en latin, dans des ouvrages que personne ne lit en dehors des théologiens de profession.

Le Dieu des chrétiens est un sur-être essentiellement distinct de tout créé; existant par soi et pour soi, intelligence souveraine et liberté absolue. En vérité, que faut-il de plus pour le proclamer personne, « nobiliori modo »? La chose irait de soi, si le nombre trois ne venait troubler une si belle assurance. A multiplier dans l'Absolu cette notion de la personne, il semble qu'on affirme le

trithéisme, ou tout au moins, que l'on tombe dans l'équivoque, puisqu'en théodicée on donne au mot « personnalité » un sens que l'on paraît lui retirer en théologie. Rassurons-nous. En réalité, il n'y a pas deux significations divergentes, mais simplement analogues, l'une précisant l'autre. Lorsque le philosophe parle d'un Dieu personnel, il entend tout d'abord maintenir contre l'agnosticisme ces attributs divins — vie, intelligence, volonté — qui sont essentiels à l'individualité en sa forme la plus haute; ensuite, contre le panthéisme, il entend poser une divinité subsistant d'une manière radicalement *distincte* du créé. Le théologien de son côté, en disant que le Père est une Personne, ne prétend rien nier de tout cela, mais fait intervenir la distinction, cette fois, entre le Père, le Fils et l'Esprit. Ici et là, il y a donc distinction, mais sous des rapports divers. Autrement dit, il faut, dans la nature divine, distinguer une double incommunicabilité, l'une *ad extra*, dont s'occupent les philosophes, l'autre *ad intra*, qui est du ressort de la théologie. Nous sommes libres, dès lors, d'affirmer ou de nier avec une égale vérité que l'*Essence* ou *Nature* de Dieu est une Personne ou ne l'est pas, selon que nous considérerons l'une ou l'autre incommunicabilité. Le terme « personnalité » n'est donc pas seulement analogique par rapport à la créature et à Dieu, mais il l'est même dans une application exclusivement réservée à Dieu. Il n'y a pas équivocité, puisqu'en l'un comme en l'autre cas la définition subsiste (substance intellectuelle, incommunicable), et il n'y a pas davantage univocité, puisque l'incommunicabilité ou distinction se dit diversement : tantôt comme opposée à tout le créé, tantôt comme opposée à une autre réalité subsistant dans la nature incréée (pp. 337-338).

Le chapitre II étudie la création. Il examine les difficultés relatives à la création dans le temps et à la causalité de l'absolu.

Le chapitre III traite de l'union hypostatique.

Le chapitre IV sur la transsubstantiation et la présence réelle m'a beaucoup plu. Il débute sur un ton humoristique qui n'est guère habituel en théologie.

Si la majesté du mystère n'interdisait absolument l'apparence même de l'humour, ce chapitre aurait pu s'intituler « Sabbat théologique », ou encore : « Les théologiens en délire ». Nulle part, en effet, comme dans notre traité, les théologiens n'ont lâché la bride à leur fantaisie et n'ont excogité des théories aussi invraisemblables

C'est une mer déchaînée où le novice risque à tout instant d'être englouti : « pelagus tam fluctuantium opinionum et intellectuum », dit Cajetan (pp. 419-420).

Cet exorde inattendu ne doit pas faire illusion, Penido ne se propose nullement de nous divertir et son chapitre est d'une excellente tenue métaphysique. Je recommande particulièrement les pages qui traitent de la notion de conversion pure (pp. 427-441).

J'espère que ce compte-rendu vaudra bon nombre de lecteurs au bel ouvrage de Penido. Il mérite certes d'être lu et médité. Il est de ceux dont on peut dire en toute vérité : voilà un livre.

R. Dalbiez,
Agrégé de Philosophie.

Maître Robert l'Anglais

La mort récente et prématurée du professeur Maurice Alliaume, directeur du Laboratoire d'astronomie et de géodésie de l'Université de Louvain, ramène l'attention sur une question que ce savant avait, entre autres, tout spécialement étudiée : la personnalité et les travaux de ce mystérieux *Robertus Anglicus*, Maître Robert, qui écrivit à Montpellier, au treizième siècle, quelques ouvrages astronomiques, et autour duquel subsiste une de ces énigmes historiques, un de ces problèmes d'identification aussi fréquents que difficilement solubles.

Il apparaît, brusquement, en 1240 : on trouve son nom parmi les témoins d'un acte statutaire de l'Université de

Montpellier, fondée depuis peu. A cette époque, l'astronomie est fort cultivée dans le Midi méditerranéen. En ce treizième siècle, les occidentaux commencent, par le contact avec les Arabes d'Orient et d'Espagne, à connaître la Science grecque, dont ils n'avaient eu jusque-là que de très pâles reflets à travers les compilateurs latins de basse époque. Les villes du littoral, où se coudoient chrétiens, musulmans et juifs, jouent dans ces échanges intellectuels un rôle prépondérant. En particulier Montpellier, qu'à la fin du douzième siècle Benjamin de Tudèle nous dépeint comme « très heureusement située pour le commerce, à deux lieues de la mer, fort fréquentée par toutes les nations tant chrétiennes que mahométanes, en sorte qu'on y voit des gens de toutes les langues », était, de ce chef, destinée à devenir un centre scientifique important. C'est à Montpellier que, vers 1290, se fixera l'érudit israélite marseillais que l'on nomme, indifféremment, Jacob ben Makir ou Profasius Judæus, spécialisé dans l'étude des sphères et des astrolabes ; c'est aux portes de Montpellier que la tribu des Tibbon, rabbins de Lunel, traduisent d'arabe en hébreu, puis d'hébreu en provençal ou en latin, toute une bibliothèque d'ouvrages astronomiques. Ne nous étonnons pas de trouver en Maître Robert un astronome dont les écrits ne sont pas négligeables.

Les deux traités qui nous restent de lui ont intéressé les historiens des sciences, spécialement Paul Tannery (1) et Duhem (2). Le premier de ces auteurs a édité et commenté le *Tractatus Quadrantis*, où se trouve décrit avec détails un de ces appareils d'alors, un *quadrant* destiné à résoudre certains problèmes astronomiques, en particulier la détermination de l'heure par observation directe de la hauteur solaire. Instrument dont la précision, d'ailleurs,

(1) Paul Tannery, *Le Traité du quadrant de Maître Robert Anglès*. Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque nationale, t. XXXV, Paris, 1897.

(2) Pierre Duhem, *Le Système du Monde*, Paris, 1914-15.

aisse à désirer. Il est construit pour la latitude de Montpellier, sur laquelle Robertus se trompe d'environ un demi-degré ; et il ne peut donner l'heure exacte qu'à midi, et aux équinoxes : à d'autres époques, et vers le milieu de l'après-midi, l'erreur peut atteindre un quart d'heure. Tannery n'a pas pu déterminer la date exacte de ce *Tractatus*, qui a eu beaucoup de succès et a été traduit en diverses langues.

Le second ouvrage est un Commentaire de la *Sphère* de Sacrobosco. On connaît l'extraordinaire fortune de ce traité d'astronomie, le plus ancien de l'Europe occidentale, où Jean de Holywood — *sacro bosco* — a condensé, vers 1230, toute la science céleste de son époque. Somme astronomique où le moyen âge puisa abondamment, le Traité de la Sphère fut à la base de tout l'enseignement scientifique pendant trois siècles. Reproduit dès la découverte de l'imprimerie, il était encore utilisé en 1656, longtemps après la révolution copernicienne, dans certaines écoles allemandes et hollandaises. Robertus vient s'insérire parmi les innombrables commentateurs de cet ouvrage célèbre. Son étude, écrite dans une langue médiocre, insistant plus que de raison sur l'astronomie médicale et l'astrologie, a été écrite à Montpellier en 1271. Et voilà tout ce que nous savons de certain sur ce Maître Robert.

Qui était-ce? Pour Tannery, l'épithète de *Anglicus* ne serait que la traduction d'un nom provençal très répandu, Anglès, et nous aurions affaire à un savant local. Mais Tannery reconnaît lui-même que les raisons qui le font pencher vers cette hypothèse sont peu décisives. Pour Duhem, au contraire, *Anglicus* signifie bien Anglais, et Robertus est certainement né outre-Manche : et la chose ne paraît pas contestable, lorsqu'on remarque, avec Duhem, certaines allusions, dans le commentaire de la *Sphère*, à des observations faites en Angleterre, ainsi que les phrases élogieuses sur la fraîcheur des bois et des prés britanniques. Le *Magister Robertus Anglicus* qui écrivait *in Montepessulano* le Traité du Quadrant doit par consé-

quent rester, pour la postérité, Maître Robert l'Anglais.

Donc, nous sommes en présence d'un savant anglais s'intéressant spécialement à l'astronomie; nous le connaissons seulement par son prénom de Robert; et nous savons qu'il était à Montpellier en 1240, puis en 1271.

Or — coïncidence étrange — on signale justement en 1271 la présence à Montpellier d'un savant anglais, fort célèbre par ailleurs, et s'appelant aussi Robert : c'est le Dominicain Robert Kilwardby. Ces deux personnages n'en feraient-ils qu'un?

On sait les difficultés extrêmes de ces problèmes d'identification rétrospective. Le plus connu est celui des deux Jourdain. Le Bienheureux Jourdain de Saxe, premier maître général des Prêcheurs après saint Dominique, est-il le même que le mathématicien Jordanus de Nemore, le plus grand savant original du treizième siècle? Question qui a fait couler des encriers, et sur laquelle on a pu lire récemment un intéressant chapitre du beau livre que Mlle Aron a consacré au Bienheureux (1). Le problème se pose exactement de la même façon dans le cas qui nous occupe : après les deux Jourdain, les deux Robert : faut-il identifier Robert l'Anglais, de Montpellier, avec Robert Kilwardby?

Paul Tannery se pose en adversaire résolu de cette thèse : « Kilwardby, écrit-il, est un scholastique bien connu qui a laissé de nombreux écrits : mais aucun d'eux ne touche aux mathématiques. Il est tout à fait invraisemblable que ce personnage ait composé vers 1271 des traités mathématiques qui n'aient point été insérés parmi ses autres ouvrages. »

Robert Kilwardby est, en effet, une figure de premier plan (2). Né au début du treizième siècle dans le comté de Leicester, maître ès arts à Paris, il entre dans l'ordre des

(1) Marguerite Aron, *Un animateur de la jeunesse au XIIIe siècle* (collection *Temps et Visages*, Paris, Desclée de Brouwer, 1930).

(2) Voir l'article qui lui est consacré par M.-D. Chenu, O. P., dans le *Dictionnaire de Théologie* de Vacant-Mangenot.

Prêcheurs entre 1240 et 1245 ; en 1248 il enseigne la théo-
ogie à Oxford ; de 1261 à 1272 il est provincial d'Angle-
erre, et c'est en cette qualité qu'on le trouve à Montpel-
ier en 1271, assistant à un chapitre de l'ordre. Sa réputa-
ion de sainteté, non moins que ses remarquables études
héologiques, le font élever par Grégoire X, en octobre
272, au siège archiépiscopal de Cantorbéry. Fermement
ttaché aux doctrines augustiniennes, il se met alors à la
ête de l'opposition qui se manifeste, chez certains domi-
icains, contre les « nouveautés » introduites en théologie
ar Frère Thomas d'Aquin ; et, le 18 mars 1277, à Oxford,
l condamne trente propositions aristotéliciennes, dont
lusieurs enseignées par le « novateur ». La lettre qu'il
crit à ce propos à Pierre de Conflans pour justifier son
ntervention contre l'aristotélisme est demeurée célèbre.
l est alors nommé Cardinal-évêque de Sainte-Rufine,
vec résidence à Rome — ce qui était, sans doute, un
noyen élégant imaginé par les thomistes triomphants
our se débarrasser d'un adversaire remuant. D'ailleurs,
rès âgé, il ne peut supporter le voyage et meurt en 1279,
n arrivant à Viterbe.

Rien ne s'oppose, dans les dates, à son identification
vec l'astronome Robertus. Il aurait fort bien pu, après sa
naîtrise ès arts, venir enseigner à Montpellier et s'y trou-
er en 1240, avant son entrée chez les Dominicains. Il
urait fort bien pu ensuite profiter de son retour momen-
ané dans le Midi pour mettre au jour son *Commentaire
e la Sphère*, reprenant, pour le signer, le nom sous lequel
avait été connu dans les milieux universitaires. Cepen-
ant l'objection de Tannery reste grave : Kilwardby a
crit de nombreux ouvrages doctrinaux — un traité *De
nimae facultatibus*, inspiré de saint Augustin, un com-
nentaire des *Sentences* de Lombard, etc. Dans ses *Annales
Dominicaines*, Nicolas Trivet loue son érudition *praecipue
uoad grammaticam et logicam*. De mathématiques, d'as-
ronomie, point, semble-t-il.

C'est ici que viennent se placer les études d'Alliaume (1).

A la bibliothèque de Bruges, il a trouvé deux manuscrits attribués l'un et l'autre à *Robertus Kilvardeby prior provincialis fratrum predicatorum in provincia anglie*. Ce sont des extraits commentés de Martianus Capella, ce grammairien africain du cinquième siècle qui composa, sous le titre allégorique de *Noces de Mercure et de la Philologie*, une encyclopédie scientifique fort lue au Moyen Age. Or les commentaires de Kilwardby, intitulés *De ortu scientiarum*, contiennent des chapitres sur l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. Voilà donc un fait nouveau, qui nous autorise à voir dans l'archevêque de Cantorbéry non seulement un théologien et un philosophe, mais un scientifique.

« Il y aurait lieu de reprendre la question », écrit Alliaume avec raison. Une étude comparative du *de Astronomia* de Kilwardby et du Commentaire de Maître Robert pourrait peut-être apporter la solution définitive. Souhaitons que le problème tente quelque médiéviste. Si la preuve de cette vraisemblable identification est un jour apportée, l'Ordre Dominicain comme l'Université de Montpellier ne pourront que s'en réjouir.

PIERRE HUMBERT,
Professeur à l'Université de Montpellier.

(1) *Étude nomographique du quadrant de Robert l'Anglais*. Annales de la Société scientifique de Bruxelles, 1926.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

AUGUSTE VIATTE. *Le problème mandchou.*

On se bat en Mandchourie! Si l'opinion s'émeut, elle ne trouve pas grande lumière dans les dépêches de la presse quotidienne, souvent contradictoires et presque toujours partiales en faveur du Japon. L'étude des origines du conflit et de l'attitude actuelle des antagonistes invite à plus de justice envers la Chine et à plus de prudence dans le jugement.

FOU NOU-EN.
Secrétaire général de l'Association des Artistes chinois en France.

La Chine au carrefour.

La Chine est malheureuse, et c'est déjà un titre à notre sympathie. Par quelle voie sortira-t-elle de l'anarchie où elle se débat? En trouvera-t-elle la force dans son propre dynamisme intérieur, ou bien, malgré une expérience fâcheuse, se laissera-t-elle soviétiser? Sur l'état d'esprit de la jeunesse intellectuelle, de qui dépend en grande partie la solution de ce tragique problème, voici un témoignage de première main.

MAX TURMANN.
Professeur à l'Université de Fribourg, Membre correspondant de l'Institut.

En Suisse : Le referendum sur la « loi Schulthess ».

Le rejet par le peuple suisse de la loi d'assurances sociales élaborée par les Chambres fédérales a été interprété, dans certains milieux, comme une manifestation d'hostilité à l'égard du principe même de l'assurance. Qu'en faut-il penser?

ALBERT GARREAU. *« Incertitudes allemandes ».*

Le livre de M. Viénot nous aide à mieux comprendre la « crise de civilisation » qui sévit en Allemagne plus que chez nous.

ÉDOUARD TROGAN. *Stresemann.*

« Un faux bonhomme », pour les uns; le plus grand homme d'État « européen », selon d'autres. Mme Antonina Vallentin lui a consacré un livre admiratif, mais documenté.

Le problème mandchou

Le public français reste un peu déconcerté en face de la controverse qui met aux prises la Chine et le Japon. Qui des deux a raison? que signifient les accusations violentes qu'ils se rejettent mutuellement? quels sont, exactement, les droits des uns et les infractions reprochées aux autres? Seul un arbitre parfaitement informé en peut rendre compte ; mais il nous semble utile d'exposer ici quelques-unes des pièces essentielles relatives à la question.

I. — Les traités

Une grande partie de nos journaux parlent des « droits intangibles garantis au Japon par les traités ». Ces droits existent. La Chine n'a pas manifesté officiellement l'intention de les répudier. Mais il faut distinguer entre deux catégories de traités, les uns incontestés et définitifs, les autres dont la valeur reste un objet de litige.

Les premiers ont accordé aux Russes, puis cédé aux Japonais, le droit de bâtir et d'administrer le chemin de fer sud-mandchourien.

Ils débutent par un contrat, du 8 septembre 1896, entre le gouvernement impérial de Pékin et la banque russo-chinoise ; il autorise cette banque à financer le prolongement du Transsibérien à travers le territoire chinois ; la Chine participe à cette entreprise financière. Un nouvel accord, du 6 juillet 1898, étend l'autorisation à la ligne

menant de Kharbine à la mer : c'est cette ligne qui forme aujourd'hni le réseau sud-mandchourien.

Le traité de Portsmouth (1905) transfère au Japon les droits de la Russie sur ce réseau, notamment « le droit d'entretenir la voie ferrée et d'y travailler ». Les Chinois reprochent au Japon d'avoir étendu unilatéralement, par décret impérial du 1er avril 1907, les attributions de la Compagnie, en lui remettant l'administration du matériel, des terres, des écoles, des hôpitaux, et même des impôts, dans la zone du chemin de fer ; ils rappellent aussi que, par l'article 2 du traité, le Japon s'engageait à faire cesser l'occupation militaire « simultanément avec la Russie », et que cet article n'a jamais été exécuté ; leur gouvernement a longtemps protesté contre l'établissement de postes de police, que le traité, disent-ils, n'autorise pas (1).

De leur côté, les Japonais reprochent aux Chinois d'avoir bâti des lignes concurrentes, malgré le protocole du 22 décembre 1905.

Cet acte s'exprime comme suit : « Le gouvernement chinois, en vue de protéger les intérêts du *South Manchurian Railway*, s'engage, tant que le dit chemin de fer ne lui aura pas fait retour, à ne construire aucune ligne principale dans le voisinage de ce chemin de fer, ou parallèle à ce chemin de fer, ni aucune ligne secondaire, qui pourraient porter préjudice aux intérêts du chemin de fer sus-mentionné. » Mais il s'agit d'un acte secret, dont les Chinois nient l'authenticité : il donne lieu, par conséquent, à une double controverse, touchant cette authenticité, et touchant sa validité, puisqu'il n'a jamais été ratifié ni promulgué officiellement.

(1) Voir la thèse de M. Hoschien Tchen, *Étude sur les relations diplomatiques entre la Chine et le Japon*. Paris, 1921.

Le traité de 1915, charte actuelle des relations sino-japonaises, renferme, à vrai dire, une clause analogue quoique moins sévère. Cette clause engage le gouvernement chinois à obtenir le consentement préalable du Japon s'il désire accorder à d'autres nationaux le droit de construire un railway, ou d'en emprunter des fonds pour la construction d'un railway en Mongolie Intérieure et en Mandchourie ; le même consentement est nécessaire s'il demande un prêt à une puissance étrangère en donnant comme gage les taxes de ces provinces.

C'est d'ailleurs principalement au traité de 1915 qu'est dû l'antagonisme sino-japonais. Le 18 janvier de cette année, le Japon présentait brusquement à sa voisine asiatique vingt et une demandes équivalant à l'institution d'un véritable protectorat. Elles se divisaient en cinq groupes, dont le premier concernait le Chantoung, le deuxième la Mandchourie, le troisième la Compagnie Han-Yeh-Ping ; le quatrième engageait la Chine à n'aliéner en faveur d'aucune puissance un port, une île, une baie quelconque ; le cinquième — auquel les Japonais renoncèrent — leur attribuait une sorte de contrôle général sur l'administration chinoise. — Voici, sommairement, les clauses regardant la Mandchourie : 1) Le bail de Port-Arthur, de Dairen, du chemin de fer sud-mandchourien et du chemin de fer Antung-Moukden, est prorogé de 99 ans ; 2) les Japonais sont autorisés à acquérir des terres et à élever des bâtiments en Mongolie Intérieure et en Mandchourie ; 3) ils sont autorisés à entrer librement dans ces provinces, à y résider, à y voyager, à y trafiquer ; 4) ils obtiennent le droit de posséder des mines ; 5) les Chinois ne bâtiront pas de nouvelles lignes sans le consentement du Japon (voir plus haut) ; 6) ils s'engagent à consulter le gouvernement japonais sur le choix des instructeurs ou conseillers politiques, militaires, et financiers,

employés dans ces provinces ; 7) ils cèdent à bail au Japon, pour 99 ans, le chemin de fer Kirin-Changchun.

Tout d'abord, la Chine avait refusé de souscrire à ces exigences. Des négociations laborieuses s'en étaient suivies. Le Japon avait obtenu, sans trop de difficultés, la prolongation des baux, la préférence donnée à ses emprunts et à ses techniciens ; après une première interruption des pourparlers (17 au 26 avril), le gouvernement de Pékin avait accepté, le 1er mai, la clause relative aux terres. Il fallut un ultimatum pour qu'elle cédât sur le reste. « En ce qui regarde la Mandchourie du Sud et la Mongolie intérieure de l'Est, spécifiait ce document, le Gouvernement Chinois a ignoré le fait universellement reconnu que ce sont les régions où, pour des raisons géographiques, politiques, et économiques, le Japon a des intérêts qui sont devenus encore plus prépondérants à la suite des deux dernières années. »

Devant une menace de guerre, la Chine se résigne (8 mai 1915), mais elle réserve les accords passés avec d'autres puissances sur la base du maintien de son indépendance territoriale, du *statu quo*, et de l'égalité entre nations. — Par une note du 15 mai, les États-Unis, intervenant dans le conflit, formulent une réserve analogue.

En 1917, la Chine déclare la guerre à l'Allemagne : elle espère que ses nouveaux alliés reviseront en sa faveur le traité de 1915. La question est portée devant la Conférence de la Paix, mais celle-ci se déclare incompétente ; dépitée, la Chine refuse de signer le traité de Versailles. A la Conférence de Washington (1921 et 1922) ses plénipotentiaires reviennent à la charge : ce sont, déjà, M. Alfred Sze, qui plaidait hier la clause de son pays devant la Société des Nations, et M. Wellington Koo, qui fut de nouveau, ces derniers temps, ministre des Affaires Étrangères. Ils demandent en particulier l'annulation des baux et le rapa-

triement des troupes japonaises ; le Japon refuse ; il fait cependant quelques concessions dans un triple domaine : il renonce, en faveur d'un consortium international, à son droit exclusif concernant les emprunts ; il renonce aussi à son droit préférentiel concernant les « instructeurs » et les « techniciens » ; il renonce, définitivement, au groupe V de ses vingt et une demandes, groupe dont on avait différé l'examen.

Pour ce qui regarde l'ensemble du traité, M. Shidehara, qui, lui aussi, représentait son peuple alors comme il l'a représenté ce dernier automne, prenait l'attitude ferme dont il ne s'est pas départi jusqu'à présent : « S'il devait être admis, déclarait-il, que des droits solennellement garantis par traité peuvent être révoqués en n'importe quel temps sous le prétexte qu'ils ont été concédés contre la volonté spontanée du signataire, un précédent excessivement dangereux serait établi, avec des conséquences, qui iraient loin, pour la stabilité des relations internationales existantes en Asie, en Europe et partout. » A bon entendeur salut.

Ajoutons que la France, par traité du 10 juin 1907, a reconnu les intérêts spéciaux du Japon en Mandchourie, et que les États-Unis en ont fait de même par l'accord Lansing-Ishii de 1917. Ajoutons aussi que les Japonais reprochent à la Chine de n'avoir jamais observé, non seulement la clause interdisant la construction de lignes concurrentes, mais celle facilitant à leurs ressortissants l'acquisition de terres ; ils se sont plaints aussi que la sécurité de ces ressortissants japonais est précaire. Faire dévier le débat sur « l'observation des traités », c'est une manœuvre suprêmement habile : ou bien les Chinois signeront, pense-t-on, et ils ne pourront guère, avant longtemps, solliciter la revision du traité de 1915 ; ou bien, s'ils ne signent pas, ils verront se dresser indignés, contre eux,

tous les États que préoccupe une loi internationale stable et qui doivent eux-mêmes se défendre contre des tentatives faites pour la saboter.

Mais le procès en cours est antérieur à cette discussion sur les traités ; voyons comment il s'est engagé, et quelles raisons les deux parties allèguent.

II. — Le conflit

Il y a, dans le conflit actuel, certains éléments incontestés : occupation de Moukden par les Japonais, retraite du maréchal Tchang Sue-Liang vers la Chine proprement dite, résistance isolée du général Ma Tchang-Chan, extension des opérations nippones jusqu'à Tsitsikar. Sur tout le reste, et sur l'interprétation même de ces faits, les versions diffèrent.

Faut-il admettre, sur l'origine de la crise, la thèse japonaise? Nos journaux l'ont exposée abondamment. Ils font état de multiples infractions aux traités, et dénoncent l'insécurité générale ; les feuilles européennes d'Extrême-Orient ont reproché aux comités nationalistes locaux leur politiques de coups d'épingles ; l'assassinat du capitaine Nakamura, au cours d'une mission en Mongolie, puis une échauffourée obscure sur la voie ferrée près de Moukden, ont comblé la mesure. Erreur, répondent les Chinois : l'anarchie n'est pas telle ; aussi longtemps qu'elle a duré vraiment, nos adversaires n'ont soufflé mot ; ils prenaient leurs aises dans la Mandchourie presque autonome du maréchal Tchang Tso-Lin ; maintenant l'autorité du gouvernement central s'est étendue sur la Manchourie de Tchang Sue-Liang ; voilà ce que l'on redoute, voilà pourquoi l'on intervient. Si quelques paysans nippons ont été molestés, leurs compatriotes, en Corée, n'ont-ils pas com-

mis un véritable pogrome de Chinois? Quant à l'affaire Nakamura, « il n'y eut du côté chinois — assure la *Revue nationale chinoise* (14 octobre) — aucune mauvaise volonté ni lenteur. C'est peut-être la première fois que nous avons vu les autorités chinoises se montrer expéditives et vraiment désireuses de donner satisfaction à une puissance étrangère. Le 18 septembre, une dépêche de Moukden annonçait qu'un général et onze personnes avaient été arrêtés comme étant les auteurs du meurtre du capitaine Nakamura, qu'ils allaient passer devant une cour martiale et seraient condamnés probablement à la peine de mort. Or, c'est dans la nuit du 18 septembre que les troupes japonaises marchaient sur Moukden pour s'en emparer.

« ... Quel nouveau fait était donc survenu en Mandchourie? Les Japonais ont déclaré que des soldats chinois avaient, pendant la nuit du 18 septembre, détruit une section du chemin de fer sud-mandchourien. On se demande comment des soldats chinois ont pu s'approcher de la voie ferrée et procéder à l'enlèvement des rails sans être aperçus par les gardes japonais en permanence sur cette ligne? Ceux-ci n'ont rien vu, rien entendu. Le délit une fois constaté, aucune notification aux autorités chinoises. Sans autre forme de procès, la machine militaire, préparée de longue date par le Japon pour une occupation rapide des principaux points importants de la Mandchourie et de divers autres endroits de la Chine, se met en marche. L'agression japonaise était consommée... »

Devant une telle réplique, on s'étonnera que tant de journaux reproduisent sans contrôle les affirmations du Japon. Mais le contrôle n'est pas facile. Inutile d'y songer, déclarent à l'envi les publicistes japonais : c'est trop tard ; la voie ferrée a été rétablie immédiatement ; on ne constaterait rien ; et l'on ne recueillerait que des propos contradictoires. Avouons que l'État-major nippon n'a pas facilité

la besogne aux enquêteurs. L'un d'entre eux, M. Nachbaur, Français, directeur du *Journal de Pékin*, contait ses déboires en une page vivante que nous citerons malgré sa longueur, car elle dépeint bien l'atmosphère générale :

25 septembre, soir.

Qui a commencé? Chinois et Japonais s'en défendent. Mais il faut noter cependant que le commandement japonais refuse de donner l'autorisation d'aller voir le pont de Liouo Ko, que les soldats chinois auraient fait sauter mais que d'autre part on nous a signalé se portant comme le Pont-Neuf. Le lendemain de notre arrivée, il n'était plus question du pont, mais d'un sabotage de la voie du Sud-Mandchourien à proximité du camp de Peitahine ayant motivé le conflit armé. C'est du reste la raison invoquée par le lieutenant-général Honjo dont nous publions la proclamation d'autre part. Cette proclamation était jetée du haut des avions qui patrouillent sans cesse au-dessus de la ville. Le moins qu'on en puisse dire, c'est que la forme et le texte de cet appel au peuple sont assez durs! Le lieutenant-général Honjo « ne permettra à personne de mettre un doigt sur le Sud-Mandchourien ». L'action de l'armée japonaise a pour but de « donner une leçon à l'armée chinoise du nord-est ». Ce langage très militaire ne permet pas de supposer que l'apaisement annoncé soit très proche, le lieutenant-général prenant des « mesures énergiques pour assurer le prestige de l'armée impériale japonaise ». Ces mesures énergiques ont eu pour effet de faire fusiller quelques policiers qui ne résistaient pas et dont les corps étaient encore dans la rue à notre départ, envahis par les mouches et repoussant d'horreur. (Nous en avons quelques photos.) Sous prétexte de pillage, de nombreux malheureux ont été exécutés séance tenante. Nous avons vu, dans un poste de police abandonné, deux mendiants venus là pour prendre quelques chiffons, tués à coups de baïonnettes par les soldats nippons. La circulation est à peu près rétablie, mais les avenues sont toujours barrées de sacs de terre, de fils de fer barbelés, de chevaux de frise, de madriers, accompagnés de sentinelles, baïonnettes au canon. Dans la ville chinoise, toutes les boutiques sont fermées, le commerce arrêté, le trafic nul. Les nouvelles publiées partout sont de source japonaise. Les correspondants étrangers et moi-même nous nous en sommes aperçus! Dès mon arrivée, je suis allé trouver le directeur du télégraphe japonais pour lui demander d'adresser des télégram-

mes de presse R.T.P. (payables à l'arrivée) à l'agence Havas et à l'Indopacifique. Ce haut fonctionnaire, M. Yohei Kibe, me reçut fort aimablement; après m'avoir fait remplir des formules, il me dit qu'il prendrait cela sous sa responsabilité et deux heures après... m'envoyait une facture de 88 yen [880 francs environ] que je dus payer pour voir partir mes télégrammes (je ne sais pas encore s'ils sont arrivés). Il en fut de même pour mes confrères. A la cadence de 100 yen par jour, nous nous serions ruinés, si nous les avions eus! Mais partis de Pékin un samedi avec l'argent strictement nécessaire, il nous était même impossible de nous en procurer là-bas. Toutes les banques sont fermées comme les maisons de commerce. Cela n'empêche pas évidemment le Moukden Club d'être très animé, plus même que de coutume, tous les étrangers venant là aux nouvelles. Celles-ci sont parfois affolantes. On raconte tout à coup que les Japonais se sont emparés de l'aviation mandchoue, qu'ils sont en train de camoufler les appareils aux couleurs japonaises, mais personne ne les a vus. La marche sur Harbin est aussi très commentée. Des deux côtés des belligérants, l'affaire Nakamura reste entourée de mystère.

La question des responsabilités initiales paraît donc singulièrement embrouillée. Fallait-il, pour régler un incident local, occuper militairement toute une province? Sans doute, assurent les Japonais : cet incident, bien que local, était le plus récent d'une série qui compromettait gravement nos droits dans l'ensemble du pays. Nous avons fini par perdre patience. — Et le bombardement de Kin-Tcheou, ville ouverte? clament les Chinois. Alors que notre vice-généralissime s'est retiré sans coup férir, vos avions l'ont traqué dans sa nouvelle résidence, à plusieurs centaines de kilomètres des hostilités. — Ils n'opéraient qu'une reconnaissance, répondent les Japonais; on les a mitraillés; ils devaient bien se défendre. Répétons-le : nous ne voulons qu'assurer le bon ordre; lorsqu'il sera rétabli, nous nous retirerons.

Méthode étrange, s'exclament les Chinois : Comment assurer l'ordre si l'on commence par déposséder les auto-

rités légales? Vos généraux n'ont-ils pas déclaré qu'ils n'admettront jamais le retour du maréchal Tchang Sue-Liang? Ne fomentent-ils pas un mouvement séparatiste, auquel vont les recettes douanières qu'ils perçoivent? Sur leurs pas, n'a-t-on pas vu grouiller dix gouvernements rivaux, Hoi Sia contre Tchang Tso-Siang, Tchang Haï-Peng contre Ma Tchang-Chan? Après cette désorganisation systématique, certes, il n'y aurait rien d'étonnant si le chaos suivait leur départ : n'est-ce pas là ce qu'ils recherchent, un beau prétexte pour justifier aux yeux de tous une nouvelle intervention? — Fables que tous ces dires, répondent les Japonais; le séparatisme nous est étranger; le brigandage ne nous a pas attendus pour sévir; et si nous avons chassé Ma Tchang-Chan de Tsitsikar, c'est qu'il arrêtait le trafic sur une ligne indispensable à la vie économique du pays. — Mais il vous proposait un armistice? — Ses conditions inacceptables prouvent suffisamment son manque de bonne foi. — Inacceptables? Ne se contentait-il pas d'insister pour qu'on interdise l'usage de la ligne à son rival? — Vous publiez ses concentrations de troupes, dont il fallait venir à bout (1).

Controverse épineuse. Celle qui s'est développée à Genève et Paris ne l'était pas moins. Et les Chinois ont eu beau jeu d'opposer l'une à l'autre l'attitude des deux gouvernements. « Le vice-généralissime Tchang Sue-Liang ordonne aux forces chinoises de Mandchourie de ne pas résister; le gouvernement de Nankin avertit sur-le-champ la Société des Nations qui siège justement à

(1) Toutes ces querelles publiques n'empêchaient pas les conversations secrètes entre les Japonais et ce même général Ma Tchang-Chan dont ils admiraient le « cran ». Si bien que Ma Tchang-Chan vient de rentrer à Tsitsikar avec l'investiture de ses adversaires momentanés...

Genève... M. Yoshizawa, ambassadeur à Paris et chef de la délégation japonaise à Genève, s'oppose à toute intervention, affirmant que le conflit est purement local, qu'il doit être réglé entre les deux seuls pays et que toute enquête par voie de commission, dont les attachés militaires des puissances en Chine seraient les membres, pourrait être interprétée comme un doute jeté sur les déclarations de son gouvernement (1). » La méthode japonaise paraît en effet difficilement soutenable. Elle ignore volontairement les règles usuelles en pareil cas. Si l'on admettait qu'une partie, dans un différend quelconque, récuse tout arbitrage, en alléguant des traités peut-être incontestables mais contestés en fait par l'autre partie, à quels abus ce précédent ne pourrait-il donner lieu ? Pour éviter des complications, on accorde aux Japonais qu'une menace de guerre n'existe pas, et que le pacte Briand-Kellog n'est pas en jeu : mais, répondait, non sans fondement, le journal chinois *Sih She Pao,* « le pacte de paix n'est pas violé, dit-on : quel autre acte en constitue-t-il donc la violation ? La guerre aurait-elle été évitée si la Chine avait résisté à l'agresseur ? » A la manœuvre juridique de Nankin, Tokyo opposait une fin de non-recevoir ; il repoussait l'intervention de tiers dans les « négociations directes » où sa force armée pèserait ; il repoussait l'envoi d'enquêteurs neutres, la formation d'une Commission mixte d'évacuation, et, bien entendu, l'évacuation elle-même, au moins immédiate.

Enregistrons d'autre part ses protestations contre le boycottage chinois. Telle est bien l'arme par laquelle le gouvernement du Kouo-Min-Tang, impuissant sur le terrain militaire, cherche à réduire ses adversaires étrangers. Il s'en est déjà servi plusieurs fois avec succès. On sait

(1) *Revue nationale chinoise*, 14 octobre 1931.

ar ailleurs qu'il voit sans plaisir l'invasion de produits ponais à bon marché qui concurrencent l'industrie chi- oise naissante. Mais la diminution de ces exportations orterait un coup terrible à l'économie nippone. Aussi le apon a-t-il vivement protesté, lorsque, en guise de repré- .illes, ses voisins ont porté des entraves à la vente de ses archandises. Notons cependant que ces entraves et que s meetings anti-japonais, très violents, dont on se plaint, e se sont produits que plusieurs jours après les événe- .ents de Moukden ; on ne signale guère non plus de :ng versé ; les conseils modérateurs du gouvernement nt été suivis avec discipline. — Ce gouvernemont pou- uit donc éviter le boycottage, ripostent les Japonais, et doit être tenu pour responsable de ces actes inamicaux. - Moins inamicaux que les vôtres, répliquent les Chinois, s constituent une légitime défense : et où voit-on que droit international les interdise?

Aux dernières nouvelles, la double crise ministérielle inoise et japonaise vient encore de compliquer la situa- on. D'importantes concessions mutuelles avaient été .ites ; on espérait un règlement ; la Société des Nations amait bien haut sa victoire. Le Japon acceptait une ommission d'enquête internationale ; il renonçait à ses xigences concernant la ratification des traités. Mais son ouvernement « libéral », bien que possédant la majorité arlementaire, a dû céder la place aux conservateurs ; et urs premiers actes font craindre un redoublement d'in- ransigeance. De leur côté, les nouveaux dirigeants chinois ueront sans doute la carte des négociations directes avec 'okyo ; s'ils la perdent, un seul atout leur resterait, et ce rait la politique fort dangereuse de la résistance ouverte.

III. — Les réactions de l'opinion publique

Ces pages ont exprimé, alternativement, les propos des deux antagonistes. Aussi leur ton diffère-t-il de celui que donne la grande presse. Les journaux d'information, et, parmi les journaux d'opinion, tous ceux de droite, reproduisent à peu près exclusivement les affirmations japonaises. Tâchons d'en voir les raisons.

Il y a, envers la Chine, une méfiance tenace, qu'expliquent les souvenirs de la Boxe et de l'anarchie récente. Elle va jusqu'à nier que la Chine puisse être soumise au droit commun. Si l'on part de cette conception, l'occupation mandchoue apparaît évidemment comme une mesure de police. On ignore volontiers les efforts tentés par le gouvernement de Nankin en vue d'un redressement, son appel aux techniciens étrangers, l'unité, précaire et imparfaite sans doute, qu'il a réalisée au moins partiellement. La Chine, c'est la barbarie, écrit dans *le Temps*, M. le pasteur Lafon, souvent mieux inspiré ; le Japon, c'est la civilisation ; « et quand, en Asie, comme en Russie, la chance s'offre pour l'Europe, et spécialement pour la France, une chance inespérée, d'être préservées d'un des plus redoutables dangers de mort qui les menacent, préféreront-elles, non seulement la laisser s'échapper, mais encore la détruire elle-même ? » De même, Pertinax, dans *l'Écho de Paris* :

La Chine peut être une civilisation, une opinion publique, et un mouvement nationaliste. Elle est aussi une anarchie... La vérité est que la Chine n'est pas à sa place dans la Société des Nations. Elle n'a pas de frontières certaines (?), elle n'est pas capable d'exécuter ses obligations internationales... Parce que la Chine siège dans la Société des Nations, le conseil s'entête à lui appliquer des règles et des raisonnements qui répugnent à la nature des choses. Et le Japon,

va sans dire, n'accepte pas que la nature des choses soit violée à on détriment.

Ainsi les mêmes journaux, en 1927 et 1928, s'obsti-aient à prédire l'échec des Sudistes, alors que ceux-ci ienaçaient déjà Pékin ; ainsi, depuis, on a démesurément nplifié les tentatives d'insurrection, et l'on annonce, naque mois, la chute prochaine du gouvernement et la ipture de l'unité chinoise. Cette chute, cette rupture, ivoriseraient évidemment certains intérêts. Une Chine acifiée exigerait la suppression des garanties dont jouis-ent les étrangers ; une Chine forte abrogerait leurs pri-ilèges ; une Chine modernisée concurrencerait leurs pro-uits. Une solidarité matérielle les unit donc au Japon, t les pousse à insister sur « l'anarchie chinoise » pen-ant qu'il en est temps encore. Puis, on redoute le bol-hevisme. On n'a pas oublié que les nationalistes reçu-ent autrefois les conseils de Borodine ; on sait qu'ils ègnent toujours ; et, comme la moyenne des journalistes e s'occupe de la Chine qu'en temps de crise, ils savent noins, ou pas du tout, que les relations diplomatiques vec les Soviets sont rompues, que le communisme est éclaré illégal, et que le président Tsiang Kaï-Chek en ersonne conduisait récemment une expédition contre es bandes qui s'en réclament. Les assassins de Yen-Bay renaient leur mot d'ordre à Canton : l'on en reste là, ien que les choses se soient radicalement transformées.

La Société des Nations elle-même provoque d'autres raintes. Mettons à part ceux qui se félicitent de la voir nise en échec, elle et M. Briand. En dehors de ces partis-ris, on se montre fort ombrageux à son égard, surtout epuis ses initiatives concernant le travail forcé dans les olonies. Le conflit présent n'est-il pas du même ordre ? Refuser au Japon le droit d'intervenir, n'est-ce pas com-

promettre le principe de la colonisation ? Admettrions-nous qu'une juridiction internationale nous enjoigne d'évacuer le Tonkin ? Certes, un tel raisonnement ne tient pas debout. Il n'y a aucune comparaison entre les droits du Japon en Mandchourie et ceux de la France en Indo-Chine. Faire ce rapprochement est même dangereux. Mais on l'a fait. Et, plus généralement, on a insisté sur l'amitié nécessaire entre les puissances « civilisatrices » ; on a exprimé la crainte qu'une pression exercée sur le Japon ne le rejette vers la Russie bolchéviste, ne l'écarte, en tout cas, d'une collaboration internationale ; l'hostilité de la Chine, apparemment, est jugée moins redoutable (1).

En outre, les traités se prêtent à d'autres identifications. Nous savons avec quel brio le Japon joue de cet argument, le plus impressionnant qui figure à son dossier. Et sans doute les accords de 1915 ont été signés dans des conditions bien spéciales : on ne peut guère assimiler la Chine, qui s'est soumise pour éviter une guerre, avec l'Allemagne par exemple, soumise après l'avoir perdue ; on comparerait plutôt la situation du gouvernement de Nankin avec celle du gouvernement de Belgrade si l'Autriche avait accepté la réponse serbe à son ultimatum. Que vaut, d'ailleurs, une signature dépourvue de la ratification parlementaire exigée par la Constitution ? De plus, en ce moment, ce n'est pas la Chine, mais le Japon, qui soulève ce problème des traités. Il reste que Nankin en a plus d'une fois sollicité la revision, et fondé sa demande — comme Berlin — sur leur caractère d'inégalité ; Sun Yat-Sen parlait même de les abroger unilatéra-

(1) Au surplus, la Société des Nations a commis plusieurs maladresses indiscutables. Voir à ce propos l'article documenté de M. André Duboscq dans le *Correspondant* du 25 novembre.

ement. Qu'il en soit ainsi ou qu'on les modifie d'un commun accord, les mécontents de la grande guerre ne manueraient pas d'exploiter ce précédent ; bien des gens rouvent inutile de le leur donner.

L'accord de 1907, par lequel la France reconnaît les intérêts spéciaux » du Japon en Mandchourie, a-t-il ussi influencé certains journaux ? Où même un accord lus récent, comme on l'insinue parfois (1) ? Nous l'ignons. Mais il faut bien indiquer un dernier motif de leur ttitude : le Japon est le plus fort. Une guerre entre la hine et lui aurait toute chance de se terminer par la éconfiture de la Chine. Dès lors, à quoi bon le froisser ? serait vain de croire que nos représentations lui feront bandonner une politique conforme à ce qu'il regarde omme son droit. N'allons pas nous fourrer dans ce guêier ; n'allons pas sacrifier à une chimère les amitiés, éelles et précieuses, que nous avons dans l'Empire du oleil Levant ; incapables de voir clairement les responabilités, réservons nos sympathies à la grande puissance ui domine, pour longtemps encore, l'Extrême-Orient.

Ces arguments ont-ils quelque valeur ? Il le faut bien, our qu'ils aient obtenu l'effet que l'on voit. Nous persisons néanmoins à croire que mieux vaudrait ne pas prenre parti.

(1) « A l'heure où la Cour de La Haye prenait sa décision relative l'Anschluss, la majorité ne fut acquise que grâce à une voix écoltée par des marchandages et des combinaisons de toute sorte. ette voix indispensable était celle du Japon. En échange, avec le ynisme qui le caractérise, le Japon obtint qu'on lui laissât les mains bres en Mandchourie et qu'on le soutînt. Voilà la vérité vraie... »
(*Le Soir*, 22 novembre 1931.)

A-t-on songé à une combinaison de ce genre ? Il est faux d'affirer qu'elle ait abouti, puisque le délégué japonais — comme au urplus le délégué chinois — figurait à La Haye dans la minorité vorable à l'Allemagne.

Nous le croyons, parce que la culpabilité de la Chine est fort loin d'être démontrée ; parce que l'anarchie, lente à disparaître, ne marque pas ce vaste pays d'une infériorité radicale, et que spéculer sur son maintien serait non seulement immoral mais dangereux ; ajoutons que la Chine a fait des pas immenses en quelques années, que son dynamisme la prédispose à jouer un rôle mondial de premier ordre, et que vraiment l'on agirait en mauvais Français si l'on décourageait gratuitement les témoignages d'entente intellectuelle qu'elle nous prodigue.

Nous le croyons aussi, parce que notre politique ne saurait viser qu'à la paix — l'Évangile et l'intérêt national suffiraient à nous en convaincre même si Rome n'avait maintes fois parlé — ; cette paix nécessaire à l'ensemble du monde, l'Extrême-Orient, particulièrement menacé, en a besoin plus que d'autres ; ce n'est pas en favorisant exclusivement un des antagonistes que nous l'obtiendrons. La Chine pas plus que le Japon, bien entendu : et certains arguments en faveur de ce dernier gardent toute leur force s'ils visent simplement à nous faire observer la neutralité.

De leur côté, Chine et Japon doivent éviter certaines fautes graves.

Il y aurait danger, pour la Chine, à s'irriter, perdant ainsi d'un coup le bénéfice de sa patience : déclarer une guerre, ce serait se mettre formellement dans son tort ; renouer avec les Soviets, solliciter leur alliance, comme certains envisagent d'en courir l'aventure, ce serait donner le champ libre à un autre impérialisme trop heureux de l'aubaine. Plus lente, plus décevante souvent — car il y faut des concessions mutuelles — la voie de l'arbitrage est infiniment plus sûre. Peu s'en est fallu que le Japon, faute d'y recourir, ne s'aliène le monde entier : il a su fuir le piège ; la Chine y tomberait-elle ?

Il y aurait danger, pour le Japon, à pousser jusqu'au out ses avantages, et à réduire la Chine au désespoir. 'eut-être certains de ses politiciens se réjouiraient-ils *in etto* d'une alliance russo-chinoise qui les mettrait en onne posture devant l'opinion internationale ; mais, à la ongue, ils n'y gagneraient rien ; et leur responsabilité erait grande s'ils rejetaient vers les Soviets quatre cent illions de jaunes prêts à collaborer utilement avec Occident. Le Japon doit aussi éviter les méthodes prus-iennes. Qu'il se rappelle les conditions dans lesquelles es Alliés ont proclamé la culpabilité de l'Allemagne : on 'a pas examiné l'ensemble des circonstances antérieures la guerre, mais le fait brutal de l'agression ; il ne peut 'attendre à ce que l'on réforme à son profit cette juris-rudence. L'Autriche aussi pouvait invoquer la sécurité e ses archiducs pour aller soumettre le royaume « anar-hique » d'où venaient leurs assassins...

Enfin, les événements présents donnent à la Chine une eçon d'unité. Tant que ses partis s'affronteront par les rmes, elle est exposée à des mésaventures pareilles. La orce et l'autorité lui manquent également. A tout ce que nous pourrons dire sur les progrès de la pacification, 'on opposera l'existence simultanée de deux gouverne-nents rivaux. L'œuvre à réaliser est trop vaste pour que généraux et politiciens s'attardent encore à de stériles hocs d'ambitions. Peut-être finiraient-ils pas éprouver es colères populaires. Souhaitons que la « démocratie », que la « démilitarisation », ces grands mots brandis par es chefs du Kouo-Min-Tang, passent enfin dans le omaine du réel, et que des institutions définitives — uelles qu'elles soient — fonctionnent désormais réguliè-ement.

AUGUSTE VIATTE.

La Chine au carrefour

Depuis vingt ans, la Chine a subi deux révolutions et trois crises. La révolution de 1911 était un réveil du sentiment de la race chinoise contre la race manchoue ; celle de 1926, une manifestation nationaliste contre l'impérialisme étranger. L'une fut plutôt un changement de la politique intérieure, premier résultat de la rencontre de la civilisation occidentale, tandis que l'autre se relie à la tentative de révolution mondiale. Trois crises : lutte contre le reste du régime féodal (1), pression de l'impérialisme, entreprise communiste ; elles sont à l'origine des révolutions.

Au cours de l'histoire de Chine, presque toutes les dynasties sont tombées pour les mêmes causes : décadence de la famille impériale, impuissance du gouvernement central, invasion des barbares ou, plus souvent encore, révolte des chefs militaires régionaux. L'empereur qui établit une nouvelle dynastie n'est qu'un grand guerrier qui réussit à battre tous ses rivaux et à rétablir l'ordre dans son pays en décadence. En ce qui concerne la dynastie manchoue, il faut ajouter à ces causes d'effondrement la menace d'une puissance inconnue, d'une civilisation matériellement supérieure. Alors le monde est entièrement changé, la Chine obligée d'ouvrir ses portes et de souffrir que les idées nouvelles entrent avec les marchandises d'Occident. La dynastie manchoue ne

(1) La féodalité proprement dite a disparu depuis longtemps en Chine. Seulement, après la chute de chaque dynastie, le désordre du pays ramène l'émancipation des puissances militaires, ce qui équivaut à un régime féodal.

saurait ni vivre ni laisser la place à une autre dynastie. Il faut un régime neuf : la démocratie s'impose.

Depuis la guerre de l'opium (1840), la Chine a connu successivement plusieurs grandes défaites militaires : le siège de Pékin en 1860, le conflit sino-japonais en 1895, la guerre des Boxeurs en 1900. Les étrangers obtiennent des concessions dans certains grands ports, Shanghaï, Hankéou, Tientsin, Kantchou, etc... Ils s'y font octroyer de nombreux privilèges, et, en particulier, l'exterritorialité. Le gouverneur manchou, cependant, a dû s'épuiser dans la guerre contre les Ta-Pin-Ti-Kao, rebelles qui menacèrent l'existence même de l'Empire en 1850, ayant occupé treize provinces sur vingt et une.

En 1877, le gouvernement envoya pour la première fois des étudiants en Europe. Ils rentrèrent en Chine en rapportant les idées de démocratie, de race, etc... Deux partis se distinguaient parmi ces nouveaux fonctionnaires et jeunes lettrés : les réformistes étaient partisans d'une adaptation du système politique anglais, d'une transformation qui respecterait l'existence de l'empereur, car on ne saurait gouverner la Chine, disaient-ils, sans une sorte de mannequin pour maintenir le peuple dans l'obéissance. Les républicains ne pouvaient supporter plus longtemps la domination de la race manchoue. En 1898, un coup d'état des réformistes échoua. Six de leurs chefs furent guillotinés et deux exilés par la tyrannique et conservatrice Sou-Chi qu'ils avaient essayé de faire disparaître au profit de son fils. Elle en profita pour affermir encore davantage son pouvoir personnel et pour mener une politique aveuglément hostile aux étrangers. La guerre des Boxeurs en résulta cinq ans plus tard (1900). Elle coûta à la Chine, sans parler du reste, 450 millions de dollars, comme indemnité de guerre. La souveraine ne modifia pourtant rien ni dans l'administration, ni dans

l'armée. Toute la partie vivante et active du peuple protesta. A titre de diversion, le gouvernement se borna à provoquer de grands procès politiques où de nombreux réformistes et républicains (qu'on appelait tous révolutionnaires) furent condamnés à mort. Plusieurs assassinats de princes manchous et de hauts fonctionnaires furent la réponse. Enfin, le 10 octobre 1911, la révolution éclata. En quatre mois, la dynastie manchoue fut renversée. La monarchie expira pour la première fois dans l'Empire du Milieu. La République fut proclamée le jour de l'an de 1912. Ce fut vite et facilement fait. Malheureusement, l'œuvre révolutionnaire, même si elle est d'abord victorieuse, ne peut jamais s'accomplir sans connaître une longue période de décadence. La révolution de 1911 n'a réussi qu'à renverser un gouvernement manchou. Mais la faiblesse du pouvoir sous la dynastie survit à la dynastie elle-même. Les anciens chefs militaires de l'Empire continuent de renforcer leur féodalité, et la république ne reste qu'un nom. Il n'est pas étonnant qu'en face d'une telle carence d'autorité, les nations étrangères continuent leurs empiétements.

L'an IV de la République chinoise (1915), Yuan Sé-Kei ordonna la dissolution des Chambres au sein desquelles il se heurtait à une vive et assez puissante opposition républicaine. Dernier ministre et grand maréchal de l'Empire, il avait été le premier président de la république, grâce au soutien de ses anciens collègues militaires de l'Empire. Ceux-ci considéraient qu'il n'y avait eu qu'un simple changement de dynastie et ils durent lutter contre les véritables républicains, anciens combattants révolutionnaires dont le chef n'était autre que l'illustre Dr Sun Yat-Sen. L'an V (1916), Yuan Sé-Kei eut l'ambition d'être proclamé empereur par son Sénat composé de grands généraux ou de politiciens à leur solde. Plusieurs

provinces du sud se déclarèrent indépendantes du gouvernement de Pékin, puisque ce dernier allait redevenir un gouvernement monarchique. Sun Yat-Sen installe le « gouvernement légitime » à Canton, à l'extrémité sud de la Chine. Ainsi commence la perpétuelle guerre entre le Nord et le Sud.

Après plusieurs défaites dans les provinces du sud, Yuan Sé-Kei, quelques jours après sa proclamation comme empereur, doit renoncer à se faire couronner. Il meurt bientôt d'une maladie mystérieuse et subite. C'était en 1916. Son ambition disparut avec sa personne, mais l'échec de Yuan avait déjà causé de graves conséquences dans la politique extérieure. Quand il eut l'idée d'être proclamé empereur, il avait demandé aide au gouvernement japonais. Contre un soutien financier et militaire, il avait promis d'accepter les 21 articles que le Japon lui avait adressés avec un ultimatum. Il y faisait cadeau au Japon des deux provinces de Shanton et de Manchourie. C'était pendant la Grande Guerre, les nations européennes n'avaient pu intervenir. Ce fut beaucoup plus tard que les États-Unis survinrent avec la formule « équilibre des puissances » qu'ils ont déjà proposée en 1899 : les grandes nations doivent partager tous leurs intérêts en Chine et personne ne peut jouir de plus de privilèges que les autres.

1919, Congrès de Paris (pendant les traités de Versailles). Le Japon refusa d'envisager la réclamation de la Chine demandant la restitution de Tsin-Tao, arraché aux mains des Allemands au début de la guerre. Sur le coup, le souvenir des 21 articles se réveilla dans les Universités. Une manifestation fut organisée par les étudiants de Pékin. Ils déclarèrent la grève générale en Chine. Les ministres des Affaires étrangères et de la Guerre furent giflés et fouettés par les étudiants, qui les

considéraient comme complices dans l'affaire des 21 articles sous le gouvernement de Yuan Sé-Kei.

C'est une ère nouvelle pour les étudiants chinois. Ils deviennent de véritables dirigeants du mouvement politique. Ils créent de nombreux journaux de propagande. L'agitation dépasse bientôt le domaine politique et devient une manifestation nationaliste en général. A cause de ces « hontes nationales », les étudiants se considèrent désormais comme la sauvegarde du pays. Ils s'efforcent d'éduquer le peuple illettré, tout en s'occupant d'étudier les sciences politiques et de créer une nouvelle littérature populaire chinoise. Nombreux parmi eux sont devenus des partisans de Sun Yat-Sen, qui, en 1924, réforma son parti Kuomintang. La doctrine du « Triple Démisme » fut publiée la même année : organisation économique, droits du citoyen, gouvernement par le peuple (1). Dans ces principes, Sun Yat-Sen fut le premier à réclamer des étrangers l'abolition de l'exterritorialité, des concessions, des anciens traités inégaux et de l'autonomie douanière. Car, depuis la fin de l'Empire, la Chine est devenue un grand marché international. Les douanes y sont entre les mains des étrangers, l'importation y est singulièrement favorisée : jusqu'en 1930, il était perçu un droit d'entrée uniforme de 5 o/o. La Chine, n'ayant pas d'industrie moderne, achète tout chez les étrangers, et ces derniers obtiennent des matières premières en Chine à meilleur compte que partout dans le monde. Le droit d'entrée étant presque nul, les Japonais et les Anglais en profitent, et c'est le peuple chinois qui fait les frais de leur concurrence acharnée. Dans les grandes villes, les gros négociants ne sont que des agents des grandes compagnies d'importation ou d'exportation étrangères. Le

(1) Sur le « Triple Démisme », voir *Les Documents de La Vie Intellectuelle*, 20 février 1931, pp. 282-324.

emps ne compte pas en Chine ; on travaille du matin au oir avec un salaire de famine, au profit des usines étrangères, dont les ouvriers (chinois, bien entendu !) sont en utre maltraités. En 1925, un drame terrible se déroula Shanghaï. Dans une des usines japonaises de coton, une uvrière chinoise fut battue par un chef d'atelier japoais. Les ouvriers et les ouvrières chinois demandèrent ıstice aux administrateurs. Ceux-ci appelèrent la police, t, montrant les ouvriers, dirent : des communistes. Dans ı lutte entre les agents et les ouvriers, un de ces derniers ıt tué. Les journaux de Shanghaï reçurent, de la concesion anglaise, l'ordre de ne pas publier la nouvelle. Mais s étudiants connurent le crime quelques jours après. 'agitation commença. On vit dans les rues de petits roupes se former ; c'étaient des étudiants qui annonıient et commentaient le crime.

J'étais alors étudiant à l'Université de Shanghaï. Je me ıppelle très bien, le 30 mai 1925, un beau soir d'été, ant un peu fatigué, je suis étendu sur un lit. Tout à oup la cloche sonne d'une façon étrange. Ce n'était ni ıeure de dîner, ni l'heure de l'étude, puisque c'était un .medi. Je sors, je vois tous mes camarades se précipiter ıns les couloirs. Deux minutes après, nous étions tous ıns la salle de réunion remplie de 600 étudiants. Un de os camarades de 1re classe monta et nous fit le récit suiınt. Il pleurait en parlant et des sanglots parfois l'inrrompaient.

L'après-midi, un groupe d'« étudiants orateurs » ayant é arrêté par la police à Nanking Road (le grand boulerd de Shanghaï dans la concession anglaise) de nomeux camarades les avaient suivis jusqu'au commissariat e police. Il faut savoir que les commissariats de la conssion étrangère sont une véritable garnison solidement stallée dans un fort. Devant les grilles, une foule d'étu-

diants et d'ouvriers réclamaient les jeunes gens arrêtés. La police anglaise s'était crue menacée, elle avait tiré plusieurs centaines de coups de fusil. Quarante-huit étudiants et ouvriers avaient été tués et une centaine blessés grièvement.

Le récit fait, l'orateur nous lança un appel suprême à protester contre ce massacre. On constatait que les Anglais avaient été les complices des Japonais contre nous. Plusieurs étudiants prirent encore la parole. Beaucoup d'entre nous sanglotaient. Nous sentions tous que la Chine venait d'être menacée de mort, puisque les Anglais commençaient à tuer des jeunes gens que nous regardions comme les leaders du peuple entier. Le lendemain dimanche, une réunion de 100.000 citoyens de Shanghaï eut lieu dans la ville chinoise (qui est au sud des concessions). Tout le monde était en deuil, l'atmosphère était tragique. La nuit tombant, la nouvelle circula que plusieurs jeunes héros avaient encore été massacrés par les agents anglais au cours du mouvement de protestation. Les jours suivants, la grève générale fut déclarée à Shanghaï. Toutes les boutiques sont fermées. Les étudiants et les ouvriers organisent le boycottage des étrangers. Ils empêchent les marchands chinois de vendre des denrées alimentaires aux étrangers. Le syndicat des ouvriers ordonne aux domestiques chinois de quitter tous leurs patrons étrangers. En une semaine, la manifestation gagne la Chine entière. A Canton, au cours d'une protestation, les marins anglais tirent encore une fois sur le défilé des étudiants. Et aux bords du Yin-Tse, la ville Fen-Yun est entièrement bombardée et détruite par la flotte anglaise. Plusieurs mois s'écoulent. Le gouvernement de Pékin reste sourd et muet. Les « patriotes » ont le sentiment d'être seuls dans la lutte, sans ressources et sans soutien officiel. Un jeune étudiant se

uicide. Mais que faire? L'effort du peuple s'épuisa à son
our. L'affaire ne fut jamais réglée.

Après de nombreux incidents de cette sorte, les jeunes
ntellectuels devinrent de plus en plus mécontents du
ouvernement de Pékin, et le parti Kuomintang gagna
insi des partisans. Le communisme même travailla avec
uccès dans les milieux d'ouvriers et d'étudiants.

A la même époque, le leader du Kuomintang, Sun Yat-
en jugea bon de se lier avec les soviets. Il crut trouver
n eux un appui excellent et l'occasion de combattre les
apitalistes et les impérialistes. Mais les soviets poussaient
oin leur ambition. Ils voulaient faire de la Chine une
econde Russie. Ils voulaient bien aider les ouvriers dans
eurs conflits avec les patrons étrangers, mais ils exigeaient
n même temps que les employés, eux aussi, se dressas-
ent contre les petits patrons chinois, et les paysans con-
re les propriétaires terriens. Cependant il est évident
ue les employés et manœuvres ne sont point opprimés
ar leurs petits patrons comme les ouvriers modernes
ar les capitalistes. Les paysans n'ont pas plus de raisons
e se révolter contre les propriétaires. En Chine, un
ropriétaire ne possède pas, en moyenne, plus de
000 hècres (1) de terre. Le fermage que paient les
aysans aux propriétaires ne dépasse jamais 40 o/o de la
écolte de l'année. Quand l'année est mauvaise, les
aysans sont autorisés à payer 25 à 30 o/o seulement. La
ocation des terres est variable et les propriétaires sont
rès indulgents. D'ailleurs, ces paysans sont très attachés
leurs propriétaires. L'œuvre du communisme en Chine
e fait que soulever les malheureuses victimes de la
uerre civile contre les petits bourgeois qui ne sont pas
oins malheureux. On crée ainsi artificiellement une

(1) 1 hècre chinois correspond à 10 mètres carrés.

haine de classe qui n'a jamais existé en Chine. Nous dirons plus loin ce que sont les paysans communistes.

En 1925, Sun Yat-Sen se rendit à Pékin pour concilier enfin le Nord et le Sud, à la condition que le gouvernement du Nord consentît à ouvrir un congrès général de délégués directement élus par le peuple pour résoudre tous les problèmes nationaux. Car les Chambres, à plusieurs reprises, avaient été dissoutes. Mais Sun Yat-Sen mourut au mois de mars, sans avoir pu réaliser son projet. Le Nord et le Sud se trouvèrent donc de nouveau en conflit.

En 1926, Chiang Kaï-Chek, lieutenant de Sun Yat-Sen et directeur de l'École militaire de Canton, entreprit une expédition contre Pékin dans le but d'abattre complètement le reste de féodalité qui est le grand obstacle à la république chinoise et la plus sûre forteresse des impérialistes. Son armée était composée, en dehors des troupes provinciales de Canton, des soldats et des jeunes officiers de son École militaire fondée dans la même ville. De nombreux jeunes gens et des jeunes filles s'inscrivaient comme volontaires. Le peuple mit alors son espoir en cette guerre qui serait, espérait-on, la dernière. La guerre civile allait prendre fin ! Durant six mois, Chang Kaï-Chek ne cessa de vaincre. Il arriva bientôt à Hankéou, le centre de la Chine, la ville principale de la vallée du Yan-Tsé (le Fleuve Bleu). Au passage des troupes nationalistes, les paysans et les ouvriers témoignaient d'un vif enthousiasme. Ils faisaient tout pour faciliter l'opération. Dans ma ville natale, un petit village près de Changhaï, les nordistes s'enfuirent de nuit parce que le bruit avait couru que les paysans étaient prêts à les attaquer. Plusieurs grandes villes comme Shanghaï furent abandonnées par les nordistes dans la même crainte d'une surprise, d'une insurrection populaire. On voit alors la guerre

vile entrer dans une nouvelle phase où le peuple, jus-
ıe-là indifférent, collabore avec les nationalistes. Les
rangers furent si terrifiés par ce nouveau mouvement
volutionnaire — nationaliste, et par conséquent dirigé
ıntre eux — que les Anglais rendirent sans condition
ur concession de Kankéou. Les autres nations, telles
ıe le Japon, la France, étaient aussi sur le point de
noncer à leurs concessions. Chiang Kaï-Chek se vit alors
ıublement victorieux, et de la féodalité et de l'impéria-
ıme. Ses troupes arrivèrent à Shanghaï en mai 1927.
outes les provinces du sud du Yan-Tsé furent prises. Ce
t l'apogée. Les difficultés suivirent.

Les nationalistes avaient été jusque-là soutenus par les
ımmunistes d'une façon effective. L'armée de Chiang
aï-Chek était organisée et dirigée par des officiers rus-
s : le fameux Borodine, conseiller russe auprès du Kuo-
intang, participa à tous les conseils et à toutes les entre-
ises nationalistes. Or, dans le sein même de l'armée
ıtionaliste, les communistes préparaient le renverse-
ent de Chang Kaï-Chek, afin de passer à l'instauration
recte du régime soviétique. Dès lors, la lutte fut enga-
ie. Au mois de juin, peu après son arrivée à Shanghaï,
hiang Kaï-Chek déclara la guerre aux communistes en
s excluant du Kuomintang. Cette scission eut deux con-
quences : 1°) Les troupes nationalistes durent retarder
ur marche sur Pékin, et le parti impérialiste trouva le
mps de se préparer à la résistance. 2°) En luttant contre
s communistes, des milliers de jeunes gens furent tués.
es nationalistes prirent alors des mesures sévères contre
s communistes, ou ceux qui étaient suspects de l'être.
ı massacraient en pleine rue les révolutionnaires soup-
ınnés. Les grandes écoles furent perquisitionnées à plu-
eurs reprises, pour rechercher les « communiste Young-
en ». Un jeune homme, ayant accueilli dans la rue de

Shanghaï une circulaire de propagande communiste, fut tué sur-le-champ dans le dos par les soldats. Trois semaines durant, on ne vit que têtes coupées suspendues aux poteaux télégraphiques aux quatre coins des rues de Shanghaï. Ceci s'appelle « Hao-Lin », c'est-à-dire : « exposer au public ». Toute la jeunesse fut plongée dans la terreur. Tel fut le résultat d'une alliance qui n'avait d'autre base que le désir d'un succès militaire immédiat.

Enfin, le Gouvernement Nationaliste fut fondé en 1927 à Nanking, et les troupes continuèrent, en 1928, leur marche vers Pékin. Après plusieurs grandes rencontres, les nordistes battirent en retraite et abandonnèrent la province de Shanton. J'ai déjà dit que les Japonais ont beaucoup d'intérêts dans cette province qui touche à la Corée. En voyant le succès retentissant des nationalistes, ils préparèrent une véritable expédition contre les troupes de Nanking. Il fallait, disaient-ils, protéger les habitants japonais de Tsi-nan, la préfecture du Shanton. Deux régiments d'artillerie et d'infanterie y furent envoyés. Le gouvernement de Nanking, qui n'était pas encore officiellement reconnu par les puissances, protesta vainement contre ce qu'il estimait un coup de force et une atteinte à la souveraineté. Et le gouvernement de Pékin, encore légitime, se tut. « Il est d'accord avec les Japonais et le tout n'est qu'une comédie », déclarèrent les sudistes. Le 3 mai 1928, deux jours après l'entrée des troupes nationalistes à Tsi-nan, un conflit eut lieu entre soldats japonais et chinois. Les japonais, prétendant que des soldats chinois avaient pillé un magasin japonais, attaquèrent brusquement le quartier général des nationalistes. En vain Chiang Kaï-Chek chercha-t-il à s'interposer. Un diplomate régional, installé provisoirement à Tsi-nan, M. Tsa, fut capturé et tué. Sept attachés et employés de ce commissariat spécial des Affaires étrangères à Tsi-nan furent

ıassacrés avec leur chef. Seul un secrétaire réussit à s'é-
happer. C'est lui qui rapporta les événements. Le 6 mai
929, vers dix heures du matin, un officier japonais, suivi
'une vingtaine de soldats, était venu au commissariat et
vait voulu y perquisitionner. M. Tsa refusa énergique-
ıent de le laisser faire, en lui rappelant le respect dû au
roit international et diplomatique. L'officier japonais,
ris soudain de colère, avait ordonné à ses hommes d'ar-
êter M. Tsa et tous les attachés de la résidence diploma-
ique. Comme M. Tsa continuait à protester, l'officier
ıponais lui avait fait couper l'oreille droite, puis la gau-
he, puis le nez, la langue... enfin la tête. Les Japonais
nt de l'esprit de suite. Les attachés avaient subi le sort
e leur chef. En même temps, les Japonais n'avaient pas
essé de bombarder la ville, de harceler les troupes
ıationalistes par des attaques imprévues. Chiang Kaï-
Chek, pour éviter toutes les complications possibles,
nterdit les représailles. Il avait pourtant 10.000 hommes
le troupe. Il envoya seulement comme plénipotentiaire
e ministre des Affaires étrangères, M. Wang Ho, au quar-
ier japonais. M. Wang Ho revint, affirmant qu'il avait été
oien près de subir le sort de M. Tsa. Cependant, le gou-
vernement japonais continuait encore les hostilités par
les campagnes de presse.

Il faut savoir que la province de Shanton est la seule
oute pour aller de Nanking à Pékin. L'intention du Japon
était donc bien claire : barrer le passage aux nationalistes.
Il ne se préoccupait pas de trouver un prétexte pour faire
a guerre contre Nanking. Pendant six mois, Tsi-nan
devint le siège des Japonais. Ils massacraient de temps à
autre les paysans et les commerçants qui contrariaient
leur moindre désir.

De nouveau, les étudiants organisaient des manifesta-
tions. Le mouvement de boycottage (nous disons, en

Chine : non-offensif) anti-japonais était général. Le commerce sino-japonais fut totalement interrompu. Mais, comme toujours, tous les efforts des « patriotes » furent peine perdue. Le gouvernement de Nanking n'était pas encore affermi ; les ennemis du Nord le guettaient ; les nations européennes restaient indifférentes ; les États-Unis n'avaient pas le goût d'intervenir.

Une entente provisoire se fit enfin entre les Japonais et les nationalistes. C'était déjà le commencement de l'année 1929. Les troupes de Nanking purent livrer la dernière bataille aux nordistes. Le maréchal Chan Tso-Lin se retira de Pékin pour retourner en Manchourie. Pendant son retour, son train fut bombardé et lui-même fut tué. On ne connut jamais l'auteur de cet attentat. Les Japonais étaient de nouveau mécontents, mais cette fois, du maréchal Chan Tso-Lin qui avait eu l'audace de refuser, lui aussi, leurs demandes d'intérêts en Manchourie. La conclusion en faveur des nationalistes fut immédiate.

Comme nous l'avons vu, à travers les divers combats entre l'impérialisme d'une part, et le communisme de l'autre, le reste du féodalisme n'était point assez réduit pour que la politique pût être indépendante des forces militaires. Aujourd'hui encore, les ministres et les hauts fonctionnaires en Chine ne sont que les parents plus ou moins proches des chefs de l'armée. Les ministres deviennent ainsi en quelque sorte les administratenrs et les trésoriers des généraux. Si un général est battu, son gouvernement sera tout de suite renversé et les ministres s'en iront. C'est assez semblable au système américain, surtout tel qu'il fut pratiqué au milieu du XIXe siècle. Les postes sont tellement instables que la plupart des fonctionnaires ne pensent qu'à ramasser de l'argent lorsqu'ils sont au pouvoir. Ainsi, les véritables révolutionnaires sont contraints de se retirer du gouvernement.

Chiang Kaï-Chek, révolutionnaire radical au début de ›n expédition militaire de Canton, se vit obligé, par la ıite, de se réconcilier avec certains chefs militaires du ord, parce qu'il n'avait plus assez de force pour les battre. es généraux les plus réactionnaires sont devenus ainsi s membres du Kuomintang. Ils participent directement ı indirectement au gouvernement central ou provincial. e président du comité du gouvernement départemental st toujours un général qui possède une armée de 50.000 à 00.000 hommes. Lorsque ces généraux ne s'entendent lus avec Chiang Kaï-Chek, la guerre civile éclate de ouveau. S'il y a parfois la paix en Chine, c'est que les rces des généraux sont à un point d'équilibre.

Comme il n'existe que des soldats payés, le peuple este incapable d'arrêter la guerre civile. Et, à l'issue de es guerres civiles qui causent tant de misère au pays, la lupart des paysans ruinés et les chômeurs souffrant de la aim deviennent à leur tour des soldats, des bandits ou es communistes. En vérité, ces trois bandes n'en font u'une. Les pauvres êtres gagnent leur vie en risquant eur vie. Payés par les généraux, ils sont attachés personellement à leur chef, mais pas à l'État. Par conséquent, s se battent sans savoir pourquoi : c'est leur métier. Les oldats d'une armée battue deviennent des bandits, et les andits redeviennent des soldats lorsqu'un général cherhe à augmenter son armée. Tandis que les communistes, ont les agents et les chefs sont payés par la Russie, sont les paysans mourant de faim qui se soulèvent de désesoir. Ils pillent, incendient, massacrent, en même temps que les soldats rançonnent et violent les femmes. Il faudrait un Tacite chinois pour peindre les horreurs et les malheurs de ces luttes qui rappellent celles que déchaînèrent autour de Rome les candidats rivaux au trône mpérial.

Les généraux se battent, parce qu'en dehors des intérêts territoriaux qui les divisent, ils sont encore en rivalité dans le trafic des stupéfiants auquel il se livrent tous. Ils reçoivent des étrangers de l'opium, de la morphine, de la cocaïne, et ils les revendent en Chine. Ils tirent de ce négoce d'énormes profits qui leur permettent de s'enrichir et de payer leurs soldats. En 1924, le général Sun Tchai-Fan et le général Lou Yun-Chian se battirent pour l'opium. En 1929, le préfet de police de Shanghaï donna sa démission parce qu'il était l'objet du mécontentement du chef militaire régional de Shanghaï dans un conflit entre la police et les soldats qui se refusaient à payer les droits sur la vente de l'opium.

En outre, les étrangers eux-mêmes interviennent dans la guerre civile. D'abord, ils ont leurs intérêts commerciaux en diverses provinces de Chine, puis ce sont eux qui fournissent aux généraux les armes, la poudre, et les gros emprunts d'argent : il leur est indispensable de soutenir leurs débiteurs. Et ces derniers, pour obtenir continuellement l'appui des étrangers, déposent entre leurs mains, comme garantie des emprunts, ou en signe de gratitude, les actions de chemins de fer, les droits d'exploitation de certaines mines, etc..., etc... Quel avantage auraient de nombreux étrangers à voir cesser la guerre? Voyons un peu la statistique d'importation et d'exportation. Nous allons nous rendre compte combien la guerre civile favorise le commerce étranger.

En 1926, l'exportation de riz de Chine est de 29.099 zas (1), et l'importation est de 18.720.777 zas, soit 18.691.688 zas d'excédent sur l'exportation. En 1927, l'exportation de riz est de 86.286 zas, et l'importation

(1) Le za, poids chinois, équivaut à peu près à 50 kilogrammes.

st de 22.091.693 zas, soit 21.005.407 zas d'excédent. Le iz est le produit national par excellence, base de l'alimentation, et voilà dans quelle mesure la Chine doit l'acheter aux étrangers! On imagine sans peine le chiffre l'importation des autres produits qui font toujours défaut, comme la bonneterie, les lainages, les tissus, etc... Si la guerre civile cesse en Chine pour une période de trois ans, au moins le pays ne manquera plus de riz, puis il pourra commencer à créer une industrie moderne, et l'importation diminuera. L'Angleterre, le Japon, les États-Unis auraient perdu le meilleur marché du monde.

Et il faut voir l'effet de la guerre civile sur le peuple. Sur 450 millions d'habitants, 340 millions sont des agriculteurs, 11.940.000 sont des manœuvres, le nombre des ouvriers modernes n'est que de 2.750.000. Donc, les agriculteurs constituent les 70 centièmes de la population chinoise, et ils ne peuvent pas se nourrir. Les champs sont abandonnés, nul paysan ne peut plus être assuré de sa récolte, le blé et le riz risquent toujours d'être coupés ou brûlés par les bandits ou les soldats; les fermes sont déjà incendiées. Les petits bourgeois, y compris les propriétaires terriens et les petits commerçants, sont le fondement de la richesse nationale. Car ce sont eux qui paient les impôts et font le lien entre les paysans et les gros négociants. Eux aussi sont épuisés. Un de mes amis en Europe m'a raconté que sa mère, ruinée par les impôts, pillée par les communistes, ne recevant plus rien des paysans à qui elle loue ses champs, est contrainte néanmoins de faire face aux frais inévitables et d'acquitter des impôts plus lourds d'année en année. Dans certaines provinces du Nord, les impôts fonciers sont déjà perçus jusqu'en 1940, c'est-à-dire pour dix ans d'avance. Un professeur affirmait dernièrement, après un voyage dans la province de Schetchen, qu'on y paie des impôts jusqu'en

1950, et que le gouvernement départemental exige les versements tous les deux ou trois mois.

Et les jeunes Chinois, qui se considèrent depuis quinze ans comme la sauvegarde du pays, que deviennent-ils ? Ils ont mis jadis leur espoir dans le gouvernement révolutionnaire. Ils ont cru que la Chine allait connaître enfin son jour. Combien d'étudiants et d'étudiantes se sont fait tuer comme volontaires dans la guerre ! Cependant ils dûrent bientôt reconnaître, non sans amertume, leurs illusions. La Chine, malgré tous leurs sacrifices, n'a en rien changé. Le gouvernement révolutionnaire est tombé lui-même en décadence, comme le gouvernement républicain d'il y a dix ans (1). Beaucoup d'anciens combattants révolutionnaires qui restent fidèles aux doctrines de Sun Yat-Sen, mécontents de la dictature actuelle, sont accusés d'être communistes ou réactionnaires. Ils sont condamnés et exécutés sans avoir le moindre recours en justice. Si on aime la vie, il faut se taire, la moindre critique se paie de la mort.

Un certain M. Teng, qui fait partie du comité exécutif du gouvernement provincial de X..., a tenté sans succès de s'insurger contre ses collègues, qui volent les impôts payés par le peuple et qui vendent les postes de fonctionnaires ; pour devenir, par exemple, commissaire de police régional, sous-préfet, inspecteur des octrois, etc., il suffit de payer le prix imposé : les membres du gouvernement partagent les recettes. Inutile d'en appeler à la justice, puisque les juges et les procureurs sont complices. Pour être tranquille, il faut ou participer à ce commerce, ou se

(1) Je ne parle pas des efforts qu'a faits récemments Chiang Kai-Chek, après sa dernière victoire sur les généraux Fen et Yen, pour la reconstitution de la Chine. Il faut encore attendre pour en voir les résultats.

retirer du gouvernement. Comme Teng eut l'audace de préparer un petit coup d'état, il fut trahi par ses hommes mêmes et dut s'exiler à l'étranger.

A cause de la guerre civile, le budget de l'instruction publique est réduit au minimum. Et ce minimum n'est jamais assuré, le gouvernement se permettant de dépenser tous les fonds disponibles pour la guerre civile. L'année dernière, les universités nationales de Pékin ne commencèrent l'ouverture des cours que deux mois après la date habituelle, parce qu'il n'y avait pas d'argent. Les professeurs touchent leur traitement avec une réduction de 30 à 40 o/o, soit 1200 ou 1400 sur 2000 francs. Encore est-ce beaucoup d'être payé partiellement, parce qu'un professeur touche régulièrement son traitement avec au moins trois mois de retard : il est tout à fait normal qu'on reçoive les appointements du mois de janvier au mois de mai ou de juin. Les professeurs sont donc obligés de chercher une autre occupation qu'ils mènent de front avec leur propre métier. Comment peuvent-ils alors bien remplir leur fonction ? Du reste, ils ont généralement de 25 à 35 ans ; ils n'ont même pas fini leurs études, qu'ils commencent à enseigner. Ayant passé deux ans en Amérique ou en Europe, ils rentrent avec un titre universitaire pour donner le plus grand nombre possible de cours dans une université. Surtout dans les universités libres, un professeur de sociologie peut se charger en même temps de l'enseignement de la littérature, de la psychologie, bref de toute sorte de matières dissemblables dont il ne connaît souvent rien. On voit tous les jours des étudiants refuser leurs professeurs. On dit que ce sont des « mouvements communistes ». Est-ce bien sûr ?

A ce propos, je vais vous raconter une tentative de suicide qui s'est passée dans des circonstances tout à fait déconcertantes. Au mois de septembre 1930, M. Liu

Li-Yun, étudiant de l'École Normale Supérieure de la province de Schetchen, vint à Pékin pour se présenter au concours d'admission de l'Université Tsin-Hwa. Selon les règlements, les candidats ne sont admis au concours qu'après l'approbation de leur certificat d'études antérieures par l'Université. M. Liu Li-Yun fut refusé, parce qu'on prétendit qu'un normalien ne pouvait pas entrer en deuxième année de l'Université. Il restait alors deux jours seulement avant le concours. M. Liu Li-Yun se présenta le lendemain avec un faux certificat de l'Université de Schetchen ; sa candidature fut acceptée et il passa son concours avec succès. En entrant à l'Université, il apprit qu'un de ses camarades de classe, M. Chen, muni du même certificat qu'il avait dû dissimuler, avait été admis au concours sans difficulté. M. Liu Li-Yun s'en fut alors raconter la vérité au secrétariat pour rétablir son nom, parce qu'il en avait adopté, inutilement, croyait-il, un faux. Deux jours plus tard, le Conseil d'Administration de l'Université afficha le renvoi de M. Liu Li-Yun. Le jeune homme, déshonoré, se jeta, la nuit, dans un bassin de lotus du jardin de l'Université. Il se serait noyé si le gardien de nuit ne l'avait aperçu. Il fut sauvé et emporté à l'hôpital. Le lendemain, cette tentative de suicide causa une vive émotion dans toute l'Université. La presse commençait une campagne. M. Chen et M. Liu Li-Yun étaient munis des mêmes certificats de la même école : pourquoi le secrétariat avait-il accepté l'un et refusé l'autre? Cette erreur avait été le motif qui avait poussé M. Liu Li-Yun à emprunter un faux certificat. Et quelle négligence ! Le secrétaire accepte le faux certificat sans reconnaître M. Liu avec qui il a eu une vive discussion la veille ! Lorsque M. Liu reconnait sa faute devant le Conseil de l'Université, le secrétaire ne veut pas reconnaître la sienne ; il conteste la loyauté du jeune homme et le fait renvoyer,

lécision qui le jette à une solution extrême. D'après le récit de M. Liu à un journaliste, ses frais d'études (qui ont versés à l'entrée de l'Université et qui coûtent fort cher en Chine) étaient empruntés à ses parents. Son pays natal se trouve à quelques milliers de kilomètres de Pékin, comment aurait-il pu rentrer chez lui sans ressources, surtout déshonoré par le renvoi? L'Association des étudiants protesta si vivement que l'Administration de l'Université fut obligée de retirer la mesure prise et que M. Liu Li-Yun fut de nouveau admis.

Ce n'est qu'un exemple parmi les mille scènes émouvantes de la jeune Chine. En dehors des écoles, les jeunes Chinois ne cessent pas de se brouiller avec leurs parents. Les vieux ne supportent pas les jeunes qui se révoltent contre la tradition, et les jeunes ne veulent pas, en cédant à leurs parents, contredire leurs idées personnelles. A la suite de heurts sur les questions de mariage, de deuil, d'héritage, combien de jeunes gens doivent quitter leur foyer pour toujours! Dans d'autres cas, les familles étant pauvres, les enfants ne peuvent guère aller à l'école; un grand nombre d'étudiants abandonnent à contre-cœur leurs écoles au milieu du cours des études. Il s'agit de gagner sa vie, et encore faut-il le pouvoir! Ces ennuis matériels s'ajoutant aux querelles familiales, combien de tragédies se nouent pour les jeunes Chinois!

Dans de pareilles circonstances, les jeunes intellectuels abattus par la lutte contre la tradition, déçus par la révolution, sont pris d'une exaltation maladive. La précoce maturité de l'intelligence, l'excès des passions, l'expérience de la misère, accablent les jeunes cœurs sensibles. L'inquiétude morale règne partout. On n'a plus de courage. Leurs ambitions étant sans bornes, les jeunes Chinois deviennent d'autant plus tristes qu'ils découvrent davantage la cruelle réalité. Ils ont besoin d'aimer et d'être

aimés. Ils ont la soif insatiable de savoir. Ils aiment l'Occident et ils veulent s'adapter à l'esprit moderne. Or leur âme reste toujours chinoise. Comment peuvent-ils trouver un équilibre moral entre la civilisation chinoise purement spirituelle, impersonnelle, et la civilisation occidentale, qui est réaliste et personnelle? Cet aspect du conflit Orient-Occident s'est accentué pendant ces dernières années et s'est traduit dans les œuvres littéraires aussi bien que dans les mouvements sociaux. La seule foi qui maintenait le bonheur de la société et dont vivaient les intellectuels chinois n'était qu'une foi morale : elle est aujourd'hui ébranlée par le courant venu de l'Occident. Le confucianisme est critiqué, sans que le christianisme soit bien accueilli. L'ancien n'est plus, mais le nouveau, où est-il? Il n'y a plus de règle. La sagesse chinoise implique un conformisme, mais les jeunes gens, dont le cœur est complètement bouleversé par ce romantisme moderne, se contraignent-ils encore à se conformer à la société, à ses morales et à ses traditions?

En résumé, le féodalisme, l'impérialisme et le communisme paralysent la Chine depuis la révolution de 1911. Elle est désorganisée à la rencontre de ces courants formés par trois mouvements différents de l'évolution humaine. Les états, qui ailleurs se sont succédé douloureusement, coexistent en Chine plus douloureusement encore. Après ce grand pêle-mêle, surviendra-t-il pour les Chinois une époque que le monde n'ait jamais connue? Oui, si nous croyons à l'enseignement de l'histoire, mais quand et comment, pourrons-nous le savoir?

Fou Nou-En,
Secrétaire Général de l'Association
des Artistes Chinois en France.

NOTES ET RÉFLEXIONS

En Suisse :
Le referendum sur la « loi Schulthess »

Le 6 décembre dernier, dans un referendum, le peuple ıisse a repoussé, à une très forte majorité, la loi récem- ıent votée par les Chambres fédérales, qui instituait l'as- ırance obligatoire pour la vieillesse et les survivants. De vers côtés, en France, on a interprété ce vote d'une façon ›ut à fait erronée, et c'est pourquoi il nous paraît opportun indiquer quelles étaient les principales dispositions de la i annulée par le vote référendaire et quelles étaient aussi s critiques essentielles qu'on formulait à son égard.

*
* *

Au mois de décembre 1925, par 410.988 voix contre 17.483, le peuple suisse avait voté un article 34 *quater* de Constitution fédérale par lequel il donnait à ses gouver- ants la mission d'instituer l'assurance en cas de vieillesse l'assurance des survivants.

On se mit à préparer la future institution. Après de longues udes et discussions, les Chambres fédérales votèrent la loi ı 17 juin 1931, établissant et organisant cette double assu- nce.

Voyons-en les dispositions essentielles.

L'assurance est déclarée obligatoire pour tous les habitants ; la Suisse. « Toute personne habitant le territoire de la onfédération, décide l'article 10 de la loi, est tenue de ver- r dès l'âge de 19 ans jusqu'à l'âge de 65 ans une cotisation ınuelle à la Caisse d'assurance du canton où elle a son

domicile de droit civil. Le mari répond des cotisations de sa femme, à moins que les époux ne soient séparés de corps; le chef de famille répond des cotisations des enfants mineurs ou sous tutelle qui vivent dans son ménage. »

Les étrangers sont astreints à cette même obligation, après une résidence ininterrompue d'une année, s'ils sont arrivés en Suisse avant la fin de l'année dans laquelle ils ont atteint l'âge de 55 ans.

L'assurance est obligatoire, même pour les personnes déjà assurées, soit auprès de compagnies d'assurances, soit auprès de caisses de secours telles que celles des fonctionnaires et employés de la Confédération, des chemins de fer fédéraux, des cantons, des communes, des entreprises commerciales et industrielles.

L'administration de l'assurance est laissée à chaque canton, qui doit créer une caisse d'assurance; mais plusieurs cantons peuvent s'unir pour constituer une caisse commune. Les caisses cantonales doivent, en principe, se suffire; toutefois, chaque année, il est procédé à une compensation financière entre les caisses dont les recettes ou bien, au contraire, les dépenses s'écartent de la moyenne du pays.

Si les cantons ont la charge de l'administration de l'assurance et s'ils doivent prendre les mesures en conséquence, les autorités fédérales exercent un contrôle permanent sur leur gestion. L'article 9 de la loi stipule, en effet, que le Conseil fédéral « est autorisé à faire contrôler en tout temps la gestion de l'assurance » et, chaque année, les cantons doivent lui présenter leur rapport et leurs comptes suivant un type uniforme.

Passons maintenant aux diverses obligations imposées par la loi.

La cotisation annuelle, pour chaque assuré, est de 18 francs pour les hommes et de 12 francs pour les femmes; naturellement, il s'agit ici de francs suisses qu'il faut multiplier par 4,95 pour avoir leur valeur en francs français.

Mais la loi donne aux autorités fédérales, avec l'assentiment des Chambres, la faculté, si besoin est, de majorer ces

imes d'un quart. Par contre, « chaque canton peut, avec utorisation du Conseil fédéral, abaisser la cotisation d'un ers au maximum, en faveur des régions où les difficultés rticulières de la situation économique rendent cette mesure écessaire ». Dans ce cas, le canton versera à la caisse can-nale le moins-perçu en résultant, et la Confédération rem-oursera aux cantons la moitié de cette dépense.

Lorsqu'un individu ne paie pas la cotisation à laquelle il t tenu, cette cotisation tombe à la charge de la commune du canton.

D'autre part, la loi fait peser une obligation sur les nployeurs : « celui qui emploie des personnes tenues à otisation, lisons-nous à l'article 16, paiera à la caisse can-onale une contribution de 15 francs par année et par per-onne. » Il est vrai que le législateur suisse s'est soucié de écharger dans une certaine mesure les patrons qui auraient , parfois, à payer, de ce chef, d'assez grosses sommes : il décidé, en effet, que l'employeur subventionnant des aisses de secours en faveur du personnel de son entreprise ourra réduire ses prestations dans toute la mesure de ses ontributions à l'assurance fédérale.

Enfin, la Confédération et les cantons verseront ensemble, haque année, aux caisses cantonales, un montant égal à 00 o/o du total des rentes payées par celles-ci aux assurés. es contributions sont réservées exclusivement au service es suppléments de rente, dits sociaux.

Telles sont les différentes sources auxquelles s'alimente-ont les caisses cantonales d'assurance-vieillesse, mais, en etour, quelles prestations fourniront-elles aux assurés? Aux ermes de cette loi du 17 juin 1931, chaque caisse cantonale oit verser les rentes suivantes à tout assuré, sans distinc-on, quelle que soit sa situation : aux vieillards, dès leur 6e année, 200 francs; aux veuves de 50 ans au moins, 50 francs; aux orphelins de père (jusqu'à 18 ans), 50 francs; ux orphelins de père et de mère (jusqu'à 18 ans), 100 francs. es veuves âgées de moins de 40 ans recevront une alloca-ion de 500 francs; celles âgées de 40 à 49 ans recevront une llocation unique de 500 à 1000 francs.

Ce sont là des prestations fondamentales, fixées par la loi. Toutefois, les assurés qui ne peuvent se suffire par leurs seules ressources recevront un « supplément social » qui augmentera ces chiffres très modiques et pourra les porter jusqu'au double. Ainsi, pour prendre un exemple, un ménage dans lequel le mari et la femme auront atteint 66 ans touchera une rente de 1000 à 1200 francs au maximum.

Telle est, dans ses grandes lignes, la loi suisse du 17 juin 1931 sur l'assurance-vieillesse et survivants.

Mais, plus de 30.000 électeurs ayant demandé qu'elle fût soumise à l'approbation populaire, il y a eu lieu à un referendum auquel on a procédé le dimanche 6 décembre dernier.

*
* *

Comme c'est l'habitude en Suisse, la campagne référendaire s'est déroulée, à travers tout le pays, dans un calme parfait. Sans doute, on a multiplié, de part et d'autre, les affiches, les articles de journaux et les conférences; mais, partout et toujours, la discussion est restée digne et courtoise.

Si l'on avait jugé d'après l'importance des groupements et des personnalités qui s'étaient prononcés en faveur de cette loi que l'on appela la « loi Schulthess » du nom du conseiller fédéral qui en avait été le principal promoteur et s'en faisait l'ardent défenseur, on aurait dû pronostiquer son adoption par la majorité des électeurs. En effet, surtout dans la Suisse alémanique, les comités directeurs des principaux partis politiques — radicaux, conservateurs et socialistes — s'étaient prononcés pour son acceptation. La majorité des comités des associations patronales aussi bien que des syndicats ouvriers s'était prononcée dans le même sens.

Quant aux catholiques, ils étaient divisés sur la question : en Suisse romande, ils étaient nettement opposés à la loi, tandis qu'en Suisse alémanique la majorité lui semblait favorable. Aussi, afin de maintenir le respect de la liberté du vote, Son Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et

ribourg, fit-il publier, le 20 novembre, le communiqué ıivant : « Certains journaux proclament que « les évêques » ɜ la Suisse se sont prononcés en faveur du projet de loi sur s assurances, qui est « d'inspiration chrétienne ». L'un eux assure même que les catholiques opposés à cette loi ɔnt « en révolte ouverte avec les chefs que Rome leur a ɔnnés ». Ces affirmations, qui nous semblent déplacer la ıestion, appellent une mise au point : 1° Même quand l'idée ndamentale d'un projet de loi est d'inspiration chrétienne, ıus ou moins comme le sont toutes les initiatives ayant ɔur objet la bienfaisance, il peut se faire que la façon dont ɜtte idée est réalisée offre des inconvénients ou des périls. ' Les évêques suisses n'ont pris aucune décision collective ı sujet de la dite loi. Si tel évêque — et non point « les vêques » — a cru devoir porter sur elle un jugement, ce 'est sûrement pas avec l'intention d'obliger en conscience ɔus les catholiques de la Suisse. 3° Dans des cas de ce genre, ınt que nous n'avons pas imposé une obligation de cons- ence à nos diocésains, ceux-ci restent libres en conscience 'examiner les projets législatifs qui leur sont soumis et de rendre l'attitude qui leur paraît la plus conforme à leurs rincipes. » Après la publication de ce communiqué de .gr Besson, on cessa de mettre en cause les autorités reli- ieuses, et la controverse se poursuivit, ardente, mais uni- uement sur le plan des avantages et des inconvénients ıu'offrait la loi.

*
* *

Le 6 décembre, eut lieu, dans toute la Suisse, le referen- um : la loi fut repoussée à une majorité bien plus forte que ɜlle que les plus optimistes de ses adversaires avaient révue. Il y eut, en effet, 507.127 *non* et 337.020 *oui*; seuls, ɜs trois cantons de Zurich, Bâle-Ville et Neuchâtel se pro- ɔncèrent pour l'affirmative.

Comment s'explique ce vote populaire si différent de celui ue l'attitude des chefs politiques aurait pu faire présumer? Tout d'abord, on a pu, non sans raison, formuler bien des ritiques contre la loi Schulthess.

Nous ne pouvons les signaler toutes, mais nous mentionnerons les principales d'entre elles.

Voici, en premier lieu, ce que l'on reprochait au système financier d'après lequel la nouvelle loi aurait établi l'assurance-vieillesse.

Les compagnies d'assurances et les caisses de retraite sont obligées de capitaliser parce qu'elles ont un nombre indéterminé d'assurés et que rien ne leur garantit un recrutement régulier et constant de nouveaux assurés. Elles constituent donc pour chaque assurance, en mettant en réserve une partie des primes, une « réserve mathématique », de façon à avoir en caisse au moment voulu la somme qu'il faut pour verser la somme assurée ou commencer le service de la rente viagère.

Mais les auteurs de la loi suisse d'assurance-vieillesse ont estimé que ce système serait trop lent : constituer des réserves mathématiques, comme le font les caisses de retraite, ce serait différer de 20 à 30 ans le moment où pourrait commencer le service des rentes aux vieillards. La loi Schulthess appliquait donc le système de la répartition, qui consiste à dépenser dans une année tout ce que l'on a encaissé dès le début de cette année, sans rien mettre de côté pour l'avenir. Tel est le principe de la répartition. Si l'assurance-vieillesse encaissait, en une année, 100 millions de cotisations, ces 100 millions devaient être dépensés, dans la même année, en rentes aux vieillards, veuves et orphelins. Si, malgré cela, la future assurance se voyait obligée de constituer certaines réserves, qui devaient atteindre en quinze ans la grosse somme de 1600 millions de francs, c'est parce que le nombre des vieillards est en augmentation en Suisse.

Le système de la répartition a un premier inconvénient : si jamais l'assurance venait à être arrêtée, les vieillards, qui auraient payé leurs cotisations jusqu'à 65 ans, se trouveraient sans aucune compensation financière.

De plus, la conséquence forcée du système de la répartition, c'est l'assurance obligatoire du peuple tout entier, sans exception aucune, auprès de la même caisse, celle de l'État :

est donc le monopole de l'assurance. En outre, c'est l'assu-
ınce obligatoire, aussi bien de ceux qui en ont un grand
esoin et pour lesquels elle sera un bienfait, que de ceux qui
'ont que faire de cette assurance, parce qu'ils sont déjà
surés suffisamment ailleurs ou que leur situation de for-
ıne leur permet de se passer d'assurance.

Ainsi donc, tous les habitants de la Suisse devaient, aux
rmes de la loi Schulthess, être assurés, parce que le système
e répartition, qui était à sa base, n'admet aucune exception
la règle générale et parce qu'il fallait garantir à l'assurance
ficielle un recrutement régulier et constant d'assurés nou-
eaux. Pendant la discussion de la loi, dans les commissions
ensuite aux Chambres fédérales, mainte requête fut adres-
e pour demander que l'on respectât mieux ce qui avait été
éjà réalisé en fait de retraite et qui serait compromis par
nstitution projetée. Toujours il fut répondu que, très volon-
ers, l'on eût satisfait à ces demandes, mais que la chose
'était pas possible, le système de la répartition étant d'une
xclusivité absolue.

Bien d'autres critiques étaient encore formulées du point
e vue financier, surtout dans les milieux ruraux : l'on repro-
ıait notamment à l'institution projetée de coûter cher pour
e qu'elle donnerait et de devoir contribuer à produire un
enchérissement de la vie. Cette critique était d'autant plus
ensible que la crise économique est devenue forte en Suisse
: que le nombre des chômeurs va sans cesse en augmentant.
a coïncidence de la crise et du referendum a certainement
eaucoup influé sur le rejet de l'assurance obligatoire.

Enfin, beaucoup de citoyens suisses voyaient dans la loi du
7 juin 1931 une dangereuse atteinte portée au régime fédé-
ıliste auquel ils sont profondément attachés parce qu'ils le
onsidèrent à bon droit comme la sauvegarde de leurs liber-
:s cantonales : ces cotisations obligatoires qui devaient être
ayées par tous les habitants leur paraissaient être une espèce
'impôt fédéral direct, plus ou moins déguisé; or, la Confé-
ération ne peut point lever des impôts directs qui sont
éservés aux seuls cantons. Et c'est pourquoi nombre de
itoyens ont déposé, le 6 décembre, un bulletin négatif.

Ce sont là, nous semble-t-il, les principales raisons qui ont déterminé la grande majorité des confédérés à repousser la loi Schulthess. Mais il ne faudrait pas voir dans ce vote, comme on l'a fait en France en plusieurs journaux et en certains milieux, une manifestation de forte hostilité du peuple suisse au principe des assurances sociales. Ce serait tout à fait inexact.

Nous ne citerons que deux preuves à l'appui de notre opinion, mais elles nous paraissent péremptoires.

C'est d'abord l' « initiative populaire », déposée précisément par les adversaires les plus déterminés de la loi du 17 juin 1931, en vue de faire organiser dès maintenant « une action de secours en faveur des vieillards et des survivants », en attendant « la mise en œuvre de l'assurance vieillesse et survivants ».

C'est ensuite le fait que, dans plus de la moitié des cantons, existe l'assurance obligatoire contre le chômage. Et, précisément, le 6 décembre dernier, les électeurs du canton de Berne, qui repoussaient à une forte majorité la loi Schulthess, se prononçaient à une majorité non moins forte en faveur de l'assurance obligatoire contre le chômage.

Il serait possible de citer bien des preuves du même genre. Dans son ensemble, le peuple helvétique n'est nullement opposé à l'assurance vieillesse et survivants; seulement, il estime défectueuses, voire même quelque peu dangereuses, les dispositions de la loi que les Chambres fédérales avaient adoptée. Aussi n'a-t-il pas hésité, par son vote référendaire, à jeter bas l'œuvre législative et à obliger ainsi le Parlement à se remettre à la besogne. Et celui-ci, docile à la souveraine volonté populaire, va recommencer courageusement son travail, s'efforçant d'élaborer un texte où il sera tenu compte des principales critiques et des desiderata exprimés.

Pour nous autres Français, il y a là un intéressant et suggestif exemple de régime vraiment démocratique.

MAX TURMANN,
Professeur à l'Université de Fribourg,
Membre correspondant de l'Institut.

« *Incertitudes allemandes* »

Ce petit livre (1) qui vient de recevoir le prix de l'*Eu-pe nouvelle*, destiné à récompenser et à faire connaître ıe étude de politique étrangère, est l'un des plus instruc-fs que les Français puissent lire aujourd'hui sur l'Alle-agne Son auteur est un jeune industriel, qui a séjourné x ans en Europe centrale, où il a éprouvé l'inexactitude es opinions qui ont généralement cours chez nous sur s affaires allemandes. Aussi demande-t-il dès les pre-ières lignes aux lecteurs de renoncer un moment à leurs -éjugés, à leurs préoccupations, à leurs points de vue de rançais, pour accepter de voir avec lui l'Allemagne *de ntérieur*. Cet effort d'abstraction est-il toujours possible, ı nécessaire? Pour comprendre les Allemands, ne suf-rait-il pas souvent de bien nous connaître nous-mêmes? y a depuis si longtemps, entre les deux pays voisins, es relations, des échanges de toute sorte. Peut-être notre ıcompréhension mutuelle tient-elle uniquement à la ıéconnaissance de nos liens de parenté. Car M. Viénot, ui parle d'incertitudes allemandes, pourrait aussi bien arler d'incertitudes françaises devant l'Allemagne.

Une première condition pour y voir clair, est d'obser-er sans haine. Il ne faut pas non plus tenter d'empri-onner la vie des esprits et des âmes dans une formule bstraite. M. Viénot échappe aussi à ce travers. Il procède ar petits chapitres. pleins de remarques justes et fines, ui obligent peu à peu le Français, ami des idées clai-es, à faire le tour du sujet. Pour se tenir à l'écart de tout réjugé français, il prend soin tout d'abord de demander ux Allemands ce qu'ils pensent d'eux-mêmes. Le carac-ère le plus général de notre époque, dit-il avec eux, le

(1) *Incertitudes allemandes*, par Pierre Viénot, Paris, 1931.

« dénominateur commun » de tous les mouvements, accepté avec résignation par les uns, ou au contraire célébré par les autres, est la crise de la civilisation bourgeoise. La plupart des Français diraient simplement crise de la civilisation, car il s'agit d'un effondrement effectif ou d'une mise en question des bases spirituelles, politiques, sociales, économiques, sur lesquelles l'Europe vivait depuis plusieurs siècles.

A l'origine de cette crise, M. Viénot discerne un état d'esprit, celui du relativisme historique. Il définit en termes excellents ce que les Allemands entendent par *kultur* — nous dirions civilisation : un état de croyance collectif assurant un ordre, un mode de vie, liant les individus entre eux pour former une société, ou mieux, une *communauté*. Dans une telle communauté, les institutions politiques et sociales, l'art, la religion, ont une valeur absolue, qui n'est mise en doute par personne. C'est pourquoi toute civilisation se tient pour *la* civilisation.

Si le doute et la critique paraissent, s'ils s'exercent sur les fondements mêmes de la communauté, la civilisation se désagrège et s'épuise, l'homme prend conscience de la relativité de principes autrefois sacrés, et dès lors toute possibilité de civilisation dans le sens ancien du mot disparaît. Les biens collectifs sont à jamais dissous. Tel est le phénomène qui s'est produit en Allemagne depuis 1914 : « Pour la première fois depuis dix mille ans, écrit Scheler, cité par M. Viénot, l'homme est à lui-même, totalement et sans aucun reste de connaissance, un problème. Car il ne sait plus ce qu'il est et il sait en même temps qu'il ne le sait pas. » La paix, le secret d'un accord spontané et naïf entre le monde et l'homme serait ainsi à jamais perdu, ou, du moins, il n'y aurait plus d'autre espoir qu'en quelque chose de jamais vu, d'inouï et d'inimaginable, que réserverait l'avenir. Cet état d'angoisse et de transe n'est pas seulement celui de quelques philosophes, mais celui du plus grand nombre des Allemands, de ceux qui comptent, parce qu'ils sont les plus intelligents,

:s plus puissants ou les plus actifs. Bien entendu, il e s'agit pas de dénoncer ici les erreurs philosophiques npliquées par ces opinions. Il s'agit simplement de onstater leur existence et leur succès. Notons que I. Viénot, pour son compte, adhère au relativisme histo- que. Il écrit en effet : « Dans quel sens, cependant, y urait-il aujourd'hui « crise de la civilisation »? En ce ens que nous reconnaissons nous-mêmes à toutes les vilisations les caractères que je viens d'indiquer — à la ôtre aussi bien qu'aux civilisations précédentes — et que ous enregistrons par là même leur relativité : un fait ont beaucoup pensent qu'il ne pourra plus jamais être efoulé hors de la pensée humaine et qu'il entraîne en uelque sorte une crise définitive. »

Les conséquences de cet état d'esprit se découvrent sément. L'Allemagne condamne la civilisation bour- eoise du XIXe siècle, époque de foi en la raison et d'in- vidualisme, qui a tenu pour sacrés le droit naturel et les roits de l'homme. Ses institutions : parlementarisme, ationalisme, régime capitaliste, conférant une dignité uprême au gain personnel et à l'épargne, n'ont abouti a'à créer un immense prolétariat, dont la misère est autant plus intolérable qu'il jouit théoriquement de l'é- alité politique.

Ne nous hâtons pas de conclure à la française que tous s Allemands sont communistes ou nationaux-socialistes. os catégories politiques ou sociales ne peuvent guère appliquer qu'à une petite partie du sud-ouest de l'Alle- agne. Ce qui frappe, au contraire, c'est une très grande iversité d'opinions, de situations et d'attitudes. M. Vié- ot signale par exemple que l'attachement réel des uvriers au parti socialiste et au régime actuel ne signifie as qu'ils soient républicains. Ils n'ont en effet aucun oût pour le parlementarisme, tel que le pratiquent les nglais ou les Français. M. Viénot observe encore, un ècle après Goerres, qu'en Allemagne c'est la féodalité

qui a fait alliance avec le capitalisme, lequel n'a pas reçu l'apparence démocratique que nous lui connaissons en France. L'Allemagne militaire et féodale s'est trouvée tout naturellement de plain-pied avec la nouvelle génération qui reniait les institutions issues de l'individualisme bourgeois.

Dès le début du XXe siècle, le mouvement de jeunesse, « oiseaux migrateurs » et autres, amorçait une révolution morale. C'était une révolte contre tous les conformismes, contre l'autorité des pédants, contre la tyrannie de l'administration impériale, contre l'étouffement du prolétariat des villes. Ce mouvement a sans doute perdu en originalité ce qu'il gagnait en étendue, mais il semble bien qu'il ait triomphé et imposé un bouleversement des valeurs morales. Tout d'abord un culte mystique de la communauté, le souci d'une vie sociale plus liée, le mépris de l'argent et de l'intérêt personnel. Puis l'abandon de la notion de moralité en matière sexuelle. « On se tromperait, ajoute M. Viénot, en voyant [dans ces faits] une montée d'immoralité. Ils sont révélateurs, à mon avis, d'un déplacement durable des frontières de la morale, d'un recul de la morale chrétienne, et d'une modification profonde de l'esprit dans lequel le XIXe siècle envisageait ces questions. »

Pour l'esprit bourgeois, quoiqu'il s'en défendît, l'argent commandait la considération sociale. Aujourd'hui, en Allemagne, l'argent n'a plus de valeur morale, il n'est plus qu'un simple signe de force. L'idée qu'augmenter son patrimoine est bien, le dilapider, mal, a disparu, et avec elle la notion d'épargne. Ce qui n'empêche pas, s'empresse de dire M. Viénot, chaque particulier de poursuivre souvent avec beaucoup de brutalité son gain personnel. Mais l'opinion collective considère que ce gain en lui-même n'a pas d'importance : elle s'attache non aux affaires mais à l'économie publique et, à son point de vue, l'homme d'affaires remplit simplement une fonction sociale. L'Allemand dépense ce qu'il gagne, parce que

our lui l'argent n'est plus qu'un bien immédiat et non
: signe d'une libération individuelle. Le petit rentier
ançais qui se prive par peur des risques de la vie lui
arait immoral, car tout être sain et normal doit accepter
es risques.

Du fait que l'Allemagne est un pays de civilisation
rbaine, toutes ces transformations prennent une ampleur
ue nous avons peine à imaginer. Plus du quart de la
opulation est groupé dans les villes de cent mille habi-
ants. Cet immense prolétariat, assujetti à une dépendance
ociale très étroite, a besoin d'un État-providence, qui du
este se réalise peu à peu. Le grand nombre des citadins
effectivement l'esprit marxiste, c'est-à-dire qu'il con-
amne le droit, la morale, les institutions de la société
ourgeoise et en général toutes les bases de la vie écono-
ique actuelle. L'idée de lutte des classes règne presque
ans obstacle dans tous les milieux, chez les patrons
omme chez les ouvriers, accompagnant celle de dictature
e classe : « Le Français, écrit M. Viénot, demande à la
ociété bourgeoise de défendre l'individu contre les faits
conomiques et sociaux du monde moderne. Il semble, au
ontraire, que l'Allemagne ait accepté, au moins à titre
rovisoire, les faits que le Français tente encore de con-
redire et de se soumettre... L'ouvrier tient pour illusoire
a liberté d'échapper individuellement à sa classe par
instruction ou par l'épargne. Plus même : il n'estime
as que cette liberté puisse suffire à créer la justice. Il
eut l'égalité des individus par l'égalité des classes... En
n mot, il juge de la moralité de telle ou telle attitude
on plus suivant une loi universelle, valable pour tous les
ndividus, mais par rapport aux intérêts de la *classe
uvrière.* » Par une contradiction qu'expliquent les évé-
ements, le socialisme politique tend surtout aujourd'hui
prolonger l'existence de la démocratie bourgeoise, dont
nie les principes. A moins, suggère M. Viénot, que le
ocialisme et le capitalisme sous leur forme la plus accu-

sée ne soient que les héritiers et comme les deux faces de la civilisation bourgeoise.

La disponibilité, l'attente générale, accentuent encore cette crise : l'on y consent, l'on s'y abandonne avec satisfaction, par besoin de nouveauté, par espoir en l'avenir, quel qu'il soit. L'énorme ébranlement de la révolution de 1919 a mis au jour toutes les forces latentes. La folie de l'inflation a suivi. Le développement des grandes villes a atteint le maximum de rapidité après la guerre, livrant des foules de plus en plus nombreuses aux à-coups de la vie industrielle, au chômage, à l'attraction du bolchevisme et de la « technique ».

Quelles conséquences psychologiques cette crise entraînait-elle, et d'abord comment, jusqu'ici, les Allemands y ont-ils résisté? Par un acte de foi. Foi en la vie, dit M. Viénot. Certes, mais plus précisément foi dans les destinées de leur race. A ce point de vue, le besoin d'être « Allemand » n'est pas une simple manifestation d'incertitude, du même ordre que le besoin d'imiter l'Amérique. M. Viénot reconnaît du reste que cette passion de la « communauté » a une valeur morale ; les Allemands s'y abandonnent, écrit-il, comme Barrès s'abandonnait systématiquement aux « fièvres nationales ». Plus d'un y trouve l'utilisation de ses qualités d'obéissance, de dévouement, de fidélité.

Le refus de toute règle morale absolue, le relativisme poussé à ses dernières limites, ne laisse plus de place qu'à une seule vertu : une sincérité désespérée, l'adhésion au fait brut, à la pure et simple réalité. M. Viénot rapproche très ingénieusement et justement les nouveaux idéalistes et les nouveaux réalistes d'André Gide et de Paul Valéry. L'idéalisme ne se soucie plus du contenu des actes, mais exclusivement de leur qualité morale, et commande une tolérance universelle, que l'on observe du reste en fait, dans la vie journalière : « Dans l'incertitude où nous sommes de toute autre vérité supérieure, accepter ce qui est,

ı nous-mêmes et hors de nous, c'est du moins être hon-
ête... Nous ne connaissons plus que la vie : « le bien »
ıt de nous en tenir à sa loi, d'adhérer à son mouvement,
être dans le sens du monde ». D'où, non pas l'hypocri-
e ou la dissimulation, mais les *sincérités successives* des
llemands et de l'Allemagne. M. Viénot voit dans le
nouveau de l'architecture allemande l'une des meilleu-
s manifestations de la *neue Sachlichkeit*, de sa volonté
exactitude, de probité et de pureté.

Le néo-réalisme, à son tour, accroît la virulence de la
ise. Il n'est, en effet, équilibré par aucun bon sens terre-
terre, comme il le serait chez nous. En Allemagne, sui-
e la raison, c'est aller jusqu'au bout des conceptions les
us abstraites avec une brutalité et une partialité vou-
es. D'où les divisions et les violences, qui sont dans la
adition allemande la plus constante, celle de la guerre
e Trente ans.

Comment les Allemands voient-ils la France? Ils se
aisent à reconnaître que leur propre caractéristique est
dynamisme, c'est-à-dire une adhésion fondamentale à
vie sans cesse renouvelée, une adhésion plus appliquée à
viner le sens de ce mouvement et à s'y abandonner, qu'à
diriger — comme si les efforts des hommes n'étaient
ficaces que conjugués à ceux des divinités mystérieuses
ıi mènent le monde. Aussi semble-t-il bien que leur
gement sur la France puisse se résumer dans cette for-
ule d'un interlocuteur de M. Viénot : Les Français, qui
fusent de faire table rase du passé et de courir les ris-
ıes de la vie, sont les embusqués du monde moderne.
t du reste leurs petites habiletés sont vaines, car rien
est définitif, que la mort.

M. Viénot examine dans deux chapitres, beaucoup trop
efs au gré du lecteur, les principales répercussions de
crise sur la politique intérieure et sur la politique étran-
ère de l'Allemagne : prépondérance de l'économique,

juxtaposition de puissances féodales, syndicats, administration, Reichswehr, industrie, etc... d'autre part, protestations contre le traité de Versailles, antipathie pour toute organisation démocratique.

Enfin, en quatre pages un peu sibyllines, M. Viénot cherche à formuler des conclusions pratiques. Il adjure les Français de retrouver « le goût de l'avenir ». — « Choisir, écrit-il, notre conduite envers l'Allemagne, c'est choisir, en premier lieu, l'idée que nous nous faisons de la France. » Mais la France n'est-elle pas aussi une famille, avant d'être une idée? Nous sommes reconnaissants à M. Viénot du grand nombre de choses qu'il nous fait comprendre. Mais s'il faut prendre une décision politique, son livre ne nous suffit plus, car nous ne pouvons admettre que la fatalité soit seule responsable ici. Il y a aussi des hommes. Et nous voudrions savoir quels hommes.

ALBERT GARREAU.

Stresemann

Les noms mêmes semblent avoir une prédestination. Celui de l'auteur du présent volume (1) suffirait à le faire croire. Ce nom d'Antonina Vallentin, à la désinence française, précédé d'un prénom à l'italienne, appartient à une Polonaise qui représente en Allemagne la presse d'Angleterre. Les questions internationales doivent, *a priori*, lui être familières; et, de fait, son livre déborde le cadre de la simple biographie d'un homme d'État allemand. Mais Stresemann en demeure bien le sujet central et l'axe principal.

(1) *Stresemann*, par Antonina Vallentin, avec un avant-propos d'Albert Einstein, VIII-283 p. in-16. Flammarion.

L'auteur avait gagné la confiance de l'homme politique
ı point d'en obtenir communication de documents con-
dentiels. On eût dit que, prévoyant qu'il ne pourrait
ıi-même écrire ses mémoires, il en confiait les éléments
qui serait ainsi mieux préparé à écrire sa biographie
ɔcumentaire. C'est à de tels rapports que Mme Vallentin
ıt d'avoir en mains les notes prises par Stresemann lui-
ême après la conversation de Thoiry avec M. Briand et
ɔrès son entrevue avec M. Poincaré, en 1928. On les
ouvera dans ce volume auquel elles apportent un élé-
ent de singulier intérêt.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul. Sans prendre strictement
la lettre tous les renseignements dont il est bourré, il
t évident, pour quiconque a suivi au jour le jour les
rénements dont il retrace la chronique haletante, que
ensemble en est véridique. Ce n'est pas encore de l'his-
ire, mais c'en est une première trame solide et dont il
ra désormais impossible de se passer pour l'écrire. En ce
ıi concerne Stresemann lui-même, l'admiration est telle
ıe le panégyrique n'a guère d'ombres ni de réserves.

De fait, l'homme y apparaît comme l'Allemand-type,
ec les qualités et les défauts de sa race. Mais ce par quoi
s'élève au-dessus de la plupart de ses contemporains,
est par le sens du réel et du possible, qui lui impose la
cessité de renoncer à des idées ou à des rêves condam-
ès par l'expérience et qui lui fait trouver, dans son
ıtriotisme même, la volonté et la force de résister aux
igences d'un nationalisme borné que l'intempérance
eugle. Stresemann fut, en effet, à part quelques mois
triomphe incontesté, l'homme le plus haï et le plus
lipendé d'Allemagne. Il passa sa vie politique à aspirer
repos, dans la justice que lui rendraient ses compatrio-
s. Quand il mourut, il n'avait trouvé ni ce repos ni cette
stice.

D'assez modeste origine (son père était débitant de
ère) et formé surtout par sa mère, il avait dès sa jeu-
sse ces deux faiblesses complémentaires : l'orgueil et la

timidité. Puritain dans sa vie privée, ferme luthérien, il était hostile à la « soutane politique » et aux Jésuites, et ne le prouva que trop dans les discussions avec le Centre sur la question de l'enseignement ; l'on en trouverait peut-être la véritable raison en ces trois mots glissés en passant dans sa biographie : « franc-maçon convaincu ».

Superstitieux, du reste, hanté de la crainte que ses anniversaires de naissance ne lui apportassent régulièrement (comme il arriva tant de fois et notamment à la fin de sa carrière) une crise, un échec ou quelque fâcheux accroc. Par contre, prêt à certain fétichisme pour le nombre 13, qui s'inscrivait aux jours fastes de sa vie : savait-il qu'il s'appareillait, sur ce point, avec Napoléon, qui fut sa grande et persistante admiration et dont les effigies remplissaient son logis? Naturellement éloquent, romantique passionné, doué d'une exceptionnelle facilité d'assimilation, il marqua pourtant le pas assez longtemps et gravit péniblement les degrés de la notoriété.

Ce qui le mit tout à fait hors rang, ce fut son revirement à la fin de l'occupation de la Ruhr. Cet homme, qui croyait à la force, à l'autorité, à la discipline, eut le courage de se rendre compte de ce qu'exigeait le salut de son pays, et sut courir le risque de se perdre pour le sauver. Il mit fin officiellement à la résistance passive, et, dès lors, orienta sa pensée vers une collaboration avec la France. Le premier de nos hommes politiques avec qui il entra en rapports directs fut M. Herriot, à la Conférence de Londres. La fameuse trilogie verbale : « sécurité, arbitrage, désarmement », avait été déjà proclamée par notre Président du Conseil. Et, dans la débâcle monétaire du Reich, Stresemann lança la première idée de ce qui devait être « Locarno », c'est-à-dire une convention de sécurité.

Ni M. Austen Chamberlain, ni M. Herriot ne semblent y avoir prêté d'abord grande attention. Il fallut la difficile conjoncture d'une discussion aux Communes pour que M. Chamberlain en fît publiquement état, renflouant ainsi

cabinet en perdition. Ce fut le cabinet Herriot qui mbra, au moment même où il préparait sa réponse à resemann. M. Briand prit le projet, le fit sien, et l'on t ce qu'il en tira. Le plus curieux et le plus caractéristi- e de l'affaire, c'est que s'il ne fut pas dès l'abord ques- on de la sécurité à l'Est, comme de la sécurité à l'Ouest, fut sur le refus itératif et presque violent de l'Angle- rre. Et c'est à grand'peine que M. Briand évita la rup- re avec elle et le naufrage complet. Par où l'on voit que volume de Mme Vallentin apporte ou rappelle quelques écisions peut-être trop oubliées depuis lors.

Il n'est pas possible de résumer ici le compte-rendu de journée de Thoiry. Stresemann disait plus tard : « J'ai ut mis sur cette carte. » Il avançait sur son pays, comme ns doute M. Briand avançait sur le sien. C'était l'avis un vieux diplomate finaud, lord d'Abernon, qui repré- ntait l'Angleterre à Berlin et avec qui Stresemann avait fréquents rapports. C'est depuis ce moment surtout l'il s'établit une véritable course aux formules de conci- ation. Quoi qu'il en soit résulté, et sur quoi l'on n'a pas ni de discuter, il suffit, pour prendre la mesure d'un omme, de marquer que, de la capitulation de la Ruhr ux accords de Locarno, à peine deux ans avaient passé.

Cet homme, Stresemann, rentrait pourtant chez lui sous la menace de l'assassinat, protégé par la police, et ar des chemins détournés ». Il tentait, comme d'autres, e résoudre l'opposition entre le *sentiment* national et *intérêt* international. Comme eux, il devait s'épuiser à la ache. Les peuples, obsédés par les contingences de l'exis- ence quotidienne, proie facile des partis, plus disposés à satisfaire d'illusions accumulées ou successives qu'à se ésigner aux lentes et laborieuses préparations d'un len- emain en perpétuelle formation, acclament spontané- nent ceux qui les flattent plus que ceux qui les servent.

Le professeur français Haguenin, qui, de 1910 à 1923, vait été, dans la bonne et la mauvaise fortune, l'ouvrier onvaincu d'un avenir de réconciliation et de concilia-

tion, déçu, à la fin de sa vie, navré du manque de souplesse chez un trop grand nombre d'hommes d'État, en arrivait à dire : « Peut-être n'est-il donné qu'à quelques rares individus de franchir les barrières qui séparent les nations, et peut-être est-il fatal qu'ils en soient punis. Peut-être n'y a-t-il pas de chemin entre les peuples... ». A près de dix ans de distance, nous revivons des heures semblables. Mais il suffit de songer à ce qui s'est déroulé depuis ce cri de découragement pour se convaincre que le mieux reste possible, tant qu'il y a des hommes qui ont l'intelligence politique de le voir et la volonté de le préparer. Il leur manque souvent la force. Elle leur reviendra, à condition qu'ils n'abdiquent pas devant les difficultés, et qu'ils gardent de l'avenir dans l'esprit.

ÉDOUARD TROGAN.

LES ARTS ET LES LETTRES

ANDRÉ GEORGE. *La musique et le mécanisme.*

Le phonographe. — Deux mots de technique. — L'idéal de la reproduction exacte. — Le Phono et la critique. — La T.S.F. — Poésie de la radio. — Appareils de radio-acoustique. — Le cinéma sonore. — Esthétique et mécanisme.

RAYMOND RÉGAMEY, O. P. *Une « conscience artistique » devant des monuments.*

« Observer les démarches du goût »... La tâche est des plus délicates. On reconnaîtra qu'elle est accomplie ici, à propos du beau livre de M. Chirol sur *Rouen,* avec une finesse d'analyse et une pénétration qui nous entraînent, au delà même de la critique d'art, dans le subtil domaine de l'esthétique et le mystère des « variations du beau ».

RENÉ DUMESNIL. *Deux livres sur J.-K. Huysmans.*

M. Frédéric Lefèvre a voulu « retrouver le vrai visage de Huysmans à travers le souvenir de ceux qui l'ont connu ». — M. Ernest Seillière tente une démonstration qui n'est pas de tout point convaincante.

La musique et le mécanisme

L'art tout entier participe de l'état scientifique d'une époque et en utilise les moyens mécaniques. La littérature peut y puiser des thèmes d'inspiration et nous voyons la musique même emprunter des « sujets » au machinisme triomphant. Deux exemples en restent particulièrement célèbres : *Pacific 231*, l'admirable « mouvement symphonique » composé par Arthur Honegger à la gloire des belles locomotives puissantes, et *Pas d'acier*, le ballet élémentaire, brutal, irrésistible, où le russe Prokofieff a musicalement traduit l'atmosphère et le rythme implacables des usines d'aujourd'hui.

Mais ce n'est pas sous cet aspect que nous abordons ici la question. Qui ne voit que l'art sonore est entre tous redevable aux *instruments*, et qui ne pressent que nous entendons parler en ces pages des ailes merveilleuses que le mécanisme moderne est venu prêter à la musique? On parle couramment désormais de *Musique mécanique* et, donnant à chacune de ses branches la part qui lui revient, nous allons tenter d'évoquer brièvement ici le Phonographe, la Radio, l'Electro-acoustique ou plus exactement les applications de l'électricité à la réalisation d'instruments de musique. Nous terminerons par le Cinéma sonore enfin, en en disant quelques mots au point de vue musical.

Le phonographe

On a accoutumé d'inscrire, lorsqu'on fait l'histoire du phonographe, les noms de Rabelais et de Cyrano parmi les prophètes de l'instrument miraculeux. Nous ne manquerons point à la coutume, mais en observant qu'alors le vol fabuleux d'Icare doit figurer aux origines de l'aviation. Je crois qu'on peut résumer plus véridiquement la découverte du phonographe en disant : l'idée vient du poète français Charles Cros, le mot de son ami l'abbé Lenoir qui signait Leblanc, la réalisation, la création véritable, de l'illustre américain Edison, mort tout récemment. Les brevets de ce dernier sont du 19 décembre 1877 et du 15 janvier 1878, mais le phono est encore un très jeune quinquagénaire, car il se développe sans cesse.

Les premiers instruments utilisaient des rouleaux de cire, ils ne reproduisaient guère de musique et demeuraient, — comme l'a très bien dit l'un des auteurs qui étudièrent le mieux le phonographe, P. Hémardinquer, — *des jouets scientifiques pour grandes personnes*. Jusqu'à la guerre, le disque avait mauvaise réputation : nasillard, balbutiant, vulgaire et bon tout au plus pour les cafés populaires ou les bals de modeste étage... La T.S.F. devait changer tout cela, car c'est bien des progrès de la radiodiffusion que date l'essor du phonographe. Les procédés d'amplification exacte des sons, grâce aux « lampes » (à trois électrodes) bien connues des amateurs de T.S.F., permirent l'enregistrement radio-électrique des disques, c'est-à-dire l'amélioration décisive de l'inscription phonographique. L'instrument entrait dans son âge adulte : 1925 marque la fin de la préhistoire pour le phono. Quel est-il donc désormais ?

Deux mots de technique

Voici les musiciens groupés dans l'*auditorium* de quel-

que grande compagnie phonographique. Ils ne sont plus pressés comme jadis devant l'embouchure d'un cornet enregistreur. Le bienveillant et indiscret microphone entend tout, sans que nul ne se dérange. Il entend si bien tout qu'on est obligé de prendre des précautions particulières : tentures, parquet isolé, rigoureuse consigne de silence pour les non-exécutants, etc. La disposition de l'orchestre est normale, le soliste en avant, les cordes, les cuivres de plus en plus en arrière, la batterie au fond. Violons, flûtes, piano, chanteurs ou saxophone émettent des ondes sonores qui ébranlent le micro. Le micro les transforme en courants électriques, à la manière de nos micros téléphoniques. Mais ici, les courants seraient trop faibles pour agir sur un récepteur. Il faut les « amplifier », c'est à ce moment essentiel qu'interviennent les lampes de T.S.F. Accrus par elles, les courants attaquent un appareil d'enregistrement électro-mécanique, qui lui-même grave les sillons dans le disque de cire.

Ce disque de cire original, établi à la suite de multiples répétitions d'orchestre, après l'examen minutieux des ingénieurs spécialisés, sert à exécuter des matrices métalliques. L'exécution se fait elle-même par de successives opérations mécaniques et galvanoplastiques. Après quoi, la matrice sert à la fabrication des disques ordinaires. Ceux-ci sont faits non plus en cire, mais d'une matière variable selon les marques, le plus souvent d'une matière servant de support à un enduit de gomme laque. On les presse fortement à chaud sous la matrice, qui leur imprime ses reliefs en sillons.

Désormais le disque abandonne l'usine, il recèle dans sa mince plaque circulaire et sombre une musique cachée. Pour revenir au point de départ, ranimer la musique endormie, il suffit d'ébranler une plaque vibrante dans les conditions exactes où fut actionnée celle du microphone

originaire, et la plaque vibrante alors retraduira ces mouvements en ondes sonores, elle refera de la musique. Je n'ai plus besoin, cette fois, de rappeler comment le disque tourne sous une aiguille, laquelle transmet son mouvement au diaphragme (c'est la plaque vibrante), et comment le diaphragme, déplaçant l'air d'un cornet acoustique, émet des ondes sonores, refait de la musique. Tous les amateurs de phono sourient, tout le monde me dit déjà qu'on a compris !

Le plus répandu des appareils est encore aujourd'hui le phono mécanique, mais la reproduction du disque peut être électrique, comme son enregistrement. On emploie alors un « traducteur » qui est généralement électromagnétique et bien connu sous le nom de *pick-up*. Les sans-filistes peuvent aisément le brancher sur leur appareil de radio : la musique du disque, au lieu d'être diffusée par le tube-cornet du phono, l'est alors par le diffuseur de T.S.F.

L'idéal de la reproduction exacte

Mais laissons là le détail technique ; aussi bien ne voulais-je que donner l'esquisse indispensable. Revenons à la musique et n'oublions point, comme certains, qu'elle est, après tout, le principe et la fin, en la matière. Dans la « musique mécanique », ce n'est pas la musique qui est l'accessoire. Le phonographe, d'ailleurs, a souvent accompli des prodiges, et si l'on peut faire quelques réserves parfois sur le choix des morceaux, l'éloge seul doit aller aux progrès constants des « machines parlantes ». Les temps sont loin, — 1878, le Déluge !..., — où les *s* et les *z* n'avaient pas droit de cité sur le disque, où bien des notes musicales demeuraient interdites, à coup sûr ! Aujourd'hui, seuls les sons très graves ne sont pas admis, seuls

les très aigus sont défectueux systématiquement. Mais la « gamme phonographique » est de plus en plus étendue, et ses conquêtes ne sont pas arrêtées.

Peu à peu, l'on sait mieux aussi créer les mille nuances qui favorisent ce difficile mariage entre la technique et l'art, qu'on nomme enregistrement. Un rien, un « tour de main » ont ici leur importance, comme en tout ce qui, pour être mécanique, n'en exige pas moins l'adresse et l'intelligence humaines. C'est un symbole vraiment, que les connaisseurs accordent autant d'importance à l'ingénieur-enregistreur qu'à l'exécutant, dans cette éclosion complexe et délicate qu'est la naissance d'un disque. On peut voir ici le confluent véritable de la science appliquée et de l'interprétation musicale, intimement unies pour servir l'œuvre.

Et c'est aux artistes les plus grands, aux héros du chant, de l'orchestre, qu'on peut s'adresser, puisque leur exécution d'un jour vivra désormais indéfiniment. La voix surhumaine d'un Chaliapine dans *Boris Godounoff*, la ferveur de Bayreuth dans les drames wagnériens, l'exacte observance du chant grégorien par les moines de Solesmes, le miracle d'une interprétation orchestrale de Toscanini, le coup d'archet de Kreisler ou le jeu de Paderewski, voilà des trésors qui naguère eussent sombré sans retour, n'ayant pas même vécu ce que vivent les roses, et à quoi désormais le petit magicien de matière inerte, une fois mis en mouvement, confère une quasi-pérennité.

Aujourd'hui, le phonographe est partout. Des millions de disques sont faits chaque jour par les presses du monde entier. *Il ne semble pas téméraire de voir en l'événement quelque analogie, au moins secondaire, avec l'apparition de l'imprimerie.* Tout n'est pas encore parfait dans l'invention nouvelle et nous n'en sommes point déjà au

meilleur des mondes phonographiques. Et puis, que de difficultés où souvent il est malaisé de déceler la cause matérielle ! Telle voix est « phonogénique », comme l'on dit, et telle autre est rebelle au disque. L'orchestre d'un Debussy, fort délicat à diriger déjà, insère moins bien ses nervures légères, diaprées, dans le plateau noir, que l'orchestre robuste, fluvial, d'un Wagner ou d'un Beethoven. N'avons-nous pas dit que la technique ne s'endort pas et qu'elle s'efforce incessamment d'atteindre l'idéale limite de la reproduction totale ?

Le Phono et la critique

Parfois, l'esthétique semble contredire à la technique. Je ne parle pas de ces critiques improvisés, qui n'entendent rien à la musique, et pour qui la seule raison d'être de la critique phonographique c'est de leur faire recevoir gratuitement disques et appareils. Mais des musiciens notoires soutiennent cette thèse ingénieuse : ne demandez surtout pas au phono de restituer le réel ; il ne le peut ni ne le doit ! Son prestige, au contraire, lui vient de cet univers nouveau, de ces sons inattendus, de ces rencontres inespérées qu'il suscite ! D'accord, et les raffinés peuvent jouir aussi de ces sonorités subtiles, inouïes, qui surgissent çà et là lorsque les musiciens de l'orchestre accordent leurs instruments.

D'abord, une des qualités les plus précieuses du phonographe n'est-elle point de conserver, précisément, dans leur rigoureuse exactitude, l'interprétation personnelle, les « mouvements », les nuances, du créateur lui-même ? Si Strauss, d'Indy, Ravel ou Strawinsky ont pris le soin — et la peine — de faire leurs confidences au microphone, je veux dire de diriger personnellement leurs œuvres à l'enregistrement, est-ce dans l'espoir que cette confiance sera trahie, cette direction, faussée ?

Mais il est trop évident que l'essence du phono est de reproduire ; que, si tel compositeur peut *dans l'état actuel de la technique* préférer « écrire pour l'instrument » en utilisant ses fautes (ou, nous y reviendrons, ses *possibilités*), le souci constant, efficace, des ingénieurs est bien au contraire, nous l'avons vu, d'obtenir une « gamme phonographique » complète, de n'avoir plus de « points morts », de reproduire absolument la musique écrite. Et félicitons-les d'avoir passé outre, purement et simplement, à une théorie qui d'avance écartait tout progrès en décrétant beauté l'imperfection.

Souhaitons aussi que la victoire étonnante de l'instrument, le succès commercial qu'il connaît, ne grise pas ses maîtres et que, pour satisfaire au goût du plus grand nombre, qui se trouve être rarement le meilleur goût, ils ne mesurent point excessivement la part de la vraie musique. Alors, avec les perfectionnements nouveaux, le phonographe deviendra tout à fait digne de cet enthousiasme qu'il soulève partout depuis ses récentes conquêtes. Nous avons vu Maeterlinck faire amende honorable et proclamer que les « plus hauts chefs-d'œuvre du génie de l'homme, car c'est incontestablement dans la musique qu'ils se trouvent, reposent désormais, à l'abri de la mort, dans quelques disques lourds de secrets spirituels qu'un enfant de trois ans peut tenir dans ses petites mains ». Elle est illimitée, la rêverie que l'on se prend à faire devant le sommeil de la voix humaine et de la musique dans le disque, sommeil que l'on peut à volonté briser, d'où nous libérons à notre guise la princesse endormie. Le *soleil noir*, — ainsi Mac Orlan, je crois, nomma le disque en prenant ce terme à Nerval, — donne un sens nouveau, subtil et riche au vers immortel de Keats, dans *Endymion* :

Une chose de beauté est une joie à jamais.

*
* *

La T.S.F.

Radio et phono sont très près l'un de l'autre. N'avons-nous pas vu les progrès de celle-là donner un essor vertigineux à celui-ci ? Beaucoup de nos réflexions s'appliqueraient encore et ce sont les mêmes amateurs qui goûtent, généralement, la musique par disque et la musique par radio.

Ici, nous ne saurions entrer dans ces détails techniques où, très vite, les bornes de cet article seraient à tout point de vue dépassées. La T.S.F. a pour grands-pères, si l'on ose dire, ces physiciens de génie que furent l'anglais Maxwell et l'allemand Hertz. On sait que Branly et Marconi sont parmi les réalisateurs principaux. Il s'agit essentiellement d'*émettre* des *ondes*, à l'aide d'un générateur et d'un transformateur d'électricité ; un éclateur produit l'étincelle, une *antenne* de fils lance dans l'espace le rayonnement. A l'arrivée, une antenne ou un cadre recueille les ondes, un *détecteur* les décèle. Aujourd'hui, la radiodiffusion utilise au départ ces dispositifs d'électro-acoustique évoqués à propos du phono, et de même à l'arrivée. Il s'agit toujours d'ondes sonores que produisent la voix ou la musique, ondes transformées en courant électrique, lequel est amplifié par les lampes. A l'arrivée, et grâce à la réversibilité du phénomène, un dispositif en ordre inverse transforme le rayonnement hertzien en courant électrique et en ondes sonores que répartit le diffuseur et que l'amateur écoute.

Nous avons employé selon l'usage les mots *ondes* ou *rayonnement*. Qu'on ne confonde pas surtout les ondes matérielles telles que les ondes sonores, à vitesses lentes, avec les ondes telles que celles de la T.S.F., immatériel-

les et non point même filles de la lumière, mais qui ne sont *que de la lumière*. Les radiations comprennent aujourd'hui une échelle ininterrompue qui va du rayonnement hertzien (T.S.F.) aux rayons cosmiques, en passant par tous les intermédiaires, dont notre humble octave de lumière visible, la seule que « détectent » nos pauvres yeux presque aveugles ! Les diverses radiations ne diffèrent entre elles que par une quantité bien connue des sans-filistes, la *longueur d'onde*.

Poésie de la radio

Là encore, là surtout, ne retenons de la science que son incomparable poésie ! Voici l'appareil, le cadre, le diffuseur. La scène? Partout et nulle part. On tourne, on tourne le bouton : les chœurs de Daventry chantent un oratorio de Haendel, Radio-Paris joue du Debussy, la Hollande donne du Wagner, Roma-Napoli fait de la musique italienne, et par bonheur aujourd'hui 18 août, voici que Bayreuth, par relais, « passe » *Tristan et Isolde* : ce n'est plus vers le petit abat-jour du diffuseur que nous sommes penchés, mais sur la fosse d'orchestre même du théâtre de Bayreuth, sur le *golfe mystique*, comme parlait d'Annunzio !

Incomparable ubiquité de la radio, quasi-simultanéité des musiques, des langues les plus variées ! Et sans doute que ne peut-on dire, cette fois, de certains programmes exécrables? Le phonographe n'impose rien ; vous achetez ce qui vous plaît. La T.S.F., hélas ! vous déverse bon gré mal gré ce qu'elle veut. Là encore, il faut obtenir que l' « édition » ne soit pas en retard sur la technique, elle toujours en progrès.

Appareils de radio-acoustique

Désormais, nous n'avons plus que quelques mots à dire.

Les protagonistes du spectacle Art-Science sont avant tout le phono et la radio. Depuis trois ans cependant, les essais d'instruments de musique produisant leurs sons non plus par le souffle (vents), le frottement (cordes), la percussion (batterie), mais par le courant électrique, les oscillations radio-électriques ou grâce aux phénomènes photo-électriques, ces essais d'instruments sont pleinement entrés dans l'ère des réalisations. L'appareil du Russe Theremin (radio-électrique à lampe audion) a fait courir tout Paris naguère : la « voix des ondes », — expression assez stupide —, était alors la grande nouveauté. Depuis, les appareils Martenot, Béthenod, Givelet, Péchadre, etc., ont suscité moins de curiosité. Le principe général est d'une facilité banale à coup sûr. Transformer un courant électrique en son, c'est tout bonnement le rôle des écouteurs depuis qu'il y a des téléphones et qui font écouter... Ici, le courant qui produit les sons est engendré lui-même par divers moyens dont le plus efficace paraît être la fameuse lampe de T.S.F., que décidément nous rencontrons partout.

Mais si le principe est facile, reste qu'il est encore difficile de réaliser les instruments électriques, plus encore « d'en jouer », et que, d'ailleurs, s'ils excellent dans le chromatisme ou dans la variation d'intensité des sons, ces appareils restent encore bien défectueux pour d'innombrables musiques, et lorsqu'il s'agit de varier la hauteur ou le timbre. Pourtant bien des effets nouveaux et puissants ou délicats surgissent : timbres inattendus sinon variés, différences de plans sonores et effets de perspective, intensité prodigieuse, chromatisme et vibratos très accentués. La « musique électrique » n'a pas dit son dernier mot, d'ailleurs, et même sans doute ne fait-elle que de balbutier le premier !

Le cinéma sonore.

Il n'y aurait guère lieu de s'étendre beaucoup en ces pages sur un procédé mécanique dont la musique certes doit se servir, mais qui relève surtout du Cinéma (1). Je ne dirai donc rien ici des merveilles de la cellule photo-électrique, ni des questions d'ensemble soulevées par la « sonorisation » — puisqu'il faut l'appeler par son nom... — du cinéma. Mais il faut d'ores et déjà que les musiciens en connaissent les possibilités et qu'ils comptent avec ces moyens nouveaux. La technique s'y développera comme ailleurs. Quelles perspectives ne nous offre-t-elle pas ! Est-il inconcevable que les poèmes symphoniques trouvent ici leur épanouissement complet, par une réalisation visuelle qui est, en somme, l'idéal de la musique à programme? Les dévots de la musique pure préféreront toujours deux mesures de quatuor seul. Mais il y a plusieurs demeures aussi dans la maison de l'Art... Et nous ne pouvont d'avance fermer la voie à nulle découverte, à nul procédé qui peut enrichir la musique.

Esthétique et mécanisme

Toute cette brève esquisse du mécanisme en fonction de la musique appelle d'ailleurs des réflexions communes. Un outil n'est rien sans la main qui le guide. Un mécanisme n'est rien sans le génie du compositeur, on ne le répétera jamais trop. Mais le compositeur a besoin de la matière, et cette matière de plus en plus riche, de plus en plus variée en ses possibilités, offre au musicien comme

(1) D'ailleurs, *La Vie Intellectuelle* publiera prochainement sur le Cinéma sonore l'étude particulièrement pertinente d'une personnalité fort « autorisée ».

une sorte d' « invitation au voyage ». On rêve d'un Strawinsky, d'un Ravel ou d'un Honegger qui pousseraient plus loin encore leurs tentatives, annexant définitivement à la musique les mécanismes nouveaux. Car — et qu'on ne s'y trompe point — s'il est évident que, *pour toute musique préexistante*, déjà écrite, le phonographe est et ne peut qu'être un reproducteur, toutes les ambitions lui sont ouvertes, si les maîtres le veulent bien, *pour trouver du nouveau*, selon le plus actuel des hémistiches baudelairiens. Il peut même entrer résolument ici dans une voie nouvelle, parallèle à sa voie actuelle, mais plus « évoluée », et créer un art de plus en plus personnel, détaché de l'habituelle musique instrumentale, comme le cinéma a différé de plus en plus du théâtre, ou l'auto même de l'antique voiture.

Quoi qu'il en soit, ces découvertes marqueront un moment insigne dans l'histoire de l'art et de l'homme : celui où la voix, le son harmonieux ont surgi mystérieusement, d'un peu de bois ou de métal, où l'on a vu fleurir, d'une matière qui semblait impassible et morte,

Quelque chose de beau comme un sourire humain !...

André George.

Remarque Bibliographique. — A. D'une innombrable littérature, le lecteur retiendra deux excellents ouvrages :

1°) P. Hémardinquer. *Le Phonographe et ses merveilleux progrès*, préface de Louis Lumière (1 vol. in-16, 278 pages et 151 figures, Masson, 1930. Prix, 24 fr.). Remarquable exposé historique et surtout technique, conseils pratiques, etc.

2°) Eugène H.-Weiss. *Phonographes et musique mécani-*

que (1 vol. in-16, 196 pages et 108 grav., « Bibliothèque des merveilles », Hachette, 1930. Prix, 12 fr.). Ouvrage plus général, comprenant les diverses branches de la musique mécanique, et accessible au plus large public.

On ajoutera le fantaisiste et alerte petit livre d'André Cœuroy et G. Clarence, où *Le Phonographe* est interviewé, si l'on peut dire, par deux artistes pour qui la musique existe. Beaucoup de renseignements historiques et pratiques, d'ailleurs. (1 vol. in-16, 194 pages, Kra, 1929.) V. aussi d'André Cœuroy (même éditeur) : *Panorama de la Radio.*

B. Le lecteur plus au courant de la science aura profit à consulter les études techniques suivantes :

1°) L'-Colonel Jullien. *Applications de l'électricité aux instruments de musique*,

2°) Pierre David. *L'Électro-Acoustique*,

toutes deux publiées par l'éditeur scientifique Hermann (1930-1931).

A. G.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Une « conscience artistique » devant des monuments

C'est avec appréhension qu'on ouvre les livres consacrés à une région ou à une ville, lorsqu'ils ne prétendent pas remplir l'humble rôle de précis archéologiques ou de guides pour le voyage. Il faut à un auteur beaucoup de goût, de fantaisie ou d'esprit philosophique pour qu'on l'excuse de livrer ses impressions. Quelle tentation, quand on aime un lieu, d'y « brosser une fresque d'histoire », comme disent les littérateurs, d'y « évoquer le passé » avec une piété vaine, de s'y croire « poète », en « rêvant » sous des voûtes (évidemment « mystiques », puisqu'elles sont gothiques) ! Or est-il en France cité qui offre plus que Rouen les occasions de placer les clichés de cette sorte, de faire à aussi peu de frais le poète, l'historien et le critique ? Le mérite est donc grand du livre où M. Pierre Chirol a fait récemment le portrait de sa ville (1) : on n'y voit que peu les défauts habituels au genre, il présente d'un trait si juste la physionomie de Rouen dans son ensemble et ses principaux éléments, que son texte est digne des très belles photographies qui l'illustrent.

Ce qui nous plaît particulièrement dans cet ouvrage, c'est la largeur, la liberté du goût permises par sa sûreté. Tout naturellement, il nous a engagé à rapprocher, à prolonger et à recouper ses jugements, à en surprendre la raison, et c'est sans doute le meilleur éloge qu'on puisse en faire : il offre un champ très ample et varié pour observer

(1) *Rouen*, par Pierre Chirol, 1 vol. 194 pp., 184 héliogravures et 6 aquarelles de Germaine Petit, Grenoble, B. Arthaud, 1931.

les démarches du goût. Nous nous limiterons ici à quelques cas, divers, représentatifs, cas complexes pour la plupart, et qui livrent, croyons-nous, des conclusions assez riches.

Nous cherchons le fondement de ce qu'éprouve tout amateur véritable, et dont souvent il s'étonne lui-même : de la diversité de ses goûts, et de leur unité qui croît à mesure qu'ils sont plus divers. Ce n'est pas vrai que dans les arts l'amour soit exclusif. Ou plutôt le goût n'exclut que le médiocre. Mais comme il connaît tous les aspects du beau, il semble au vulgaire aussi fantasque qu'intransigeant. Plus il s'affermit, plus il est agile, et s'enchanter d'une forme lui donne une facilité déconcertante à se plaire plus intensément en une autre, qui paraît très opposée. Au contraire, quand l'amour des monuments d'une époque ferme les yeux sur les mérites de ceux qui datent d'autres temps, c'est le signe qu'on n'aime pas assez et qu'on n'aime pas bien ceux qu'on aime. Ce mystère est évidemment celui des « variations du beau ».

On appelle Rouen la « ville-musée ». Hélas ! — « Ville de débris dignes d'un musée », précise M. Chirol. Et c'est vrai. Mais toutes les grandes époques ont détruit. C'est une condition d'épanouissement. Ce qui rend odieuses les destructions du XIXe siècle, c'est qu'il a substitué aux dons harmonieux du passé les choses les plus inexpressives ou les plus grimaçantes (l'âme de l'architecte donne aux monuments une *expression* aussi significative que celle des visages). C'est que le tracé des grandes artères au moyen duquel il ravageait les vieux quartiers de nos villes ne créa pas un seul ensemble, je ne dis pas beau comme ceux qu'avaient réalisés le XVIIe et le XVIIIe siècle, mais seulement agréable. Il fut le plus souvent si médiocrement conçu, même au point de vue pratique, et toujours il ignora tellement la docile adaptation aux cadres déjà existants qu'on ne trouve pas d'excuse à la rigueur avec laquelle il s'imposa. Les urbanistes n'envisagèrent jamais dans leur totalité les problèmes qui se posaient à eux : au

lieu de toucher avec respect à ces organismes vivants, sensibles, délicats, que sont les villes, d'y faire les coupures douloureuses certes, mais indispensables, en respectant les directions principales de leur vie et leurs caractères originaux, il les lacérèrent de telle sorte que des débris épars agonisent aujourd'hui derrière les rangées d'édifices sans âme d'un présent qui n'a pas de lien avec le passé ; ils tailladèrent la physionomie des villes avec autant d'arbitraire qu'ils dessinaient les quartiers nouveaux à travers les terrains vagues et les champs. Ou plutôt ils eurent un semblant de respect, et c'est le respect dérisoire qu'inspire l'esprit « musée » (1).

C'est vrai, en un certain sens, qu'ils ont fait de Rouen une ville-musée. Pour l'homme sain d'esprit et de cœur, le musée n'est qu'un moindre mal. Il y a de par le monde tant de milliers et de millions d'œuvres qui ont perdu leur destination (2), qu'il faut bien leur bâtir des asiles où l'on prolonge leur vie diminuée. Encore tâche-t-on aujourd'hui de leur rendre tant bien que mal une atmosphère sympathique, en groupant alentour, chaque fois qu'on le peut, quelques-unes des fidèles voisines avec lesquelles on les avait faites pour vivre en amitié. C'est triste d'être réduit à ces subterfuges. Mais que dire des gens qui marquèrent ici une église, là rien qu'une tour dont ils condamnaient l'église, ailleurs quelques maisons pittoresques, ailleurs encore ceci ou cela, et qui, se désintéressant du reste, épargné ou non selon le hasard de leurs trouées aveugles, tâchèrent de présenter ces vestiges « historiques » aussi pédantesquement que possible? Ils démolirent Saint-André et isolèrent sa tour dans un square, faute de pou-

(1) L'injustice et la légèreté avec lesquelles certaines personnes traitent le XIXe siècle de « stupide » nous font regretter d'être dur ici pour lui. Quand on parle d'architecture, la vérité y oblige, sauf exceptions.

(2) A moins qu'en vertu d'une conception paradoxale, que nous ne pouvons examiner ici, elles n'aient jamais eu d'autre destination que de dormir dans une morne galerie.

voir la montrer sous une vitrine. Ils rendirent inintelligible, sauf à la recherche des critiques déconcertés, le caractère propre de Saint-Maclou. Pauvre église dont l'extérieur était ordonné *en fonction* de ses abords ! On les a détruits, afin qu'on la vît mieux, ce n'est donc plus tout à fait elle qu'on voit. Assainir, il le fallait certes, et cela entraînait des sacrifices, mais M. Chirol a bien raison de remarquer que plus de discrétion était nécessaire et possible. En tous cas, on ne saurait trop déplorer l'esthétique absurde qui fait le vide autour des monuments. C'est ne pas les comprendre, car, lorsqu'ils ont un milieu naturel, il fait comme partie d'eux-mêmes.

On peut cependant les défigurer davantage. Plus vous regarderez Saint-Ouen, dont j'aime à signaler particulièrement l'analyse dans le livre de M. Chirol, plus vous vous étonnerez qu'on ait pu l'affliger de la façade qu'on lui a mise au siècle dernier. La nef, le transept et le chœur, du XIVe siècle, quant au principal, sont d'un caractère vraiment *sublime*. Et cependant, je ne parle pas de l'intérieur, dont la beauté religieuse est au-delà de ce qu'on peut imaginer. On retrouve logiquement à l'extérieur son ample rythme simple et grave. L'*expression* de cet édifice est la fois si raisonnable et si généreuse, il y a en lui une telle noblesse et un tel élan, qu'on dirait du Corneille en architecture, mais un Corneille sans défaillance et qui n'est nullement embarrassé par son génie. Pour couronner ce vigoureux ensemble, qu'allait faire le XVe siècle à qui s'imposait l'achèvement de la tour centrale ? Les plans du très grand maître dont on terminait le chef-d'œuvre ne subsistaient-ils pas ? En tous cas, on était capable de terminer dans son style. C'eût été trahir son esprit. A moins que les pastiches aient un charme d'ironie, ils sont maladroits. Ils ne donnent jamais rien de grand. Dans les arts, toute grande chose jaillit d'un certain état de sensibilité. Elle lui correspond simplement. Rien de plus original que le style : cela est vrai d'une époque comme d'un homme. Le XVe siècle fit donc à Saint-Ouen une tour dans son

style nouveau ; aussi a-t-elle la spontanéité d'invention du reste. Elle respecte les proportions. Ses masses s'équilibrent avec le reste du monument, continuent ses directions ascendantes, collaborent à son effet de stabilité. Grâce à cette adaptation très simple, tout en n'étant qu'un bon morceau d'architecture, sans plus, et d'ensemble assez lourd, sur une œuvre de génie, elle ne la dépare nullement, elle la complète d'une manière heureuse. On est heureux de voir dans les hauteurs d'un édifice « dépouillé de tout charme facile », austère, mais magnifique, s'épanouir son art même, évolué, en ornements moins beaux, moins sobres, plus jolis, comme en une couronne de fleurs.

Mais l'église n'avait toujours pas de façade. Le XVIe siècle la commença, dans son propre style, comme il convenait. Il ne l'acheva pas. Le XIXe siècle n'avait point de style. Mais il avait beaucoup d'argent et de science archéologique. Il fit un pastiche. Un pastiche du XIVe siècle, puisque la nef est du XIVe. Comme c'était simple ! Par malheur, la relation très accidentelle de figures qui se ressemblent, étant de même style, n'a jamais créé l'unité désirable dans un édifice. Cette unité est plus profondément une unité de caractère, obtenue (dans le respect des proportions) par l'expression toute directe d'une affinité d'esprit. La façade de Saint-Ouen n'est pas en proportion avec l'église, défaut radical qui eût tout gâté, quand l'église et la façade eussent été homogènes. Mais l'ouvrage du XIXe siècle n'est pas dans l'esprit de l'ancien : il n'offre au regard que de petits éléments sans rapport avec les masses largement distribuées dont l'ancien était fait ; il est traité avec sécheresse ; il est mesquin : bref, il déséquilibre le tout. C'était fatal, car il n'était pas *sincère*. Un demi-millénaire s'était écoulé depuis qu'on avait bâti la nef. Le vocabulaire plastique du XIVe siècle n'était plus naturel. La principale des données de ce problème qu'est l'exécution de toute œuvre d'art ayant changé, c'est-à-dire le génie créateur lui-même, la fidélité aux lois éternelles de l'art, sans laquelle il faut renoncer à

l'unité, exigeait donc une solution originale. — La vraie solution était de s'abstenir : le génie créateur était nul.

Arrêtons-nous un instant à considérer ce principe. Il commande tout jugement critique. Un chef-d'œuvre est pour la joie qui vient à l'âme par les yeux ce qu'est pour le bonheur propre aux mathématiques la *solution élégante*. Modifier l'ordonnance de cette ville, terminer cette église bâtir ou sculpter ou peindre quoi que ce fût, c'était chaque fois résoudre un problème. Problème complexe, mais précis, dont les données, pour être diverses et multiples, n'en comportaient pas moins un ordre, propre à chaque cas, plus heureux que les autres, cet ordre même dont La Bruyère dit que tous les autres sont faibles et ne satisfont pas l'homme d'esprit. La Bruyère envisage le cas où l'on n'a qu'une pensée à exprimer ; multipliez tant que vous voulez les données, pénétrez dans le domaine des arts plastiques, où l'on a tant de peine *à s'exprimer* sur la plupart d'entre elles, parce qu'elles tiennent à des qualités sensibles, on rendra plus mal compte de la quasi-nécessité qui s'impose en chaque circonstance, mais elle sera aussi fortement reconnue par le génie créateur de l'artiste, par le génie critique de l'amateur. Proposition qui choque à premier examen. Ne va-t-elle pas contre la liberté de l'artiste? Et sa personnalité n'a-t-elle pas une réaction originale qui — légitimement — vient tout brouiller? — Assurément, il est libre, libre de s'arrêter à l'une des solutions insuffisantes ou d'adopter la meilleure. Quant à sa personnalité, prenons bien garde qu'elle est au nombre des données qui posent le problème. L'œuvre devra répondre à des conditions extérieures et toutes physiques, comme d'occuper tel espace, vu de tels points, sous tel jour, d'être réalisée avec telles matières ; elle devra satisfaire encore à des convenances morales qu'imposent son rôle, le caractère de son sujet ; elle a telle destination ; elle est soumise à des exigences de proportion ; mais l'obligation pour l'artiste de contenter son démon intérieur n'est pas la moins impérieuse. Sauf exception, et en dépit

de ce qu'on imagine parfois, plus il est grand, mieux il se soumet aux nécessités objectives, mieux il répond à ce que dictent les moindres circonstances. N'est-ce pas l'un des plus audacieux, Eugène Delacroix, qui définit l'artiste de génie « un être supérieurement raisonnable » ? Mais, compte tenu de tous ces facteurs, en lui quelque chose d'irréductible subsiste, quelque chose de rare, de merveilleux, d'unique, d'indéfinissable, et cela demande aussi son compte. Oui, et loin de mettre le désordre dans le jeu des autres causes, c'est cela qui détermine le mieux la solution élégante. On sent dans une œuvre faible que l'artiste n'avait point de génie, ou qu'il ne l'a pas compris, qu'il n'en a pas suivi comme il fallait la pente, qu'il n'a pas eu le courage d'être tout à fait d'accord avec lui-même. Tel est l'enseignement de la tradition. Elle le résume en disant que l'œuvre belle est *la rencontre de toutes les convenances.*

C'est ce juste rapport de l'œuvre à ses données qui est la principale constante dans les arts. Qu'il manque, tout est discord, quelque suppléance artificielle qu'on imagine, fût-ce la fallacieuse « unité de style ». Qu'il existe, il assure l'harmonie de prétendus disparates.

Il est facile de le vérifier dans presque tous les édifices où s'unissent nos grands styles d'architecture et de décoration sculptée ou peinte, du roman au Louis XVI (quelquefois, mais rarement, à l'Empire). Rouen en offre d'excellents exemples. M. Chirol les cite avec un contentement toujours nouveau, qu'il fait partager. Je ne me rappelle pas qu'à Rouen les siècles antérieurs au XIXe aient collaboré d'une manière malheureuse. Il eût été intéressant d'observer cet échec. Qu'on examine, par exemple, *l'Assomption* de Bridan, au maître-autel de Chartres. On se rendra compte que, pour expliquer son fâcheux effet, il est inutile d'incriminer le mélange des styles : on est désagréablement affecté parce que ce groupe n'est pas en proportion, qu'il est médiocre, pédant, déclamatoire et creux. Il produit ainsi le même effet que les autels pseudo-

gothiques au moyen desquels les tenants d'une unité toute factice ont troublé l'harmonie de tant de vieilles églises.

Évidemment, il y a des cas exceptionnels, où les pastiches sont presque nécessaires. Il s'agit alors de restitutions plutôt que de créations. Voyez Saint-Maclou. Il lui faut une flèche. Imaginez qu'il n'y en ait pas une, comme il arriva pendant près d'un siècle. Cachez-la sur les photographies : toute l'église la fait désirer, surtout quand on la regarde des côtés de l'abside et du porche; toute l'église la suggère. Un architecte de 1870, Barthélémy, prolongea docilement les directions du « moignon » qui subsistait. Pour répondre à un programme aussi strictement marqué, une époque douée d'un style original n'aurait pas agi très différemment. On a néanmoins lieu de croire que les détails de sa solution eussent été charmants. La flèche de Saint-Maclou est, comme tout pastiche, d'une exécution sèche, qui sent l'épure d'architecte; un même ornement superposé autant de fois que la hauteur l'exige lui donne une régularité froide, bien éloignée de la liberté, de la fantaisie dont jouissent les seuls créateurs et qui éclate partout ailleurs dans l'église. Si elle ne gâte rien, c'est parce qu'il faut une attention particulière pour faire ces remarques. Elle est bien dans le *mouvement* de l'édifice et, somme toute, se contente de suppléer à l'absence de l'ancienne flèche. C'est tout ce qu'on pouvait demander à un pastiche, et l'on pensera volontiers avec M. Chirol qu'elle est — mis à part toujours les pastiches ironiques, qui sont de petites créations — « le plus réussi des pastiches modernes ».

Décidément, ce n'est pas ainsi que l'art met entre ses réalisations successives l'accord le plus heureux. De jeunes pousses s'harmonisent mieux que les feuillages artificiels avec les rameaux des vieux arbres. Les abords du Gros Horloge ont été ravagés par la triste rue Jeanne-d'Arc, mais, appuyée au beffroi du XIIIe, l'arcade qui franchit la rue porte toujours son pavillon Renaissance et

« des logettes, aménagées comme des vitrines de porcelaines, forment transition avec une fontaine Louis XV ». Comme il arrive à M. Chirol d'écrire un peu trop vite — sa vivacité d'esprit fait un des agréments de son livre — il attribue l'harmonie à « la patine du temps ». Sous le crachin de Rouen cette patine est de la crasse. Cela n'enlève rien à son charme. On doit même ajouter que les effets d'atmosphère, pluie, légère brume et soleil, sont pour quelque chose dans le caractère des monuments. Un architecte sensible en tient compte d'une manière plus ou moins volontaire quand il bâtit, non seulement dans la mesure où le climat commande des dispositions pratiques, mais d'une manière plus subtile et non moins certaine, parce que tels éclairages, telles colorations, sont parmi les facteurs d'expression. (Il y aurait des remarques précises à faire sur le sens que nos vieux maîtres avaient souvent de l'adaptation à la lumière, en comparant, par exemple, les trois façades extérieures du Louvre de Louis XIV — un mot de Claude Perrault lui-même engage à le faire —, en analysant le Grand Trianon, en observant dans les campagnes françaises nombre de châteaux du temps de Louis XII, du XVIIIe siècle...) On ne bâtit pas dans le vide et dans la nuit. Un certain sens de l'atmosphère, si vague qu'il soit, entre normalement en jeu et peut donc être compté pour une petite part dans les éléments d'unité. Mais ici nous nous aventurons jusqu'aux extrêmes limites de ce que perçoit et juge la conscience artistique.

Le certain est que, sans « patine » d'aucune sorte, les éléments du Gros Horloge s'accordent en vertu de principes simples. Qu'on ravive l'or du cadran, qu'on lave la pierre sans la gratter, comme on a nettoyé les statues de Versailles, l'ensemble restera charmant. C'est que chaque siècle a fait sa tâche en tenant compte de ce qui existait avant lui. La position de la tour suggérait elle-même d'être enveloppée par le rythme un peu dansant du plan qui fut progressivement adopté. La variété des motifs qui

décorent le pavillon Renaissance invitait Defrance à varier encore en composant sa fontaine. Un pédant du XIXe siècle les aurait copiés ! Mais aurait-il mis les corniches de son édifice aux niveaux du pavillon ? Ce n'est pas sûr, et telle était cependant la condition indispensable de l'accord. Éternel secret ! Recevoir ses cadres, se conformer au programme qu'ils imposent et y déployer ses ressources propres. On ne simule rien, on ne se force pas. On se soumet et l'on s'épanouit. On est *vrai*. On laisse la vie de l'art se développer selon ses lois naturelles. On en représente un moment. Elle se charge de faire avec ses disparates son harmonie. La rude tour gothique met en valeur la fontaine rocaille.

Le problème n'est pas plus difficile, sauf exceptions, quand il est plus rigoureusement déterminé. L'unité du beffroi, du pavillon et de la fontaine pouvait être assez lâche. Lorsqu'il s'agit d'ajouter un membre important à un édifice déjà très complet ou de renouveler une partie de sa décoration, le caractère de ce qui existe impose d'autant mieux une solution qu'il exclut plus évidemment les autres. Comment toucherait-on à l'intérieur de Saint-Ouen ? On ne peut que lui donner un beau mobilier, une belle chaire, un bel autel. Le XVIIe siècle l'a enrichi d'un buffet d'orgues, et le XVIIIe de grilles en fer forgé admirables. Si nous avions aujourd'hui une école de sculpture qui fût tout ensemble assez homogène, assez souple et assez religieuse, on remettrait (ou l'on mettrait, je ne sais pas) des statues dans les niches de ses piliers. Mais il n'y aurait qu'un très grand génie qui pourrait oser davantage.

Dans Saint-Maclou, beaucoup moins austère et moins pur, non pas sans doute moins libre, car quelle liberté fière dans l'allure de Saint-Ouen ! mais bien plus complexe et varié, on entendait comme un appel à la fantaisie des arts décoratifs. Elle y a répondu de délicieuse façon, jusqu'à sa mort, qui survint il y a quelque cent quarante ans. A Saint-Vincent, le chœur avait été bâti en prévision

l'une haute nef; le manque de ressources ou d'autres empêchements firent conserver l'ancienne, plus modeste. Disproportion, contraste, c'est principe presque nécessaire de diversité. Defrance, non loin des fameux vitraux Renaissance qui ornent les fenêtrages flamboyants du déambulatoire, revêtit donc d'un décor Louis XV les piliers, les arcades du chœur. Dans ce cas, si fréquent, du rajeunissement fait au XVIIIe siècle d'un chœur du XVe ou du XVIe, pourquoi l'effet est-il presque toujours charmant, si la gloire n'est pas trop creuse, si les sculptures sont jolies? C'est peut-être en vertu du rapport qu'on a souvent remarqué entre l'esprit du gothique finissant et celui de l'art du XVIIIe siècle. Les différences qui les séparent ne les font pas se nuire l'un à l'autre, puisque l'artiste du XVIIIe ne se mêle pas de corriger l'ensemble : il y insère son ouvrage. Ses boiseries, ses stucs peints et dorés, souvent ses marbres, demeurent très localisés, très soumis aux proportions reçues; ce sont détails précieux aux endroits même où l'architecture comporte, demande des ornements libres, délicats, qui augmentent sa vie, qui colorent et pour ainsi dire échauffent l'atmosphère. Rien n'est gâté de l'impression dominante qui est toujours produite par l'ordonnance générale et les parties hautes.

Les mélanges de styles sont les cas où l'on voit le mieux que les variations du beau manifestent sa fixité constante, puisqu'elles créent une harmonie. Il est moins intéressant, au point de vue où nous nous plaçons, de visiter les monuments moins complexes. Ce serait pourtant profitable. Combien de personnes, par exemple, ne voient en Rouen que les édifices gothiques et Renaissance? M. Chirol révélera à beaucoup la ville classique. Sans doute n'offre-t-elle pas d'œuvres aussi accomplies que la cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Maclou et la partie ancienne du Palais de Justice, mais les très belles choses y abondent. Plus le goût est exercé, plus il y a pour lui de degrés du médiocre à l'excellent, et dans l'excellent même, s'il n'y en a point du médiocre au pire. C'est que les grands chefs-d'œuvre

sont rares ; les solutions dans les arts ne sont à l'ordinaire que plus ou moins *élégantes*. Quelle délicatesse doit acquérir la conscience artistique pour se débrouiller dans leur complexité !

On parle peu, à ce qu'il semble, de cette *conscience artistique*, ou du goût envisagé comme une conscience, le mystérieux goût, dont on ne veut pas disputer. Cependant l'analogie qu'il offre avec la conscience morale, réalité plus familière et sur laquelle on s'entend davantage, éclairerait bien des choses.

La conscience artistique perçoit le rapport de l'œuvre à ses données, comme la conscience morale reconnaît la pureté d'intention dans les actes provoqués par les plus complexes circonstances. De part et d'autre, une sorte de jugement de prudence est sans cesse à recommencer, pour appliquer au cas singulier la connaissance du bien ou du beau. De part et d'autre, c'est par l'exercice que la conscience se développe, l'exercice dans le concret, et l'on comprend mieux pourquoi artistes et amateurs, malgré leur mésentente fréquente où entrent beaucoup de préjugés, se ressemblent plus qu'ils ne ressemblent aux purs esthéticiens, dont le manque de goût les irrite souvent. Ces esthéticiens sont comme des professeurs de morale qui n'auraient ni charité ni prudence. Les grands créateurs ont la science vivante du beau comme les saints ont la charité. Elle les fait jouir dans leur ordre d'une liberté analogue à celle des enfants de Dieu. Rien d'étonnant à ce que leurs démarches soient variées, pleines d'un imprévu merveilleux parce que logique, et qu'une harmonie en résulte : ils se conforment en chaque circonstance à l'ordre des choses. La fameuse définition du beau comme splendeur du vrai a-t-elle un sens plus profond que celui de la splendeur née de ce rapport de vérité qu'ils maintiennent entre leur génie et le réel ?

RAYMOND RÉGAMEY, O. P.

Deux livres sur J.-K. Huysmans

Huysmans n'est point de ces auteurs dont il ne reste, ans l'histoire littéraire, qu'un nom et quelques titres l'ouvrages. Vingt-cinq ans bientôt ont passé depuis sa nort, et non seulement son souvenir demeure pieusement ntretenu parmi les fidèles groupés autour de Lucien Desaves, mais encore (et c'est l'essentiel) ses œuvres ne cesent point de trouver, chaque année, des lecteurs aussi nombreux, ni de susciter parmi les lettrés des discussions ussi vives et des commentaires aussi minutieux. Deux olumes viennent de paraître qui prouvent cette survie et nontrent que la curiosité provoquée par l'écrivain ne fait ue croître à mesure que le temps passe. Et ceci ne nous tonne point : nous savons que les romans de Huysmans ont, pour une très large part, des chapitres d'une autoiographie à peine « romancée ». Mais M. Folantin et Durtal, personnages bougons et pourtant fort sympathiues, conquièrent si bien l'amitié des lecteurs que tous eulent, aussitôt le livre fermé, en savoir un peu plus que .-K. lui-même n'en a voulu dire. Et puis encore ce drame ont les épisodes se déroulent à travers tous ces livres n'est-il pas le plus attachant de tous ceux que l'on peut roposer au public, puisqu'il s'agit d'une conversion ? Sous 'apparente simplicité du récit, malgré la monotonie du cénario et l'unité voulue du décor, c'est le plus grave des roblèmes qui trouve sa solution, au prix d'efforts incesants, et de combats réitérés.

M. Frédéric Lefèvre, dont on sait la fonction d'enquêeur dans la république des Lettres, a voulu « retrouver e vrai visage de Huysmans à travers le souvenir de ceux ui l'ont connu ». Pour cela, introduit par M. Léon Defoux, il a passé « une heure avec » les membres de la Société J.-K. Huysmans, partagé avec eux le pain et le el, puis il a poursuivi son enquête près de « jeunes » —

un romancier et un philosophe — qui, sans avoir directement connu l'auteur d'*A Rebours*, ont, de leur propre aveu, subi son influence. Un tel livre ne peut être analysé : chaque page nous livre d'ingénieuses remarques. J'en détache une, qui donnera le ton du volume : « Vous connaissez le premier commandement du critique : jugez un auteur sur le terrain où il s'est placé. Demandez-vous : l'écrivain a-t-il bien fait ce qu'il a voulu faire? Huysmans a toujours fait ce qu'il a voulu faire. Nous ne pouvons lui reprocher d'avoir transformé ses œuvres en confession, puisque ce sont ses confessions qu'il a voulu écrire. Le « je » ne fut jamais haïssable, mais la seule niaiserie que trop souvent il manifeste. » Rien de plus juste que cette réflexion, si ce n'est cette autre : « Je crois que la conversion de Huysmans ne fut pas une transformation subite et radicale, mais un aboutissement. Chrétien, il resta ironique, rageur, passionné de réalités et de rêves. Il avait été mystique, quand il était naturaliste. Devenu chrétien, il demeura naturaliste. »

Cette unité de J.-K. Huysmans a déconcerté plus d'un critique. Comment, se demande-t-on, un écrivain qui se dit converti peut-il demeurer fidèle aux doctrines littéraires d'avant sa conversion (surtout quand ces doctrines sont celles du groupe de Médan)? Je ne serais pas surpris que M. Ernest Seillière (qui vient de publier un *J.-K. Huysmans* chez Bernard Grasset) (2) tînt rancune à Durtal de continuer M. Folantin. M. Ernest Seillière remarque en effet que l'Église a montré « une infatigable tolérance à l'égard de Huysmans » — et volontiers il s'en étonnerait. Il dit encore : « Qu'il soit désirable que la chrétienté se compose de beaucoup de chrétiens de ce type, c'est ce que je concéderais avec peine ». Et cela est soutenable; mais ce qui l'est moins (à mon sens), c'est cette restriction : « Je crois que Huysmans a possédé la foi chrétienne, autant du moins que faire se peut après

(1) *Entretiens sur J.-K. Huysmans*. Éditions des Horizons de France.
(2) Ernest Seillière, *J.-K. Huysmans*, 1 vol. 350 p., Grasset, 1931.

s'en être émancipé de façon aussi réfléchie et tenace jusque vers la quarantième année. » Les derniers mois de J.-K. Huysmans et sa mort ne laissent aucun doute sur la profondeur et l'absolue sincérité de cette foi. Il y a plus d'une demeure dans la maison du Père. Il y a bien des façons de servir utilement Dieu et l'Église, et, sans doute, ces façons, ne les choisissons-nous point. Celle de Huysmans lui fut imposée par son caractère, par sa nature — par Dieu. En trempant, comme on l'a dit, sa plume dans l'eau bénite, il n'eût rien écrit de bon. J'en reviens à ce que M. Frédéric Lefèvre nous disait tout à l'heure : « Jugeons l'auteur sur le terrain où il s'est placé. » Évidemment, entre M. Ernest Seillière et Huysmans, il y a plus d'une raison de discorde, et dans son feuilleton du *Temps*, M. André Thérive me semble avoir dit exactement ce qu'il fallait dire à ce propos : « M. Seillière étudie Huysmans avec une application scientifique qui déguise un peu de répugnance, et il y a, en effet, peu d'affinités natives entre un tel artiste capricieux, personnel, tourmenté, et un si sage moraliste. On doit les situer aux deux pôles de l'univers chrétien, dont tous deux ils font partie cependant. L'un ne songe guère qu'au salut individuel et n'a jamais plaidé pour sa foi qu'avec des accents désespérés ; l'autre cherche avant tout un principe rationnel d'organisation pour la société et le monde. Sans la charité qui est d'obligation, il souhaiterait, au fond, expulser Huysmans du bercail des âmes saines, comme on chassait les poètes de la République de Platon. »

On lira avec fruit les deux chapitres qui ont pour titre « La Mystique diabolique » et « La Mystique divine ». Mais le lecteur devra prendre garde que Mme Chantelouve n'est point, comme le suppose M. Seillière pour sa démonstration (p. 166), un personnage « inventé de toutes pièces ». Nous sommes encore nombreux qui avons connu le modèle... Il semble — et c'est le gros grief qu'on peut faire à M. Ernest Seillière — que l'auteur se soit laissé entraîner par son zèle didactique, sa volonté d'apporter un nou-

vel exemple pour fortifier la thèse qu'il soutient. L'ouvrage est un peu trop systématique; il eût gagné sans doute à rester plus objectif.

M. Ernest Seillière veut absolument faire de J.-K. Huysmans un « naturiste » à peu près impénitent. C'est à démontrer cela qu'il consacre presque tout son livre. On suivra sa démonstration avec intérêt; il n'est pas sûr qu'on soit convaincu sans réserves... Mais on souscrira sans restrictions à ce jugement : « Sur ses misères comme sur ses grandeurs, il a jeté le voile, parfois éblouissant, de son talent d'expression, car il fut un poète-né de toute évidence : non pas un poète de la nature (ou peu), mais un virtuose de la description aiguë, pénétrante, relevée par les piments de la langue la plus verte et la plus savoureusement archaïsante au besoin (il était bon latiniste). »

Cette langue, l'entend-on encore aujourd'hui? Ces trouvailles de style, la mode n'en a-t-elle pas déjà terni l'éclat? Que pensent de J.-K. Huysmans les jeunes gens qui vont avoir vingt ans et qui prennent contact avec la littérature? A ces questions vous trouverez la réponse dans le livre de M. Frédéric Lefèvre. Elle tient cent cinquante pages de ce volume, mais en voici la substance : « La jeune génération reconnaît dans l'œuvre de Huysmans cette force mystérieuse qui assure aux livres l'immortalité en permettant aux générations futures d'y greffer une interprétation parfois fallacieuse, mais toujours féconde. »

Au vrai, la génération contemporaine de J.-K. Huysmans, elle-même, devançant les générations futures, ne s'est point privée d'interpréter fallacieusement les faits et gestes de Folantin, de des Esseintes, de Marles et de Durtal. Consolons-nous de ce mince dommage : il en va toujours ainsi des chefs-d'œuvre.

RENÉ DUMESNIL.

Avec la permission des Supérieurs.
Imprimatur : † BENJAMIN-OCTAVIUS, episc. Versalien.

Le Gérant : E. AUBIN. Imp. E. AUBIN ET FILS. — LIGUGÉ (Vienne).